



C O M M U N E D E
PRANGINS

Commune de Prangins
Municipalité

Préavis No 25/18

Rapport de gestion 2017

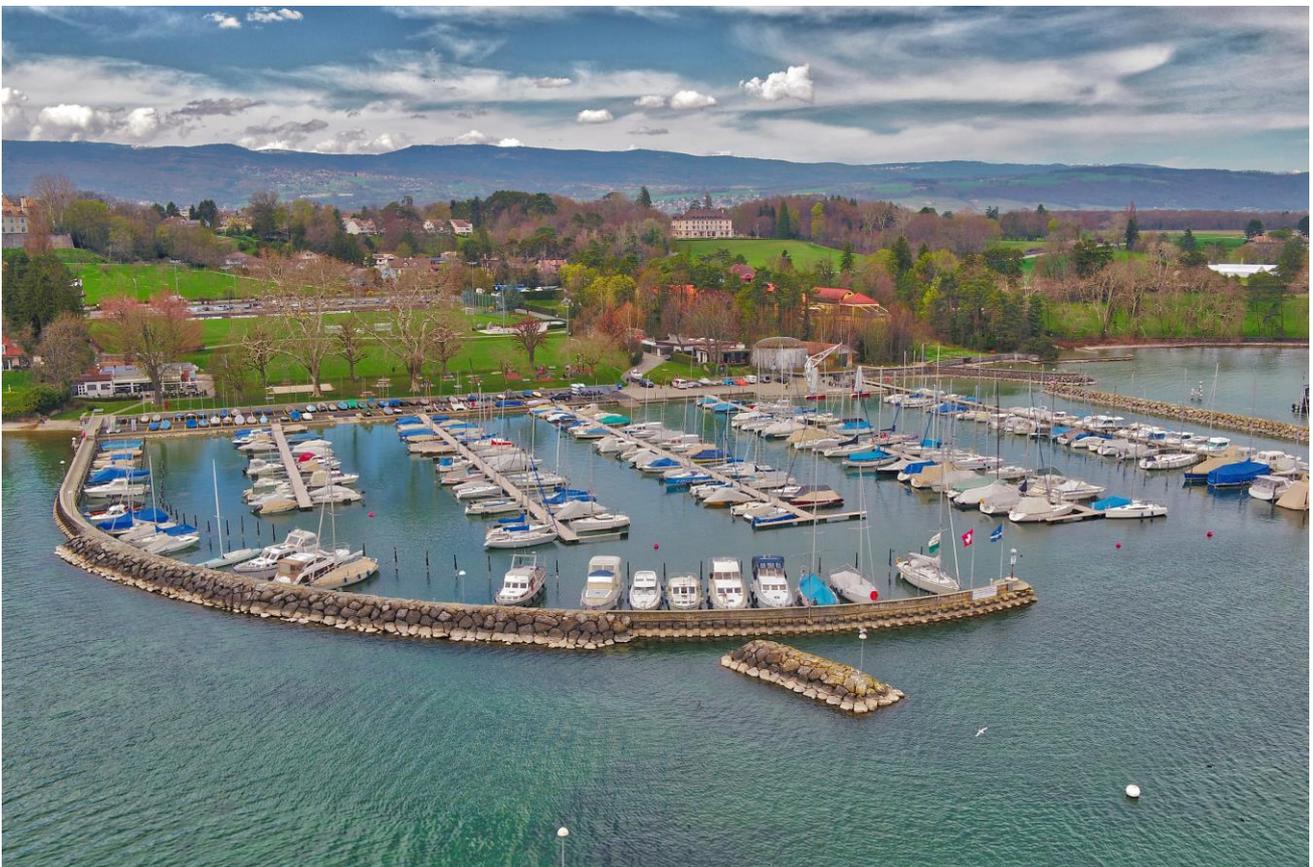
DE LA MUNICIPALITÉ
AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu de l'article 93c de la Loi vaudoise sur les Communes du 28 février 1956, modifiée le 27 mai 1975 et le 1er juillet 2005, et l'article 103 du Règlement du Conseil communal du 6 novembre 2015, la Municipalité vous présente son rapport de gestion pour l'exercice 2017, objet de ce préavis No 25/18.

Les comptes communaux sont présentés dans le préavis No 26/18.



Vue depuis le port

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	5
INTRODUCTION	11
AUTORITÉS	13
CONSEIL COMMUNAL	13
MUNICIPALITE	15
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	19
RESSOURCES HUMAINES	19
COMMUNICATION	24
GREFFE MUNICIPAL	25
ARCHIVES	26
FINANCES..	27
BOURSE COMMUNALE.....	27
GESTION FINANCIERE	27
ECONOMIE ET TOURISME	29
FONCTIONNEMENT	29
MOUVEMENTS TOURISTIQUES	30
ARCHITECTURE & BÂTIMENTS	31
CONSTRUCTIONS, RENOVATIONS ET TRANSFORMATIONS DES BATIMENTS COMMUNAUX.....	31
ENTRETIEN, REPARATIONS ET FOURNITURES DES BATIMENTS COMMUNAUX.....	34
GESTION DES BATIMENTS COMMUNAUX.....	36
SYSTÈMES D'INFORMATION	39
CULTURE & SOCIÉTÉS LOCALES	39
CULTURE.....	39
SOCIETES LOCALES	39
ENVIRONNEMENT	41
DOMAINES	41
FORETS.....	43
PRESERVATION DES MILIEUX NATURELS ET DES PAYSAGES	44
PROTECTION CONTRE LE BRUIT, QUALITE DE L'AIR ET DANGERS NATURELS	45
EAUX ET STATION D'EPURATION.....	45
PORT DES ABERIAUX	48
ENERGIE & CLIMAT.....	49
URBANISME	51
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.....	51
ESPACES PUBLICS.....	54
POLICE DES CONSTRUCTIONS	54
MOBILITÉ	55
TRANSPORTS PUBLICS.....	55
VELOS EN LIBRE-SERVICE.....	57
CARTES JOURNALIERES	59

TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE & ESPACES VERTS	61
VOIRIE ET ESPACES VERTS	61
TRAITEMENT DES DECHETS	62
TRAVAUX PUBLICS – ROUTES, ECLAIRAGE, COLLECTEURS	66
ENFANCE	71
ECOLES.....	71
ACCUEIL PARASCOLAIRE	76
AFFAIRES SOCIALES	79
RELATIONS PAROISSE ET CULTES	79
3E AGE.....	79
JEUNESSE.....	80
LA FONDATION LA COTE	81
MANIFESTATIONS	82
COMMISSION SOCIALE.....	82
LOGEMENTS	82
POPULATION	85
CONTROLE DES HABITANTS.....	85
ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS.....	88
NOUVEAUX CITOYENS.....	88
NATURALISATIONS.....	88
ORDRE PUBLIC	89
POLITIQUE DE STATIONNEMENT	89
GENS DU VOYAGE	89
PATROUILLEURS	90
GESTION INTERCOMMUNALE	91
POLICE NYON REGION.....	91
SERVICE DE DEFENSE INCENDIE ET DE SECOURS NYON-DOLE (SDIS NYON-DOLE).....	96
ORGANISATION REGIONALE DE LA PROTECTION CIVILE.....	97
RESEAU D'ACCUEIL DES TOBLERONES	98
ASSOCIATION REGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE DU DISTRICT DE NYON	99
CONSEIL REGIONAL.....	100
CONCLUSIONS	103

LISTE DES ABRÉVIATIONS

A

AAS	Agence d'assurances sociales
AC&M	Activités créatrices et manuelles
AdCV	Association de communes vaudoises
AI	Assurance invalidité
AID	Aide à l'information documentaire
AMF	Accueillantes en milieu familial
APG	Assurance perte de gain
ARAS	Association régionale d'Action sociale
ATI	Autorisation de transfert des informations
AVS	Assurance vieillesse et survivants

B

BAMO	Bureau d'assistance à maître d'ouvrage
BECAD	Begnins Chauffage à distance

C

CAMAC	Centrale des autorisations en matière des autorisations de construire
CE	Conseil d'établissement
CFF	Chemins de fer fédéraux
CGN	Compagnie générale de navigation sur le Lac Léman
CH	Contrôle des habitants
CHF	Franc suisse
CI	Conseil intercommunal
CIAFJ	Communauté d'intérêt pour l'Accueil Familial de Jour
CIP	Caisse intercommunale de pensions
CoDir	Comité de direction
COFIL	Comité de pilotage
COGEST	Commission de gestion
CNP	Club nautique de Prangins
CR	Conseil Régional
CRD	Centre Régional de Décision
CSR	Centre social régional

D

DAP	Détachement d'appui
DGE	Direction générale de l'environnement
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes
DPS	Détachement de Premiers Secours
DIS	Département des institutions et de la sécurité
DISREN	Dispositif d'investissement régional
Dr	Docteur

E

EC	Eaux claires
ECA	Etablissement cantonal d'assurance
ECP	Eaux claires parasites
EF	Ecole de formation
EH	Equivalent habitant

EM	Etat-Major
EPT	Emploi plein temps
EU	Eaux usées
EVAM	Etablissement vaudois d'accueil des migrants
F	
FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
FC	Football club
G	
GOP	Groupe opérationnel des pôles
GROUPIL	Groupe de pilotage
H	
ha	hectares
HT	Hors taxes
I	
Infostar	Registre de l'état civil
J	
JEP	Journal des évènements de police
L	
LAJE	Loi vaudoise sur l'accueil de jour des enfants du 20 juin 2006 (RSV 211.22)
LASV	Loi sur l'action sociale vaudoise du 2 décembre 2003 (RSV 850.051)
LAT	Loi fédérale d'aménagement du territoire du 22 juin 1979 (RS 700)
LC	Loi vaudoise sur les communes du 28 février 1956 (RSV 175.11)
LDE	Loi vaudoise sur la distribution de l'eau du 30 novembre 1964 (RSV 721.31)
LED	Light-emitting diode (en français : diode électroluminescente)
LEO	Loi vaudoise sur l'enseignement obligatoire du 7 juin 2011 (RSV 400.02)
LPE	Loi fédérale du 7 octobre 1983 sur la protection de l'environnement (RS 814.01)
LPP	Loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (RS 831.40)
LPrD	Loi vaudoise sur la protection des données personnelles du 11 septembre 2007 (RSV 172.65)
LVLAMal	Loi d'application vaudoise de la loi fédérale sur l'assurance-maladie du 25 juin 1996 (RSV 832.01)
N	
NStCM	Chemin de fer Nyon-Saint-Cergue-Morez
O	
OFEN	Office fédéral de l'énergie
OFS	Office fédéral de la statistique
OPB	Ordonnance fédérale du 15 décembre 1986 sur la protection contre le bruit (RS 814.41)
OPEP	Ordre des pompiers émérites de Prangins
OI	Organe d'Intervention
OQE	Ordonnance fédérale du 4 avril 2001 sur la promotion régionale de la qualité et de la mise en réseau des surfaces de compensation écologique dans l'agriculture (Ordonnance fédérale pour la qualité écologique (RS 910.14))
ORPCi	Organisation régionale de protection civile

OVAM Office vaudois de l'assurance-maladie

P

PAFVG Plan d'agglomération Franco-Valdo-Genevois
 PDCn Plan Directeur cantonal
 PDIE Prescriptions des installations électriques
 PDRN Plan Directeur régional du district de Nyon
 PET Poly téréphtalate d'éthylène
 PIC Prangins International Club
 PIR Programme des Investissements régionaux
 PNR Police Nyon Région
 PPA Plan partiel d'affectation
 PPLS Service de Psychologie, Psychomotricité et Logopédie en milieu Scolaire
 PQ Plan de quartier

R

RAAS Règlement sur les agences d'assurances sociales du 28 janvier 2004 (RSV 831.15.1)
 RAT Réseau d'accueil des Toblerones
 RCPers Registre cantonal des personnes
 RDU Route de distribution urbaine
 RI Revenu d'insertion

S

SADEC Société anonyme pour le traitement des déchets de la Côte
 SAPAN Société anonyme pour le pompage et l'adduction d'eau du lac pour la région nyonnaise
 SCL Service des communes et du logement
 SDAN Schéma directeur de la région nyonnaise
 SDIS Service de défense incendie et secours
 SDP Société de développement de Prangins
 SDT Service du développement territorial
 SEIC Société électrique intercommunale de la Côte
 SOFREN Société foncière de la région nyonnaise SA
 SPECo Service de la promotion économique et du commerce
 STC Service technique communal
 STEP Station d'épuration des eaux
 STI Service technique intercommunal
 SYMIC Système d'information central sur la migration

T

TAC Travaux après contrôle
 TAP Théâtre amateur de Prangins
 t. Tonne
 TP Transports publics
 TPN Transports publics nyonnais
 TTC Toutes taxes comprises

U

UAPE Unité d'accueil pour écoliers
 UPI Unique Person Identification (Identification d'une personne unique)

INTRODUCTION

Après une année de transition marquée par un changement de législature, une nouvelle équipe municipale et la mise en forme d'un programme de législature, cette deuxième année de législature aura permis de poursuivre la mise en œuvre des principaux objectifs du programme précité. Un certain nombre de projets, conformes à la vision de l'Exécutif en matière de développement communal, ont ainsi pu être initiés voire concrétisés au cours de l'exercice écoulé. Ils figurent, de manière détaillée, dans ce rapport et s'inscrivent, pour mémoire, dans le respect du budget annuel, des crédits d'investissement alloués et des lignes directrices prédéfinies à savoir :

Vivre ensemble - Intégrer et maîtriser le développement - Optimiser la gestion communale

Les actions menées en 2017 sont également le fruit de l'engagement de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de notre Commune. Ils contribuent ainsi chaque année à la saine gestion de nos biens et à la qualité des prestations offertes. Qu'ils en soient ici grandement remerciés.

Ce rapport de gestion prend en compte les remarques, souhaits et questions formulés dans le rapport de la COGEST relatif au préavis 14/17. Les réponses de la Municipalité sont intégrées aux différents chapitres de ce document, qui sont directement issus des directions et sous la responsabilité des municipaux concernés. Le rapport est ensuite validé par le collège municipal. La rédaction définitive, la synthèse et la mise en page sont sous la responsabilité de Laure Pingoud, notre nouvelle secrétaire municipale. A noter que cette dernière ayant pris ses fonctions le 1er mars 2018, la possibilité de mener une éventuelle réflexion sur l'évolution de la structure du document était limitée. Il s'inscrit, en conséquence, dans la lignée des années précédentes.

AUTORITÉS

Les autorités de Prangins ont connu, en 2017, leur première année complète de fonctionnement dans leur composition actuelle, issue des élections générales de 2016 qui se sont déroulées, pour la première fois, selon le système proportionnel. L'adaptation à l'arrivée des groupes politiques, qui découle de ce nouveau mode de scrutin, se poursuit.

Pour la législature 2016-2021, la répartition des 55 sièges du Conseil communal (organe délibérant) est la suivante :

Entente Pranginoise – groupe indépendant : 31 sièges

Alliance libérale de Prangins – groupe libéral de centre droit : 16 sièges

Alternative Pranginoise – groupe socialiste/Verts : 8 sièges

Les cinq membres de la Municipalité (pouvoir exécutif) ont été élus au système majoritaire et appartiennent aux partis suivants :

Entente Pranginoise : 3 membres

Alliance libérale de Prangins : 1 membre

Alternative Pranginoise : 1 membre

Conseil communal

Liste des membres du Conseil communal

Entente pranginoise

ANTOINE Jacques

BACHMANN Giovanna

BAUMGARTNER Christian

BAUMGARTNER Marc

BERNET Robert

BINZ Olivier

BOCHUD Georges

BROWN David

CARTIER Blaise

COMPANY Laura

COROD Daniel

DE WOLFF DE MOORSEL Jean

FAVRE Claude

FISCHER André

GIRARD M.-Immaculada

HAYMOZ Henri

HUMM Philippe

JATON Patrick

LOHMAN Pierce

MAUROUX Gilles

PASCHE Reynald

PERRET Claude

PITTET Marc

POITRY Alain-Valéry

RIGBY Marie-Josée

ROSSELET Stefano

SCHNIDER Rudolf

STOUDMANN Catherine

VAN LECKWYCK Marie

VENEZIA Bettina

VOGEL Vanni

Alliance libérale de Prangins

ANDRE Ursula

AUBERSON Jacques

AUGSBURGER Michel

BETTEMS Jean-Marc

BUCCIOL Yvan

COCHET Rémy

DE BOURBON PARME Louis

DORENBOS Peter

GAVILLET Liliane

HEDIGER Walter

JOHNSON Robert

KELLOUKarim

KRULL François

MULLER Anne-Lise

RIHS Anita

VULLIEMIN Clotilde

Alternative libérale pranginoise

BAILLIFARD Anne-Marie

BRUNNER Hédia

BUJARD Daniel

DORMOND-SCHLUMPF Hélène

DURGNAT Hervé

FRIEDLI Daniel

JUZGADO Serge

KALTENRIEDER Dorothee

Liste des préavis, des motions, des postulats et des interpellations déposés auprès du Bureau du Conseil communal

Préavis No	Montant	Titre	Décision
11/17	CHF 72'000.000	Demande d'achat d'un véhicule de remplacement pour la voirie et les espaces verts	Accepté
12/17	CHF 20'000.00	Demande d'un crédit de CHF 20'000.— pour la pérennisation de Nyon Région Télévision	Accepté
13/17	----	Stationnement privilégié des résidents et des autres ayants droit sur la voie publique et les parkings à usage public	Refusé
14/17	-----	Rapport de gestion 2016	Accepté
15/17	-----	Comptes 2016	Accepté
16/17		Arrêté d'imposition 2018	Accepté
17/17	-----	Assinissement de la route de l'Etraz, rue de la Gare et Route Bénex-Dessus	Retiré
18/17	-----	Stationnement privilégié des résidents et des autres ayants droit sur la voie publique et les parkings à usage public	Retiré
19/17	CHF 170'000.00	Demande d'un crédit de CHF 170'000.-- TTC en vue de travaux de rénovation au Port des Abériaux concernant le terre-plein et les bornes électriques	Accepté
20/17	-----	Budget 2018	Accepté
21/17	CHF 50'000.00	Demande de crédit de 50'000.-- pour la création d'un cheminement historique « Sur les terres du Baron Guiguer, du Château de Prangins à La Lignière »	Accepté

Motions, postulats et interpellations	Renvoi à la Municipalité	Réponse municipale
Interpellation de M. Jacques Auberson sur le stationnement sur les parcelles 331/ 332/ 333	17.05.2017	23.06.2017
Interpellation de M. Yvan Buccioli du 23 juin 2017 intitulée « Révision du PGA et du RCCAT, une affaire qui a trop traîné ? »	23.06.2017	24.10.2017
Interpellation de M. Gilles Mauroux du 23 juin 2017 intitulée « Pour l'étude du remplacement des luminaires publics (candélabres) sur l'ensemble du territoire »	23.06.2017	24.10.2017
Interpellation de Mme Anne-Lise Müller du 23 octobre 2017 intitulée « La Municipalité de Prangins et la gestion de la plage de Promenthoux »	24.10.2017	13.12.2017
Motion de M. Yvan Buccioli pour la préservation du patrimoine agricole communal	24.10.2017	
Motion de M. Yvan Buccioli du 13 décembre 2017 intitulée « pour la modification, le cas échéant définition, du périmètre d'urbanisation dans le plan directeur communal de Prangins »	13.12.2017	

Municipalité

Administration générale, Finances, RH, Relations extérieures	Urbanisme Environnement	Affaires sociales & population, sécurité, enfance	Travaux publics, Voirie & Espaces verts, mobilité	Architecture & Bâtiments, Informatique, Culture
François Bryand, Syndic 	Dominique-Ella Christin 	Alice Durngat-Levi 	Denys Chevalier 	Igor Diakoff 
Entente pranginoise	Entente pranginoise	Alternative pranginoise	Entente pranginoise	Alliance libérale de Prangins
Administration générale - Greffe municipal - Assurances - Affaires juridiques - Archives Ressources humaines Finances - Comptabilité - Gestion financière Economie - Relations entreprises - Tourisme Relations extérieures - RP et relations médias - Supports de communication	Urbanisme - Urbanisme, aménagement du territoire local et régional, coordination cant. - Police des constructions - Aménagement des espaces publics - Protection du patrimoine bâti Environnement - Energie et climat - Environnement urbain et rural : bruit, air, eau, STEP - Ressources et patrimoines naturels : Domaines, terrains, forêts, biodiversité, cours d'eau, rives du lac - Port des Abériaux	Affaires sociales - Jeunesse et aînés - Aide au logement - Relations paroisse Population - Contrôle des habitants - Naturalisations Enfance - Ecoles - Accueil petite enfance Sécurité - Police Nyon Région - Stationnement - Police du Commerce - Service de Défense Incendie et de Secours (SDIS) - Organisation Régionale de Protection Civile (ORPCI) - Manifestations (aspects sécurité) - Procédé de réclame	Travaux publics - Etudes et réalisations projets routes, ponts, parkings, cheminements mobilité douce - Travaux et entretien canalisations eaux claires/usées Déchets Voirie & Espaces verts - Entretien routes, parkings, cheminements, éclairage public, mobilier urbain - Signalisation routière - Projets et gestion espaces verts, terrains de sport, places de jeux, cimetièrre, plage - Abattage d'arbres Mobilité	Architecture & Bâtiments - Constructions, rénovations et transformations de bâtiments communaux - Réparations et entretien - Conciergerie - Locations de salles - Gérance Systèmes d'information - Projets & gestion informatique - Téléphonie Culture & Sociétés locales - Affaires & manifestations culturelles - Relations avec les Sociétés locales et manifestations
Remplaçante : Dominique-Ella Christin	Remplaçant : François Bryand	Remplaçant : Igor Diakoff	Remplaçante : Alice Durngat-Levi	Remplaçant : Denys Chevalier
Représentations : - CA : SEIC, BECAD, Cité Derrière - CoDir : Déchetterie Intercommunale - Comité: Communyon - AG: CIP, AdCV, Télé Dôle, SOFREN, CGN	Représentations : - CoDir : Conseil Régional - AG : SEIC, SAPAN, Triage Dôle, STI	Représentations : - CoDir : PNR - Conseil de Fondation de la petite enfance - Vice-présidence : Conseil d'Etablissement - Commission de gestion : ARAS, SDIS, RAT - AG : ORPC, Clinique dentaire, Coopérative des Plantaz, Cité-Derrière	Représentations : - CA : TPN - CoDir : Déchetterie Intercommunale - AG : NStCM, SADEC, CIP	Représentations : - Comités : Conseil de Fondation de la petite enfance - AG : Amis du Château de Prangins - Conseil intercommunal : Conseil Régional

La composition et l'organisation de la Municipalité issue des élections communales de 2016 est restée identique. Madame Dominique-Ella Christin a assuré la vice-syndicature du 1er janvier au 30 juin 2017, avant de céder la fonction à Monsieur Denys Chevalier à partir du 1er juillet 2017.

Séances ordinaires et extraordinaires de la Municipalité

L'Exécutif de la Commune de Prangins s'est réuni à 42 reprises, du 1er janvier au 31 décembre 2017, à l'occasion de séances ordinaires, fixées, à quelques exceptions près, les lundis de 14 heures à 19 heures.



Alice Durgnat Levi, Denys Chevalier, François Bryand, Igor Diakoff et Dominique-Ella Christin en salle de Municipalité.

Toutes les décisions prises par la Municipalité en 2017 sont recensées dans les procès-verbaux rédigés par le Secrétaire municipal ou son adjointe. Le recueil de ces notes de séances compte 194 pages. Durant cette période, 707 lettres, formulaires, questionnaires ou courriers découlant des réunions de l'Exécutif ont été envoyés aux divers interlocuteurs ou aux partenaires de la Commune.

En collaboration avec les chefs de service, les responsables ou avec des mandataires externes, 11 préavis ont été préparés par les municipaux. La Municipalité a aussi répondu à quatre interpellations. Le détail est répertorié dans les tableaux du chapitre Autorités (liste des préavis, des motions des postulats et des interpellations déposés auprès du Bureau du Conseil communal).

Activités en dehors des séances de la Municipalité

Les membres de la Municipalité ont participé à de nombreuses assemblées, à des séances de conseils d'administration et de commissions, ainsi qu'à des réunions de travail avec des comités de pilotage, des organismes intercommunaux ou d'autres tiers. Le collège exécutif s'est également réuni avec le Préfet, ainsi qu'avec les communes voisines de Gland et Nyon.

En 2017, l'Exécutif a répondu à de nombreuses consultations auprès des services cantonaux et régionaux. Les représentations lors de manifestations font par ailleurs partie des nombreux engagements de chaque membre de la Municipalité.

Commissions consultatives créées par la Municipalité

Pour la législature 2016-2021, la Municipalité a décidé de constituer les commissions consultatives suivantes:

- Architecture et bâtiments
- Urbanisme, Mobilité et Environnement
- Gestion des déchets
- Culturelle
- Sociale

Les commissions consultatives sont constituées de membres du Conseil communal, de membres de l'Administration communale et de membres de la société civile. C'est la Municipalité qui choisit les membres des commissions consultatives. Les Municipaux établissent l'ordre du jour, convoquent la commission consultative et président la séance. En général, la Commission consultative est convoquée au moins une fois par année.

A la demande de la Municipalité, les commissions consultatives ont pour mission de conseiller et d'évaluer des projets. Ces avis n'ont pas de valeur décisionnelle.

Tous les membres des commissions consultatives sont tenus à la confidentialité, car il s'agit de travaux en cours.

Autres commissions

En référence à l'article 13, alinéa 1 et 2, de la loi sur le droit de cité vaudois, la Municipalité a décidé de nommer une commission des naturalisations chargée de procéder à l'audition des candidats à la nationalité suisse pour la législature 2016-2021.

Cette commission est composée de cinq Conseillers communaux, à savoir deux représentants de l'Entente Pranginoise, deux représentants de l'Alliance libérale de Prangins et un représentant de l'Alternative Pranginoise.

A la différence des autres commissions, celle-ci est présidée par un Conseiller communal. La Municipale responsable assiste aux auditions uniquement.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Municipal responsable : François Bryand

Ressources humaines

Le 31 décembre 2017, 40 collaboratrices et collaborateurs exerçaient une activité au sein de l'administration communale (personnel fixe et auxiliaire).

Ce nombre laisse apparaître qu'il y a 21 femmes et 19 hommes, soit 52.5% de femmes et 47.5% d'hommes. Quinze personnes ont travaillé en qualité d'auxiliaires. La Commune forme une apprentie employée de commerce et un apprenti agent d'exploitation.

Jusqu'en 2017 la responsabilité des RH était intégrée à la fonction de secrétaire communal. Après le départ de ce dernier, et officiellement dès le 1er janvier 2018, une responsable RH, a été nommée et consacre 30 % de son temps à cette activité.

Cette réorganisation des RH doit permettre de répondre, à court terme, de manière plus efficiente, à la gestion du personnel communal dans son ensemble, à l'engagement des nouvelles collaboratrices et collaborateurs, à la formation du personnel, à la tenue et mise à jour des dossiers et des cahiers des charges du personnel.

En marge du règlement du personnel, une véritable politique des RH sera également proposée en 2018. Dans l'immédiat, une actualisation de l'ensemble des cahiers des charges a été initiée en 2017. Un récapitulatif annuel des formations octroyées dans le cadre du budget alloué est désormais tenu. Enfin s'agissant de l'absentéisme pour maladie/accident, il a été de 1,5% en 2017 pour l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs. En comparaison nationale, sachant que les taux d'absence sont plus élevés en Suisse romande et en particulier dans les services publics, ce résultat peut être considéré comme très satisfaisant (moyenne suisse 4,5%).

Mutations en 2017

Au cours de l'année 2017, plusieurs changements ont été enregistrés au sein du personnel communal.

Départs

Giovanni Troccoli, chef de service de l'Urbanisme, 31 janvier 2017.

Jean-Maurice Landry, concierge aux Morettes, 28 février 2017, retraite.

Jean-Pierre Saali, surveillant au restaurant scolaire, 31 mars 2017.

Henri Straehler, employé STEP, port et voirie, 30 avril 2017.

Pierre-Yves Delcourt, chef de service Urbanisme, 10 août 2017.

Daniel Kistler, secrétaire municipal, 30 septembre 2017.

Arrivées

Jonny Gomes Costa, concierge, 50% du 13 février au 31 mars et à 100% dès le 1er avril 2017.

Pierre-Yves Delcourt, chef de service Urbanisme, 1er mai 2017.

Thierry Baudet, adjoint au chef d'équipe Espaces verts et voirie, 1er juillet 2017.

Remarques

Fabia Massot-Gatti, employée administrative, a été engagée au Greffe au 1er avril 2017 tout d'abord à 100%, et dès le 13 novembre à 60%. Elle consacre 20% de ce taux à la gestion des locations de salles. Elle a remplacé Mélanie Pernet, employée administrative, pendant son congé maternité. Cette dernière a donné naissance à une petite Maeva le 14 mai 2017 et a repris ses activités à 60% dès le 1er novembre 2017.

Jean-Numa Grau a été engagé comme mandataire externe auxiliaire dès le 7 août 2017, en tant que secrétaire municipal ad interim, pour suppléer Daniel Kistler.

Le poste de chef du service de l'Urbanisme est resté vacant du 1^{er} février 2017 au 1^{er} mai 2017, ainsi que du 11 août 2017 au 31 décembre 2017.

Donatella Orzan, cheffe de service Affaires sociales, sécurité, enfance et responsable des Ressources humaines consacrait 15% de son temps, en 2017, à la Fondation de la petite enfance de Prangins (La Fourmilière) qui rémunérait cette activité.

Le tableau des effectifs communaux

Les trois tableaux ci-dessous présentent, par secteur, le nombre de collaboratrices et de collaborateurs qui travaillent au sein de la Commune, les apprentis et le personnel auxiliaire.

Collaboratrices et collaborateurs		
Secteurs	EPT 01.01.2017	EPT 31.12.2017
Greffe et Ressources humaines	2.90	1.90
Bourse	1.10	1.10
STC (Voirie & EV, Bâtiments)	11.25	11.20
Environnement : Energie, env., Port et STEP	1.95	2.20
Urbanisme	1.50	0.70
Contrôle des habitants	1.80	2.0
Enfance & Affaires sociales	0.70	0.70
Total :	21.20	19.80

Apprentis	EPT 2017
Apprentie commerce	1.00
Apprenti agent d'exploitation	1.00
Total :	2.00

Auxiliaires au 31.12.2017	Effectifs (nombre de personnes)
Restaurant scolaire et espaces d'accueil parascolaire	8
Administration générale	3
Architecture et Bâtiments	1
Police	9
Voirie et Espaces verts	1
Total	22

Apprentis

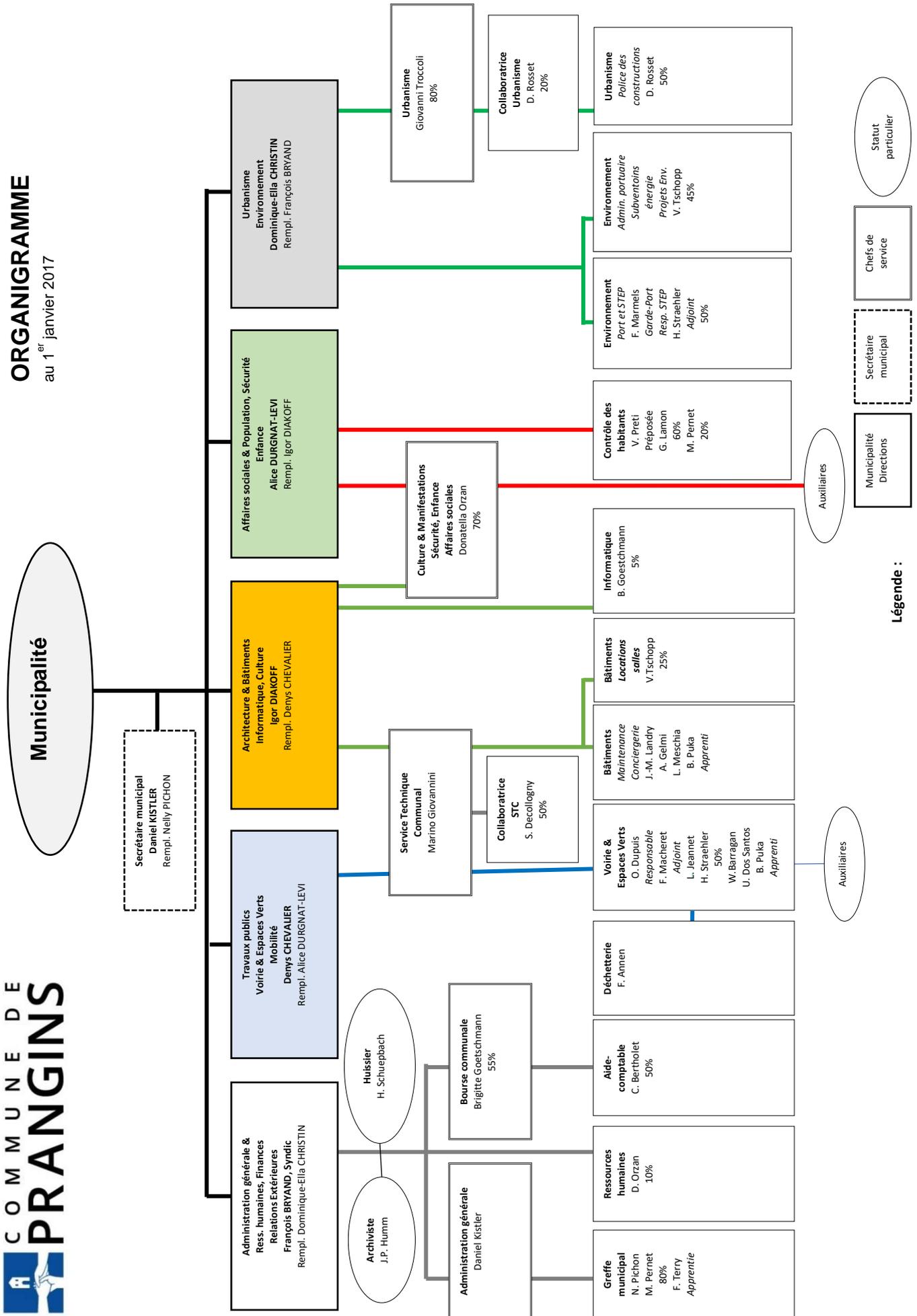
Fiona Terry, apprentie, est passée en deuxième année et continue ses stages à travers les différents services de l'administration communale. A la suite du départ de Daniel Kistler, secrétaire municipal, c'est Donatella Orzan, cheffe de service Affaires sociales, Sécurité, Enfance et responsable RH, qui a repris la fonction de maître d'apprentissage.

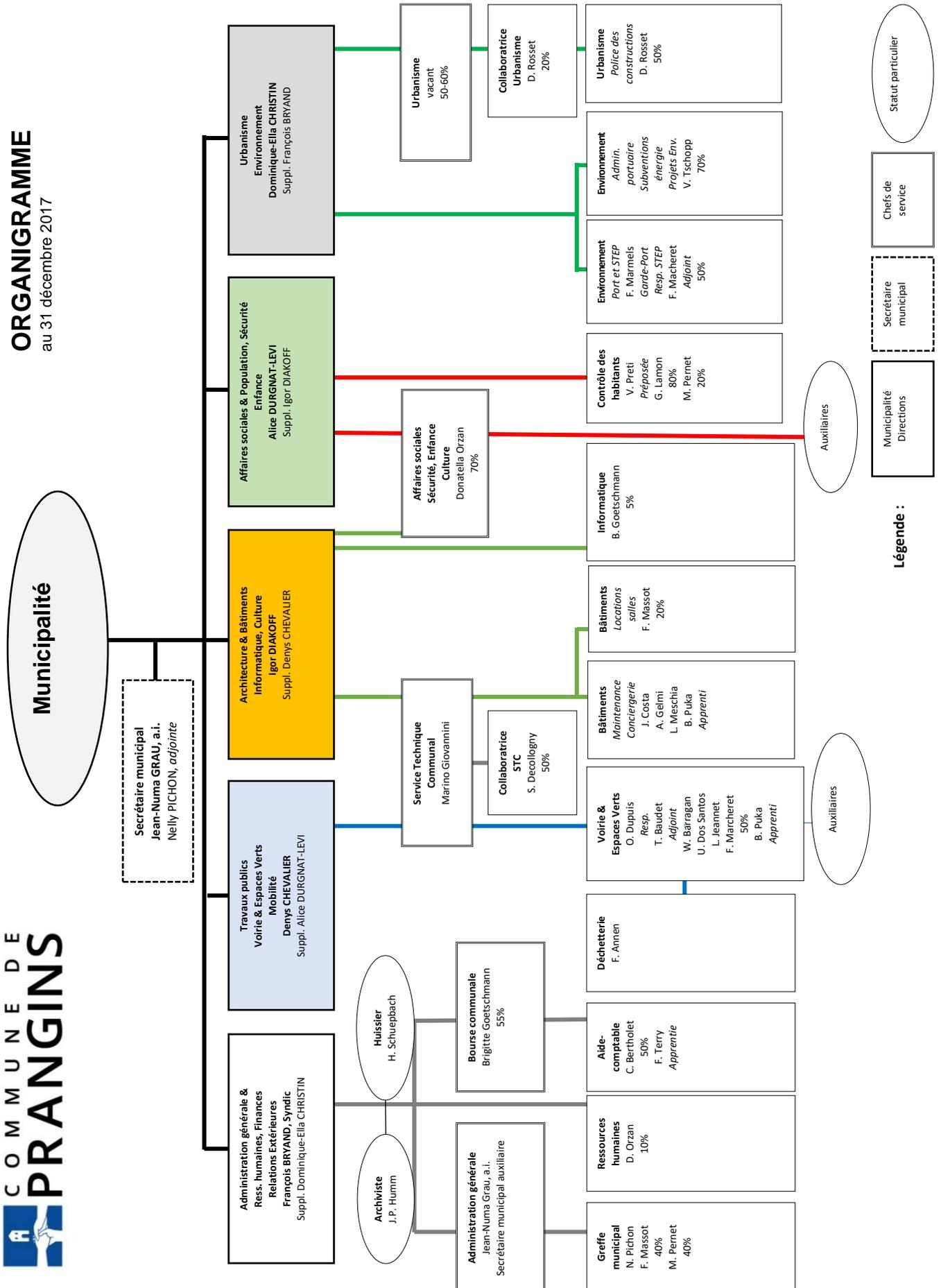
Blerim Puka, apprenti, a réussi avec succès son AFP agent d'exploitation et continue sa formation en CFC agent d'exploitation.

Jubilaires (années de services des employés)

La Municipalité a pour habitude de marquer une attention aux collaboratrices et aux collaborateurs qui fêtent 10, 20, 25 et 30 ans de service au sein de la Commune.

En 2017, il y a eu un jubilé, il s'agit d'Urbalino Dos Santos, employé aux Espaces verts et voirie. Il a fêté 10 ans de service.





Communication

Le Journal des Autorités

Deux éditions du PranginsInfo, qui constitue le Journal officiel des Autorités ont paru en 2017. Les auteurs des articles publiés sont les membres de la Municipalité, le Président du Conseil communal et des membres du personnel autorisés par l'Exécutif. Une graphiste professionnelle se charge de la mise en pages de chaque édition. Toutes les éditions du PranginsInfo sont également disponibles sur le site internet de la Commune.



Ce journal apporte uniquement des informations officielles concernant la Commune et ses Autorités. Ainsi, chaque membre de l'Exécutif informe régulièrement la population de Prangins sur les activités de sa direction. Pour sa part, le Président du Conseil communal donne des informations sur les décisions prises par l'organe délibérant.

Complémentaire à PranginsInfo, la Gazette de Prangins communique sur la vie locale de la Commune. Cette publication, dont la rédaction est indépendante, n'aborde pas de sujets officiels. La Municipalité assume intégralement ses frais d'impression et de distribution, soit quelque CHF 8'000.-- pour les quatre éditions annuelles.

Site internet

Depuis que le site internet www.prangins.ch a subi un remodelage à la fin du mois de juin 2015, il est adapté pour les smartphones et pour les tablettes.

Le guichet électronique facilite l'accès aux divers formulaires de demandes d'abattage d'arbres, de documents officiels, d'autorisation de construire, de subventions énergie, de place d'amarrage au port des Abériaux ou de manifestations. Il permet également de prendre des renseignements concernant la location de salles ou la disponibilité des cartes journalières CFF.

85 articles ont animé la page d'accueil en 2017 (143 en 2016, 837 depuis la mise en ligne du site). L'interface utilisée pour la mise en ligne des sujets a été modifiée, ce qui a permis de faciliter la tenue du site.

Les règlements communaux sont tenus à jour, lors de modifications. En ce qui concerne les lois cantonales et fédérales, l'internaute est redirigé sur les sites du canton de Vaud et de la Confédération. Ce mode de faire permet de disposer de textes légaux à jour.

Sur le plan des statistiques, 36'309 utilisateurs (39'914 en 2016) ont ouvert 63'024 sessions (68'891 en 2016), pour un total de 273'884 pages consultées (278'479 2016), durant l'année 2017. La durée moyenne des visites sur ce site est de 2'02" en 2017 (1'58" en 2016). L'accès au moyen de smartphones et de tablettes reste stable.

Communications aux médias

- 1^{er} février 2017 : Conférence de presse de présentation du programme de législature
- 28 février 2017 : Nouvelles subventions communales 2017 pour les projets privés en faveur de l'énergie et du climat
- 12 juillet 2017 : Gestion de la plage de Promenthoux
- 6 novembre 2017 : Mise en service des nouveaux bâtiments sur le site scolaire de la Combe

Greffe municipal

Le Secrétariat municipal assume le suivi des séances de la Municipalité. Cette mission consiste essentiellement à préparer ces réunions hebdomadaires, rédiger les procès-verbaux de ces séances et préparer les écrits qui découlent des décisions municipales.

Le scannage des documents entrants et sortants, la tenue du registre civique est assurée par les collaboratrices du Greffe.

Le Secrétariat municipal assure aussi la réception téléphonique de la Commune, ainsi que la réception auprès de laquelle chacun peut s'adresser pour poser des questions et avoir des renseignements de tout ordre. Le guichet d'accueil permet notamment de consulter les projets de construction mis à l'enquête, mais aussi d'acheter des cartes CFF, des abonnements publibike ou d'autres ouvrages en lien avec la commune ou la région.

Archives

L'activité habituelle s'est poursuivie durant l'année 2017 :

- Rangement de nouveaux documents
- Elimination ou mise à l'écart de documents de plus de dix ans, sans intérêt historique
- Tenue à jour et compléments des divers fichiers informatiques
- Demandes historiques concernant des anciens habitants ou bâtiments
- Présentation des Archives à divers collaborateurs et habitants
- Contacts avec l'administration du Château
- Service hebdomadaire du baromètre-enregistreur.

L'activité principale de l'archiviste concerne les mises à l'enquête publique par la Commune ou les particuliers. Les documents y relatifs sont conservés intégralement et doivent être classés de manière à ce que l'on puisse les retrouver facilement. Notre petit fichier informatique y contribue. Les mises à l'enquête comprennent actuellement 2'919 dossiers, de 1'830 à 2016. La liste complète de ces dossiers est disponible en fichier Access ou Excel. En 2017, 31 dossiers d'enquête (de 1917 à 2008) ont été prêtés in extenso au Service technique, aux propriétaires actuels ou à des architectes. Ces documents reviennent généralement après 2-3 semaines.

La liste des 701 préavis municipaux de 1977 à fin 2016 est également disponible en fichier Access ou Excel. Ces préavis sont très demandés par les Municipaux et les membres du Conseil communal.

Faute de place, une grande quantité de documents (200-300 kg) sans intérêt historique a été jetée et détruite de manière sûre et discrète. Ce travail d'épuration se poursuivra.

Comme déjà signalé, l'archivage électronique est en retard dans notre village ; son adaptation aux temps actuels permettrait un stockage des données beaucoup plus sûr et éviterait l'édition de dizaines de milliers de photocopies par année (gain de place).

Occupation moyenne de l'archiviste en 2017 : 17.7 heures/mois (2016 : 16.6 heures/mois)

FINANCES

Municipal responsable : François Bryand

Bourse communale

Durant l'année écoulée, la bourse a tenu la comptabilité générale et la comptabilité des salaires de la Commune. Elle prépare les paiements des factures liées au fonctionnement de la Commune et aux investissements. En matière de ressources, elle rédige et envoie les factures des différentes taxes (déchets, permis de construire, raccordement EC/EU, port), ainsi que celles relatives aux loyers communaux et aux locations de salles.

Elle gère, avec le Municipal des finances, les emprunts, respectivement leur remboursement aux échéances ou le renouvellement de ces derniers. Elle fournit une situation mensuelle du compte d'exploitation, un état régulier de la trésorerie, ainsi que les états financiers des différents investissements (préavis) votés par le Conseil communal. Elle procède également, en début d'année, au bouclage du compte d'exploitation et du bilan de l'exercice précédent. En automne, elle prépare les préavis relatifs à l'arrêté d'imposition pour l'année à venir. Elle consolide, avec les différentes directions et le Municipal des finances, le budget de l'année à venir et participe régulièrement aux séances de la commission des finances.

L'effectif de la bourse est constitué d'une boursière à 60% et d'une aide-comptable à 50%. Le mandat extérieur de conseiller financier a par ailleurs été reconduit en 2017.

Gestion financière

Comptes 2017

L'exercice 2017 affiche des résultats supérieurs aux prévisions budgétaires, aussi bien en ce qui concerne le compte de fonctionnement que la marge d'autofinancement. Alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 1'465.--, le compte de fonctionnement montre un excédent de revenus de CHF 368'825.38.-- Quant à la marge d'autofinancement, après les opérations comptables (amortissements, prélèvements et versements aux fonds de réserves et autres provisions), elle a été de CHF 1'278'032.87.

Ces résultats sont notamment influencés par un retrait marqué des recettes fiscales notamment en matière d'impôt sur les bénéficiaires des personnes morales. Celui-ci est compensé par un retour important sur la péréquation et la facture sociale.

L'engagement de dépenses non prévues au budget de fonctionnement génèrent un certain nombre de dépassements qui s'inscrivent dans les limites des compétences octroyées à la Municipalité par le Conseil communal, définies dans le préavis 1/16 relatif à « l'autorisation d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 35'000.-- par cas. » Il est par ailleurs précisé, dans ce même préavis, la nécessité pour la Municipalité, dans ces cas de force majeure, d'informer le Conseil communal, ce qu'elle s'est efforcée de faire.

Les commentaires détaillés sur les comptes 2017 figurent dans le préavis No 26/18 « Comptes 2017 ».

État des préavis bouclés en 2017

Préavis bouclés = qui ont commencé à avoir un amortissement en 2017.

No préavis	Intitulé du préavis	Crédit accordé	Total crédit accordé	Dépenses totales
29/13	Transf. Rénov. Assainiss. Collège Combe	2 965 000.00	2 965 000.00	2 949 109.45
45/13	Création espace public à côté auberge	420 000.00	420 000.00	418 553.21
60/14	Etude constr. Cantine scolaire + 3 classes	320 000.00	320 000.00	320 000.00
61/14	Etude transf. Ancienne admin, locaux PPLS et bibliothèque	240 000.00	240 000.00	222 427.85
76/15	Equip. Déchetterie intercommunale	285 000.00	285 000.00	270 140.91

ECONOMIE ET TOURISME

Municipal responsable : François Bryand

Fonctionnement

Notre Commune est membre de l'association Nyon Région Tourisme dont le but est d'élaborer, d'actualiser et de mettre en œuvre la politique de marketing touristique de la Région comprenant notamment :

- la contribution au développement économique et culturel de la Région,
- la promotion touristique de la Région en Suisse et sur les marchés définis,
- la coordination des actions de promotion touristique de la Région,
- l'accueil, l'information et l'assistance touristiques aux hôtes de la Région,
- le développement et la commercialisation de produits touristiques.

Notre Commune perçoit les taxes de séjour (payées par le client) auprès des établissements d'hébergement et verse 85% de celles-ci au Conseil régional qui finance en partie NRT.

7,5% des taxes sont versées directement à NRT et le solde (7,5%) est à disposition pour financer des projets et des équipements touristiques communaux.

Le tourisme vaudois a comptabilisé 2'889'576 nuitées hôtelières en 2017 (+ 3,4%) ; depuis 1991, le canton de Vaud n'avait plus atteint la barre des 2,8 millions. Succès historique certes, mais les professionnels du tourisme sont surtout satisfaits des choix stratégiques menés ces dernières années. A l'image de la région de « La Côte », l'Office du tourisme vaudois a mené une politique visant à identifier des thématiques bénéficiant d'un avantage concurrentiel. Six domaines d'activités stratégiques (DAS) ont fait l'objet de campagnes spécifiques en 2017 soit :

- Culture, Patrimoine et tradition
- Nature
- Art de vivre
- Evénements et festivals
- Activités hivernales
- Tourisme d'affaires

Par ailleurs des campagnes ciblées sur le marché suisse alémanique et l'œnotourisme donnent aux destinations vaudoises une visibilité accrue outre-Sarine et positionne le canton comme destination de choix pour des courts séjours. Avec 1'286'689 nuitées (+1.3%), la Suisse comptabilise à elle seule près de la moitié des nuitées totales et demeure un pilier stabilisateur de l'économie touristique vaudoise. Cette embellie des chiffres est également due à une amélioration de la conjoncture des marchés européens. C'est tout particulièrement le cas pour l'Allemagne qui affiche la plus grande progression des hôtes européens (+14'608 nuitées ; +10.7%). Les hôtes en provenance de France (280'397 ; +1.4%) et du Royaume-Uni (127'595 ; +3.4%) ont également progressé. Les efforts promotionnels consentis sur l'ensemble des marchés européens stratégiques ont été maintenus ces dernières années malgré des fluctuations dues au climat économique ainsi que le cours de l'euro.

La plus grande progression des nuitées étrangères provient des hôtes américains (+17'676 nuitées ; +15.6%). Avec 131'298 nuitées, les Etats-Unis devancent le Royaume-Uni et vient se positionner en 4ème position, derrière l'Allemagne et la France.

Pour le district de Nyon, l'augmentation des nuitées est également significative en additionnant les résultats des hôtels de la région et du nouveau Nyon hostel soit 12'000 nuitées de plus par rapport à 2016 (+5,5%). L'ouverture de l'auberge de jeunesse à tarifs doux explique en grande partie cette augmentation.

Mouvements touristiques

Pour notre Commune l'évolution des nuitées hôtelières en 2017 a été la suivante :

	Nuitées 2016	Nuitées 2017	Variation en %
Hôtel La Barcarolle	9'676	10'652	+ 10.1%
Relais de l'Aérodrome	3'495	3'107	-10.2%
Auberge communale	2'441	2'152	-11.8%
Total	15'612	15'911	+ 1.9%

Evolution du nombre de visiteurs au "Musée national suisse - Château de Prangins"			
	2016	2017	Variation en %
Visiteurs muséaux	40'021	37'668	-5.9%
Visiteurs non muséaux	16'707	18'153	+8,6%
Total	56'728	55'821	-1,6%

ARCHITECTURE & BÂTIMENTS

Municipal responsable : Igor Diakoff

Les principales missions du secteur Bâtiments du Service Technique Communal (STC), qui gère l'ensemble du parc immobilier communal, sont de :

- concevoir et gérer les projets de constructions de nouveaux bâtiments communaux, ainsi que les projets d'assainissement et de transformations des bâtiments communaux ;
- assurer l'entretien et les réparations des bâtiments communaux ;
- assurer la conciergerie des bâtiments communaux ;
- assurer la location des salles des bâtiments communaux ;
- assurer la gestion des baux à loyer des différents bâtiments communaux.

Les bâtiments communaux sont classés dans différentes catégories énumérées ci-dessous :

- Bâtiments locatifs : Vieux Pressoir, Villa du Port, Café-restaurant des Abériaux, Four Communal, Auberge communale, Buvette de la Plage, Bâtiment de service du Port
- Bâtiments administratifs : Voirie, Tour d'eau, Fontaines
- Bâtiments scolaires : Ecole/UAPE Les Morettes, Combe 1 (activités scolaires), Combe 2 (activités parascolaires), Combe 3 (activités périscolaires)
- Bâtiments mixtes : Maison de Commune, Centre communal Les Morettes, Maison Fischer
- Temple
- Bâtiment locatif : Immeuble Très-le-Châtel

Constructions, rénovations et transformations des bâtiments communaux

Site scolaire de la Combe

(Municipale responsable du projet de site scolaire de la Combe : Dominique-Ella Christin)

Préavis No 78/15 « Demande d'un crédit de CHF 4'550'000.-- pour la réalisation d'un bâtiment abritant une cantine scolaire, un espace dédié à l'accueil parascolaire et 3 salles de classes ».

Préavis No 79/15 « Demande d'un crédit de CHF 2'100'000.-- pour la transformation et l'assainissement du bâtiment dénommé Ancienne Administration afin d'y loger des locaux PPLS et une bibliothèque scolaire et communale ».

La Municipalité s'engage depuis de nombreuses années pour faciliter la vie des familles pranginoises et répondre à leurs besoins. Elle a notamment la volonté politique d'offrir un accueil à la pause de midi à tous les enfants dont les familles le demandent, considérant qu'il s'agit d'une prestation faisant partie intégrante d'une journée continue et cohérente de l'écolier en primaire.

Dans ce cadre, des travaux importants ont été entrepris sur le site scolaire de la Combe afin d'améliorer l'accueil parascolaire (accueil des écoliers en dehors des heures de classes) et périscolaire (en lien avec l'activité scolaire). Dominique-Ella Christin, Municipale, étant en charge de ces deux dossiers de construction et rénovation de bâtiments lors de la législature précédente, le Collège exécutif a décidé, dans une perspective de continuité, qu'elle les porterait jusqu'à leur aboutissement, et ce bien qu'ils relèvent de la direction "Bâtiments" dont elle n'a plus la charge depuis juillet 2016.

Pour rappel, il s'agit de la construction d'un nouveau bâtiment abritant un restaurant scolaire et une grande salle, locaux destinés à l'accueil parascolaire pour les élèves de 8 à 12 ans (préavis No 78/15), ainsi que de la transformation de l'Ancienne Administration afin d'accueillir une bibliothèque scolaire et des locaux pour psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire (PPLS) (préavis No 79/15). Ces infrastructures permettront à notre Commune de répondre à ses obligations légales, notamment en termes d'accueil à la pause de midi. En effet, la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), entrée en vigueur début 2018 oblige les communes à mettre en œuvre un socle minimal de prestations pour accueillir les élèves en dehors des périodes scolaires.

En 2017 les travaux ont suivi leur cours et le comité de pilotage, composé de Dominique-Ella Christin, Municipale, Maxime Roch, architecte, et Patrick Vallat, BAMO (Bureau d'assistance au maître de l'ouvrage), s'est réuni régulièrement afin de suivre ce projet. La Municipale en charge des écoles, Alice Durngat Lévi, a participé aux choix liés à l'accueil parascolaire au restaurant scolaire et dans la salle d'accueil du rez inférieur. Elle a également collaboré avec les services cantonaux et Philippe Guillod Directeur de l'Établissement primaire et secondaire de Roche-Combe, afin d'équiper la bibliothèque scolaire.



Patrick Vallat, BAMO, Dominique-Ella Christin, Municipale, Maxime Roch, Architecte, Marino Giovannini, chef du Service technique communal

Un bouquet de chantier marquant la fin des travaux du gros œuvre a eu lieu fin avril. Celui-ci a permis de remercier les entreprises.

Le planning des travaux a été légèrement retardé par des dégâts survenus en juillet lors de la manutention de la grue. En effet, une palette de matériel est entrée en contact avec la pompe à chaleur déjà installée sur le toit. Les dommages occasionnés ont été importants et la pompe a dû être remplacée, avec des délais de commande relativement longs, ce qui explique les nouvelles dates de fin de chantier. Les bâtiments ont donc été mis en service après les vacances d'automne.

L'ensemble du site scolaire de la Combe s'organise ainsi dès l'automne 2017 autour de trois bâtiments ayant chacun des fonctions différentes : scolaires, parascolaires et périscolaires.

Le collège de la Combe, dénommé Combe 1, abrite l'ensemble des activités strictement scolaires pour les élèves pranginois âgés de 6 à 12 ans.

Le nouveau bâtiment, dénommé Combe 2, permet l'accueil parascolaire pour la pause de midi des élèves âgés de 8 à 12 ans. Il comporte un restaurant scolaire permettant d'accueillir environ 90 élèves. En cas de besoin plus marqué, cette cantine accommodera deux services différenciés à midi, afin de doubler la capacité d'accueil. Au rez inférieur, on trouve une grande salle ayant deux fonctions. Elle permet aux enfants âgés de 8 à 12 ans de se détendre avant ou après les repas de midi. Elle offre également la possibilité d'accueillir dans le futur, en cas de besoin, les enfants avant et après l'école. Au vu des perspectives d'augmentation de la population pranginoise, ce nouveau bâtiment comprend un étage comportant des salles qui pourront, au fur à mesure des besoins, être transformées en trois salles de classe. Celles-ci ne seront pas utilisées par les écoles dans le futur proche et des réflexions ont été menées en 2017 sur l'utilisation qui sera faite de ces salles dès 2018 (*lire le chapitre Jeunesse du présent rapport*).

L'Ancienne Administration, bâtiment classé datant de 1868, dénommé Combe 3, abrite des activités périscolaires, soit une bibliothèque scolaire dans la surface du rez-de-chaussée, ainsi que des locaux PPLS à l'étage.

La fin de l'année 2017 a permis d'organiser des visites des bâtiments pour les conseillers communaux ainsi que pour les parents des usagers du restaurant scolaire. L'inauguration publique est prévue pour 2018. L'ensemble des travaux d'aménagements extérieurs se termineront au printemps 2018.



Thomas Jantscher

Le nouveau bâtiment dénommé Combe 2 et l'Ancienne Administration rénovée, dénommée Combe 3

Ecole/UAPE Les Morettes

Préavis No38/13 « Demande de crédit pour la réalisation d'une école et d'une UAPE aux Morettes »

Le préavis concernant l'école des Morettes n'a pas été clôturé (il reste un solde positif disponible) en raison de différents problèmes, en particulier la température à l'intérieur du bâtiment. En effet, l'été, on a fréquemment mesuré plus de 30°C, et ce dès le matin. Par ailleurs, il fait souvent froid en hiver. Nous avons rencontré l'architecte à plusieurs reprises mais pour l'instant aucune solution satisfaisante n'a pu être mise en place.

Différentes solutions ont été testées :

- un film isolant a été posé sur une vitre, mais la solution a été refusée par les enseignantes ;
- il a été envisagé de planter des arbres devant les fenêtres les plus exposées, mais le coût a été jugé trop élevé ;
- il a été procédé au contrôle des détecteurs de vent qui gèrent les stores, sans succès.

La possibilité de mandater un audit du bâtiment sera étudiée en 2018.

Entretien, réparations et fournitures des bâtiments communaux

Hormis l'entretien usuel des bâtiments communaux, les travaux d'entretien courant suivants ont été effectués dans les différents bâtiments communaux.

Administration communale

Un vitrage anti-agression a été posé au contrôle des habitants afin de garantir leur sécurité.

Une grande révision des ascenseurs a été faite. Une mise en conformité de leurs alarmes a été effectuée, à la suite du changement de système téléphonique (IP).

Des boîtes aux lettres ont été posées pour le Tea-room, la Farandoline et l'Épicerie.

Collège de la Combe

La barrière d'entrée du parking des enseignants a dû être changée en raison d'un accident non déclaré.

L'installation électrique a été mise en conformité.

Le changement du système téléphonique (IP) a entraîné une mise en conformité des alarmes des ascenseurs.

Complexe des Morettes

Le monte-charge a subi une grande révision.

Il a été procédé à une révision des parois entre le foyer et la salle de spectacle.

La console de mixage a été remplacée dans la salle de spectacle.

Une petite réparation du parquet a été réalisée dans la salle de spectacle et le foyer.

Vieux Pressoir

Seul l'entretien usuel a été effectué.

Maison Fischer

Pour faire suite à la réaffectation des locaux, quatre cylindres électroniques et des stores à lamelles ont été posés et des travaux de peinture réalisés.

Temple

Seul l'entretien usuel a été effectué.

Voirie

L'installation électrique a été mise en conformité.

L'éclairage a été posé sous le couvert.

Villa du port

Seul l'entretien usuel a été effectué.

Buvette des Abériaux

Un escalier définitif a été créé selon les nouvelles normes ECA.

Une remise en état des pavés a été faite.

Dans les vestiaires du FC Prangins-Sport, la peinture a été refaite, des grilles de séparation ont été posées afin d'éviter les vols.

Tour d'eau / fontaines

Une partie des fontaines a été sablée, rhabillée et repeinte.

Four communal

L'éclairage de la vitrine de la boulangerie a été remplacé.

Auberge communale

Il a été procédé aux ouvrages suivants :

- éclairage de la terrasse côté nord ;
- travaux de rénovation des moquettes de quatre chambres ainsi que des escaliers ;
- changement de la table réfrigérée et du lave-vaisselle ;
- pose de luminaires dans le vestiaire.

Buvette de Promenthoux

Seul l'entretien usuel a été effectué.

Ecole des Morettes

Des bancs ont été posés dans la cour.

Un sèche-linge a été acheté.

Gestion des bâtiments communaux

La Municipalité a pour mission de gérer son patrimoine immobilier. Dans ce contexte, elle loue des locaux communaux à des privés pour :

- des bureaux au 1er étage du four communal ;
- des commerces :
 - Tea-Room
 - Epicerie
 - Garderie à la Maison de Commune
 - Boulangerie dans le four communal.

La Municipalité gère ces derniers en tenant compte de plusieurs facteurs :

- considérations sociales et économiques
- participation du commerce à la vie sociale du village
- animation du centre
- économiques
- type de commerce
- ratio chiffres d'affaires – prix du loyer.

Café-restaurant Les Abériaux

La Municipalité, soucieuse de la conformité légale des objets dont elle a la responsabilité, est intervenue de la manière suivante:

- Automne 2015: visite de l'établissement du Café-Restaurant des Abériaux par la police du commerce avec, pour résultat, l'évidence d'une importante divergence entre le nombre de places en terrasse figurant sur la licence de cet établissement, 50 places, comparées à celles réellement exploitées en terrasse depuis plus de 10 ans, soit 207 places.
- Fin 2015: la Municipalité, propriétaire de l'établissement, décide de régulariser cette situation.
- Mars 2016: mise à l'enquête publique avec une demande de permis de construire en mars 2016. Les conclusions de la CAMAC (Centrale d'Autorisation en Matière d'Autorisation de Construire) a amené l'ECA (Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud) à demander la réduction du nombre de places sur la terrasse "L'Abérial" et la construction d'un escalier de secours provisoire. La Municipalité demande à Gastroconsult SA, filiale de GastroSuisse, une estimation du chiffre d'affaires, respectivement une estimation du prix du loyer qui pourra être appliqué pour cet établissement lorsque l'ensemble des autorisations pour une exploitation en terrasse de près de 200 places sera délivrée. Le gérant est informé.
- Automne 2016 : Une nouvelle licence avec près de 200 places en terrasse est délivrée par la police du commerce après acceptation par la Municipalité.
- Début 2017: construction d'un escalier de secours définitif conforme aux normes en vigueur.
- Courant 2017: sur la base de l'estimation du prix du loyer suggéré par Gastroconsult, la Municipalité décide de l'augmentation du loyer. Celle-ci n'est pas acceptée par le gérant.

L'espace Promenthoux

Différents aspects légaux ont suscité une refonte de la structure juridique et contractuelle relative à la gestion de l'espace Promenthoux. Une procédure juridique entre La Municipalité et la SDP (Société de Développement de Prangins) dont l'objet était l'attribution de la responsabilité de la gestion de l'espace Promenthoux (buvette et plage) a été engagée. Elle trouvera sa conclusion en 2018.

Maison Fischer

Depuis janvier 2017, tous les locaux de la maison Fischer sont occupés par l'Administration communale, à l'exception d'une salle gérée par l'Union des sociétés locales. Cette décision, prise lors de la précédente législature, a permis à la commune de récupérer au 1er étage une pièce, une cuisine et un sanitaire (le 1er étage n'en disposait pas auparavant). Le travail de réflexion des deux collaborateurs de l'urbanisme nécessitant un calme qu'on ne trouve pas au rez-de-chaussée, où de nombreux passages nuisent à la concentration, ces collaborateurs ont pu s'installer au 1er étage, dans la nouvelle pièce. Les espaces libérés au rez-de-chaussée ont permis au STC d'installer de manière plus efficiente divers équipements (cadastre, géoconcept, plotters, etc.). Un espace de travail reste libre au rez-de-chaussée ; il a toutefois été utilisé pendant plusieurs mois par l'apprentie en 2017.

Mise à disposition de locaux communaux

La Municipalité propose également un service de location de plusieurs salles et locaux permettant à des tiers d'organiser différents types de manifestations (Maison de Commune, Centre des Morettes, Vieux pressoir, etc.). L'Administration communale gère la mise à disposition de ces locaux avec efficacité et selon une politique bien établie, notamment en matière de prix préférentiels pour la population pranginoise. Cette politique est définie dans des notes de service permanentes qui servent de base pour la tarification équitable des salles.

Le fonds de réserve de l'immeuble subventionné "Très le Châtel" se monte à CHF 740'006.75.

SYSTÈMES D'INFORMATION

Municipal responsable : Igor Diakoff

Un nouveau contrat avec notre prestataire de services, la société Infolog SA (réf. registre du commerce CHE-115.217.052) a été signé début 2017. La sécurité informatique a été revue avec, notamment, les améliorations suivantes :

- Une copie de sécurité est effectuée quotidiennement par Infolog SA, à Bussigny, par le réseau téléphonique.
- Le protocole pour notre correspondance électronique est désormais sous protocole IP avec une meilleure qualité d'acheminement et de protection.

Les versions des outils bureautiques ont été renouvelées.

CULTURE & SOCIÉTÉS LOCALES

Municipal responsable : Igor Diakoff

Culture

L'activité culturelle à Prangins a été impactée par le fait que l'intégralité de la commission culturelle a souhaité ne pas se représenter le 30 juin 2016. Une nouvelle commission culturelle est encore en cours de constitution.

Néanmoins, la Municipalité a organisé une manifestation en 2017 : le spectacle du Théâtre de Carouge, juin 2017, Eugène Labiche et Georges Courteline.

Sociétés locales

La commune soutient la quasi-totalité des sociétés locales sous forme de subventions, de mise à disposition des salles, etc.

Les sociétés locales, en 2017 :

- | | |
|------------------------------------|--|
| - Activités manuelles et créatives | - Ordre des pompiers émérites de Prangins |
| - Aéroclub (*) | - Prangins International Club (*) |
| - Badminton Club (*) | - PranGym |
| - Prangins en Chœur (*) | - Société de développement de Prangins (*) |
| - Club Nautique de Prangins (*) | - Société de Tir 300 m Duillier Prangins |
| - FC Prangins-Sport (*) | - Théâtre Amateur de Prangins (*) |
| - Gym Dames (*) | - Musique à l'Eglise |
| - Gym Hommes (*) | - Jeux des Aînés |

(*) société membre de l'USL – Union des Sociétés Locales de Prangins

ENVIRONNEMENT

Municipale responsable : Dominique-Ella Christin

Les principales missions du service de l'Environnement sont de :

- gérer l'ensemble des domaines, terrains et jardins communaux, ainsi que les forêts et les cours d'eau du territoire communal ;
- valoriser notre patrimoine naturel et paysager de grande qualité et renforcer les actions de la Commune en faveur de la biodiversité, plus particulièrement en milieu bâti ;
- se préoccuper de la qualité de l'air, de la lutte contre le bruit, de la protection des sols et des dangers naturels ;
- améliorer la gestion durable des eaux, planifier l'assainissement des eaux usées et gérer la station d'épuration des eaux (STEP) ;
- gérer l'administration et les infrastructures portuaires de manière efficiente et durable tout en assurant la qualité des services rendus aux utilisateurs ;
- piloter une politique énergétique et climatique visant à diminuer sur le long terme l'empreinte environnementale et les émissions de CO2 du territoire pranginois, dans le cadre de notre démarche globale "Cité de l'Énergie".

Domaines

Les terrains communaux comprennent des parcelles utilisées par la Commune comme celles des Abériaux, de la plage ou du cimetière, des parcelles louées à des agriculteurs faisant l'objet de baux à ferme comme celles de Grand Bois, des parcelles mises en droit de superficie comme celles de La Barcarolle et des parcelles de forêts comme celle du Bois des Ages. Pour finir, des parcelles communales sont également louées sous forme de jardins communaux.

Domaine et agriculture

Un des projets d'agglomération inscrit dans les planifications communales, régionales et cantonales concerne le futur développement urbain sur des sites stratégiques cantonaux, le long de la route de distribution urbaine (RDU) dans les communes d'Eysins, Nyon et Prangins. Ce développement s'inscrit en partie sur des terrains appartenant à la Confédération qui sont actuellement exploités par le centre d'Agroscope qui effectue de la recherche agronomique. Afin de maintenir Agroscope dans notre région, la société foncière de la région yonnaise (SOFREN), instituée par le Conseil régional, a pour mission de trouver avec la Confédération et le canton de Vaud un accord général pour une relocalisation partielle des activités d'Agroscope. Dans ce cadre, la SOFREN se charge de trouver des terrains de substitution.

La parcelle agricole Grand Bois No 37 qui appartient à la Commune de Prangins et qui est louée à des agriculteurs pranginois constitue une des parcelles envisagées pour la relocalisation partielle des activités d'Agroscope. La Municipalité a reçu en mai un compte rendu avec un point de situation de l'avancement de ce dossier de la part de la SOFREN. Elle a ainsi reçu la confirmation écrite de la part de la SOFREN - ce qui est nouveau – que des terrains de substitution de surfaces et de qualité égales dans un rayon géographique acceptable seraient proposés aux agriculteurs pranginois. Au vu de cet engagement, la Municipalité a informé la SOFREN qu'elle souhaitait que celle-ci mette directement à la disposition d'Agroscope ces terrains de substitution. Ainsi, l'ensemble de l'opération serait nettement plus simple et permettrait à la Commune de Prangins de continuer de louer aux agriculteurs pranginois la parcelle communale No 37. Suite à cette détermination, une délégation municipale a rencontré les membres de la SOFREN (membres du Comité de direction et de l'administration du Conseil régional) en juillet 2017. La SOFREN a fait part de ses

réserves quant à la volonté municipale estimant qu'Agroscope n'accepterait pas les terrains de substitution évoqués par la SOFREN. Cette séance n'a pas été suivie par une information de la part de la SOFREN.

Domaine et droits de superficie

Il y a quatre parcelles communales en droit de superficie.

La parcelle No 220 au centre du village dispose d'un droit de superficie, signé en 2013, en faveur de la société coopérative d'habitation "Des Plantaz" avec les bâtiments situés derrière l'Auberge communale. Sur cette parcelle se trouve un immeuble locatif subventionné comprenant 16 appartements respectant les normes en matière de construction de logements mis au bénéfice de l'aide des pouvoirs publics. Pendant toute la durée des aides cantonale et communale (décompte cantonal en % des loyers, soit environ CHF 35'000.-- par année) en matière d'appartements subventionnés, aucune redevance n'est due à la Commune de Prangins.

La société coopérative "Cité Derrière" bénéficie d'un droit de superficie, signé en 2010, sur la parcelle No 545, où se trouve le bâtiment "Les Papillons" qui comporte des logements protégés. Une redevance est versée à la Commune de Prangins depuis le 1er janvier 2013.

La parcelle No 334 fait l'objet d'un droit de superficie signé en 1998 en faveur de la carrosserie Lauber pour laquelle une redevance annuelle est payée à la Commune de Prangins. Aucun changement n'est survenu sur la parcelle Lauber en 2017 qui, par ailleurs, fait partie du projet « Entre-Deux-Chemins ».

La parcelle No 437 a un droit de superficie en faveur de BH Bays Hôtels SA, signé en 1998. Sur la parcelle se trouve le complexe hôtelier de La Barcarolle. Une redevance est versée annuellement à la Commune de Prangins.

Le préavis No 13/12 prévoyait une nouvelle convention avec BH Bays Hôtels SA lui permettant d'augmenter la durée du droit de superficie et sa capacité hôtelière, dans le cadre d'un nouveau plan de quartier. Le Conseil communal a refusé d'augmenter la durée du droit de superficie selon la proposition du préavis. BH Bays Hôtels SA a renoncé aux travaux permettant d'agrandir sa capacité. Les frais engagés en lien avec le PQ La Barcarolle par la Commune dans le cadre de ce projet concernaient essentiellement les frais d'urbaniste et de géomètre, ainsi que le temps consacré à ce dossier à l'interne par l'Administration communale. Aucun accord préalable n'a été prévu par la Commune pour récupérer ses frais dans l'hypothèse où le superficiaire renoncerait à utiliser les nouveaux droits à bâtir disponibles. Ainsi ce dossier est clos et n'a par conséquent pas été sujet à des changements en 2017.

Jardins communaux

Les trente jardins communaux permettent aux Pranginois de s'adonner au jardinage dans un cadre idyllique. En 2017, trois jardins ont été libérés et reloués. Il y a toujours 18 personnes en liste d'attente, dont trois Pranginois qui s'y sont inscrits en 2017.

Forêts

Plan de gestion des forêts

Un plan de gestion des forêts communales de Prangins 2012-2026 a été établi en 2015 par le garde-forestier. Ce plan de gestion est un plan de niveau opérationnel, le niveau stratégique étant développé au niveau de l'arrondissement par un plan directeur forestier. L'application de ce plan opérationnel est formulée annuellement par un programme de travaux, présenté à la Commune, et un contrôle d'exécution.

La Commune de Prangins, de par la taille de ses forêts communales (22 hectares) et par la structure de ses peuplements forestiers, à majorité feuillus, n'est que peu tributaire du marché du bois. Contrairement à des communes que l'on appellerait "forestières", pour qui la qualité des bois produits influence les rendements financiers, les forêts de Prangins ont plutôt des fonctions sociales, paysagères et biologiques avec une production de bois axée sur l'énergie.

L'année 2017 a été marquée par plusieurs chantiers d'assainissement en forêt. Ces chantiers, souvent difficiles d'accès, ont malheureusement eu un coût élevé. Une partie du bois produit n'a pas été vendu en 2017, mais il le sera en 2018.

Exploitation

Le récapitulatif des divers chantiers effectués donne les résultats suivants :

Lieux	Volumes martelés	
Vallon des Fossés	36 m3	Eclaircie et sécurisation
Grand Bois	64 m3	Coupe normale
Les Abériaux	3 m3	Chablis instables
Bord autoroute (parc. 93 Coinsins)	8 m3	Arbres pour Romande énergie

Soit un total de 111 m3 de bois abattus.

La coupe des Fossés, repoussée depuis 3 ans, a été effectuée en 2017, grâce à un gel important du sol. Pour ce chantier, il a fallu faire appel à des élagueurs.

Ces interventions ont permis de mettre sur le marché les assortiments suivants :

- Bois de service feuillu, 6 m3
 - Bois d'industrie feuillu et bois de feu long, 110 m3
 - Bois de feu, 0 stère
- Total : 116 m3 et 0 stère

Les travaux sont, pour la plupart, réalisés par l'équipe forestière du triage forestier de la Dôle.

Sylviculture

Durant l'année 2017, une parcelle a été traitée en soins culturaux. Il s'agit de la plantation de chênes du Grand Bois (forêt vers l'aérodrome) pour une surface de 26 ares.

Des travaux d'entretien des boisés des Abériaux ont été réalisés le long des cheminements.

Entretien du sentier didactique

L'équipe forestière intercommunale a effectué divers travaux d'entretien du sentier didactique. La Pyrale du buis continue de faire des ravages dans le secteur.

Le mur de soutènement, en amont du sentier didactique, s'est en partie éboulé. Des blocs se sont retrouvés sur le sentier et d'autres menaçaient le cheminement. La réparation de ce mur a été réalisée durant le printemps.

Préservation des milieux naturels et des paysages

Patrimoine naturel en milieu bâti

La Commune de Prangins présente, sur son site, des recommandations pour favoriser notre patrimoine naturel en milieu bâti, qui comporte une richesse biologique importante, et ce dans les jardins privés, mais aussi sur les balcons, les murs ou encore les toitures qui composent notre village.

Biodiversité

La Commune de Prangins a développé une politique environnementale en collaboration avec différents partenaires régionaux, dont le Conseil régional du District de Nyon, pour préserver la nature, le paysage et la biodiversité sur son territoire. Elle soutient et participe à l'élaboration de corridors biologiques et de réseaux agro-écologiques qui ont pour but de préserver la biodiversité, en permettant le déplacement de la faune et la dissémination de la flore.

Les corridors biologiques

Avec de nombreux partenaires publics et privés de la région, la Commune s'engage, autour d'une charte, pour préserver des zones d'importance pour la biodiversité et permettre aux espèces de se déplacer sans obstacle dans ces zones. Le contrat corridors Lac-Pied du Jura couvre l'ensemble du district de Nyon et quelques communes limitrophes. Il permet de renforcer le Réseau écologique cantonal et de soutenir l'infrastructure écologique. Il est constitué de 27 mesures localisées ou collectives qui auront un impact important sur la biodiversité et la qualité de vie dans la région.

En juin 2017, une séance de présentation concernant la promotion et la gestion différenciée de la nature en milieu construit a eu lieu à Prangins avec les communes concernées. Les principes de la gestion différenciée, ainsi que les études sur le Grand Capricorne et le Lucane cerf-volant, ont été présentés à cette occasion. En effet, ces deux espèces rares et menacées au niveau européen et national ont été identifiées sur la Commune de Prangins, après un important travail d'inventaire de terrain en 2016 et 2017 avec l'analyse de 800 arbres dans la région.

Par ailleurs, une visite sur le terrain a eu lieu en juin 2017 au Golf Club du Domaine Impérial situé sur les communes de Prangins et de Gland, pour présenter le plan de gestion différenciée qui a été élaboré sur la base des espèces et valeurs naturelles du site, ainsi que les pratiques d'entretien conduites par le golf. Ce plan de gestion est constitué de 31 mesures et a pour objectif d'adapter l'entretien aux espèces et potentialités biologiques, ainsi qu'aux utilisations des surfaces par les joueurs de golf.

En ce qui concerne la gestion différenciée le long de la ligne fortifiée de la Promenthouse, des visites de terrain ont eu lieu durant l'été 2017 pour évaluer les valeurs écologiques du site. Un plan de gestion est en cours d'élaboration.

Finalement, des inventaires floristiques ont été réalisés en 2017, afin d'évaluer le potentiel écologique des talus CFF. En effet, l'objectif est de renforcer l'intérêt de ces talus comme corridors en mettant en place un entretien différencié. Le plan d'entretien sera finalisé début 2018.

Les réseaux agro-écologiques

La Commune soutient le Réseau écologique "NYON-REGION". Ce réseau agro-écologique est une démarche volontaire initiée par les agriculteurs de la région. Ceux-ci mettent en réseau leurs surfaces de compensation écologiques (prairies fleuries, vergers, haies, jachères, etc.), selon les recommandations de l'Ordonnance fédérale pour la qualité écologique (OQE). La mise en œuvre d'un certain nombre de mesures est prévue par les agriculteurs, tels que des ensemencements naturels de prairies, des plantations d'arbres et d'arbustes diversifiées et des entretiens spécifiques favorables aux espèces caractéristiques de la région.

En 2017, de nombreuses surfaces de promotion de la biodiversité ont pu être réalisées au printemps et en automne, sur l'ensemble du réseau. Celles-ci comprennent la plantation de 1120 arbustes de haie, 55 arbres indigènes, 53 noyers et 39 arbres fruitiers à haute-tige. Ainsi s'achève, en 2017, la première phase de mise en œuvre du Réseau écologique "NYON-REGION".

Protection contre le bruit, qualité de l'air et dangers naturels

Bruit

L'étude relative à l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB), effectuée sur le territoire pranginois en collaboration avec les services cantonaux concernés, a été approuvée par l'Etat de Vaud en 2016. Cette étude très complète sur l'assainissement du bruit routier établit un bilan des nuisances sonores liées au trafic routier sur le territoire pranginois et détermine les mesures d'assainissement à effectuer, tels que des changements de revêtement routier, qui permettront de répondre à l'Ordonnance sur la protection du bruit (OPB) d'ici mars 2018. Les mesures principales touchent la route de l'Etraz et la route de Lausanne.

Le dossier a été transmis au service des Travaux en 2016. Les travaux seront entrepris en 2018-2019.

Dangers naturels

La Commune dispose d'une carte des dangers naturels établie par les services cantonaux de la Direction Générale de l'Environnement (DGE) en collaboration avec la Commune.

Eaux et Station d'épuration

Traitement des micropolluants et regroupement des stations d'épuration des eaux usées

La station d'épuration (STEP) de Prangins, bien que vétuste et approchant sa capacité maximale, doit encore être maintenue en fonction jusqu'en 2025, date de la mise en service projetée de la future STEP régionale unique. Pour rappel, deux associations intercommunales et quatre communes représentant un ensemble de trente collectivités publiques ont adhéré au principe de mettre en place cette nouvelle STEP régionale, à réaliser en une seule étape et sur un seul site, au Lavasson à Gland. Ces partenaires sont les Communes de Nyon, Gingins, Chésereux et Prangins, ainsi que l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC-21 communes) et l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées du Boiron (AEB-5 communes).

A la suite de réflexions et études menées depuis 2012, ces partenaires ont été convaincus par les avantages financiers mais également techniques, d'aménagement du territoire et de protection des eaux du projet de STEP régionale. En mars 2016, ils ont signé une « Convention pour la mise en place des conditions techniques, juridiques et financières pour la régionalisation de l'épuration des eaux ». Cette convention définit les engagements respectifs des partenaires et la mise en place du cadre organisationnel représentatif des partenaires durant la période transitoire jusqu'à l'acceptation de la nouvelle forme juridique (statuts) et de l'avant-projet de la STEP unique. Celle-ci concerne la poursuite des études permettant de circonscrire le projet en approfondissant certaines questions encore ouvertes : calendrier ; forme juridique adoptée ; gouvernance de la STEP régionale ; équipements pris en commun dans le projet ; clé de répartition entre les différents partenaires afin que chacun soit gagnant financièrement et techniquement.

L'ensemble de la démarche ayant conduit à cette convention a été soumise au Conseil communal de Prangins dans sa séance du 18 mai 2016 dans le cadre du Préavis No 92/16 « Demande de crédit de CHF 26'000.-- pour la participation aux études de mise en place des conditions techniques, juridiques et financières pour le projet de régionalisation de l'épuration des eaux ». Ce préavis a été présenté conjointement en 2016 au sein des organes délibérants des quatre communes, ainsi qu'aux membres des deux associations. Le Conseil communal de Nyon a demandé, avant d'accepter ce préavis, qu'une étude complémentaire soit effectuée. Un montant a donc été alloué par la Commune de Nyon, afin de comparer la variante d'une rénovation et d'un agrandissement de la STEP actuelle de Nyon pour traiter les micropolluants à la variante d'une STEP régionale unique située au Lavasson à Gland.

Ainsi, en 2017, l'avancée du projet a été ralentie, en attendant la finalisation de cette étude supplémentaire et la détermination du Conseil communal de Nyon. Les conclusions de l'étude ont confirmé que toute la région était gagnante dans un projet unique de STEP régionale située à Gland. Le Conseil communal de Nyon a donc accepté la poursuite du projet vers une STEP régionale en décembre 2017. Ainsi, en 2018, les démarches en vue de la régionalisation des STEP ont véritablement pu reprendre entre les partenaires concernés.



Michel Perret

Vue de la STEP depuis un drone

Charges hydrauliques

La charge hydraulique de la STEP de Prangins est composée d'eaux usées, mais également d'eaux appelées eaux claires parasites (ECP) qui viennent surcharger inutilement le réseau d'eaux usées. Ces ECP sont composées d'eaux permanentes et d'eaux pluviales. Les eaux parasites permanentes surchargent constamment le réseau d'eaux usées indépendamment des précipitations. Les eaux parasites pluviales peuvent être liées au ruissellement direct ou de surface, au ruissellement souterrain, ou aux débordements d'eaux claires dans les eaux usées, par exemple dans les regards mixtes. En améliorant les canalisations, il est possible de réduire l'apport d'eaux parasites permanentes et d'augmenter ainsi la capacité de traitement de la STEP de Prangins, d'améliorer le bilan de l'épuration et de réduire les frais d'exploitation.

Les travaux d'amélioration des canalisations ont été entrepris en juin 2017. L'analyse des débits en novembre et décembre 2017, qui ont été mesurés au moyen du nouveau débitmètre, ont montré des améliorations significatives en comparaison des débits de janvier à juin 2017. En effet, les débits moyens par temps sec ont passé de 940 m³/jour à 545 m³/jour pour les périodes mentionnées ci-dessus, soit une réduction de 395 m³/jour d'eaux permanentes. Globalement, cette réduction des eaux permanentes est favorable pour la STEP et devrait permettre de la maintenir encore 7 à 8 ans en exploitation, à condition de l'exploiter avec beaucoup de soin et d'entretien, ce qui est le cas actuellement.

Evacuation des boues

Les boues d'épuration proviennent des matières solides en suspension dans les eaux usées qui se déposent dans des bassins lors de la décantation. On distingue trois qualités de boues selon leur siccité, soit les boues liquides, les boues déshydratées et les boues séchées. Nous pouvons comparer ces étapes à celles d'une lessive après le lavage, après l'essorage et après le passage dans le séchoir. On élimine les boues séchées soit en les incinérant, soit en les utilisant comme combustible dans les fabriques de ciment.

En 2017, la STEP de Prangins a produit 1549.3 m³ de boues liquides transformées en 46.12 t. de boues sèches.

Année	Boues liquides	Boues sèches
2017	1'549 m ³	46.12 t.
2016	1'446 m ³	46.75 t.
2015	1'378 m ³	45.53 t.

Eaux

Le préavis No 94/16 « Concession pour la distribution de l'eau sur le territoire communal de Prangins - Adoption de la nouvelle version de la concession, adaptée suite aux modifications de la loi cantonale sur la distribution de l'eau (LDE) au nouveau règlement communal sur la distribution d'eau de la Commune de Nyon » a été accepté par le Conseil communal pranginois en juin 2016. Après cette adoption, aucun changement n'est intervenu en 2017.

Port des Abériaux

Garde-port

Le Garde-port assure aussi la fonction de responsable de la station d'épuration (STEP) et travaille à plein temps pour la Commune. Il occupe le logement de fonction du Garde-port, ce qui permet d'augmenter la sécurité de la zone des Abériaux.

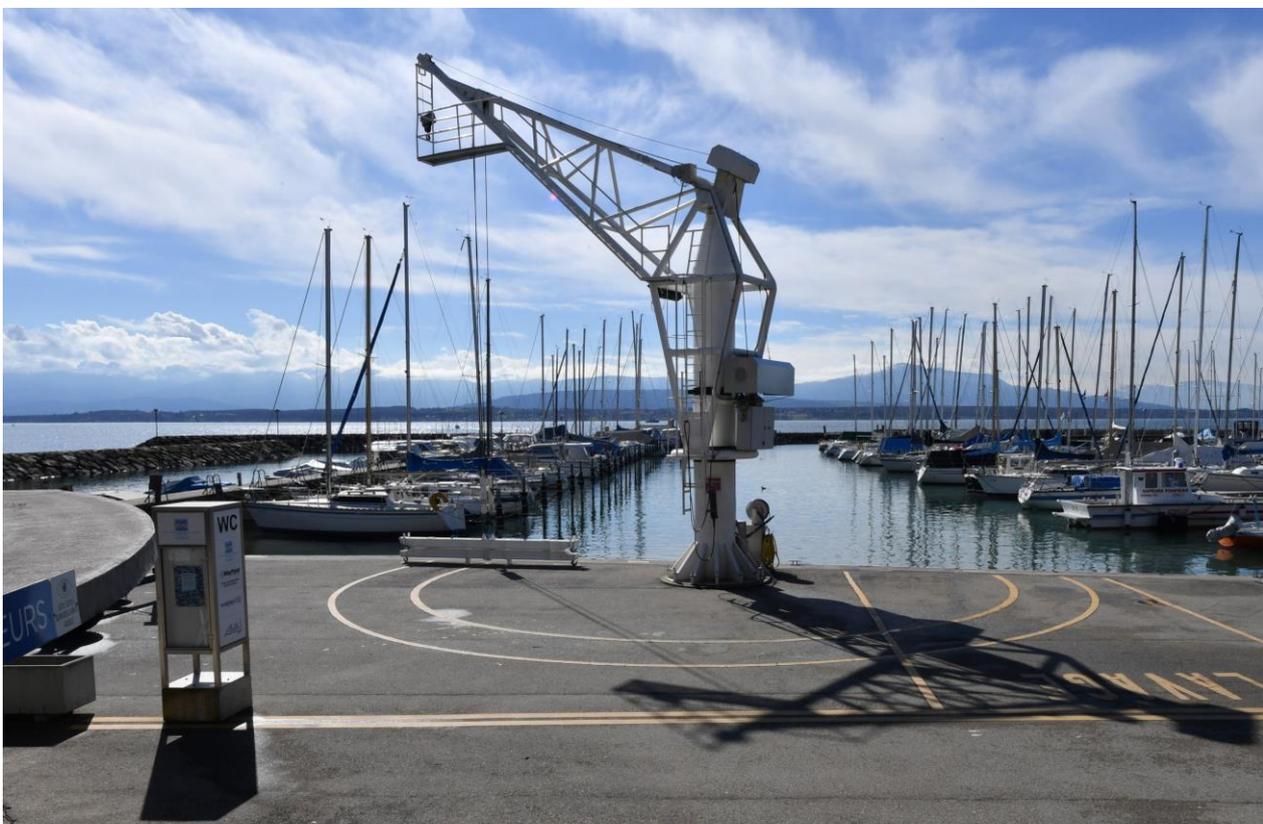
Afin de répondre efficacement aux sollicitations des usagers du port, le Garde-port assure une présence plus soutenue durant la saison de navigation, plus particulièrement les week-ends. Dans ce cadre, un adjoint le remplace dans ses fonctions de Garde-port et de responsable de la STEP, lors de ses jours de congé.

Pose d'un nouveau système de vidéosurveillance au Port des Abériaux

Le préavis No 84/15 « Règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance et demande d'un crédit de CHF 46'000.-- en vue de la pose d'un nouveau système de vidéosurveillance sur le site du Port des Abériaux » a été accepté par le Conseil communal en avril 2016. Le système, qui repose sur 11 caméras, est opérationnel avec pour objectif d'éviter davantage les infractions contre les biens, ou du moins d'apporter des moyens de preuve en cas d'infractions. Les travaux ont pu commencer à la fin de la saison de navigation 2016 et ont été terminés au printemps 2017.

Grue

Après l'acceptation en octobre 2016 par le Conseil communal du préavis No 05/16, « Demande d'un crédit de CHF 55'000.-- TTC en vue du remplacement du palan à câble de la grue au Port des Abériaux », le palan à câble a été remplacé en avril 2017. En effet, l'installation existante menaçait de tomber en panne. Le nouveau système plus moderne et plus fiable apporte entière satisfaction.



Michel Perret

La grue au port des Abériaux

Travaux de rénovation concernant le terre-plein et les bornes électriques

Le Conseil communal de Prangins a accepté le préavis No 19/17 « Demande d'un crédit de CHF 170'000.-- TTC en vue de travaux de rénovation au Port des Abériaux concernant le terre-plein et les bornes électriques en décembre 2017. Les travaux débiteront au mois de mars 2018, ce qui correspond à la réouverture des usines d'asphalte.

Pose d'un ratelier

Un premier ratelier permettant d'accueillir des paddles board, des canoës kayaks, et éventuellement des planches à voile a été installé sur le terre-plein du port côté Genève. Conformément au nouveau règlement du port, ces emplacements sont disponibles à la location pour les Pranginois. Une information détaillée et des formulaires d'inscriptions ont été placés sur le site de la commune en juillet.

Plantes aquatiques

Pour faire suite à l'intervention d'un conseiller communal, la Municipalité a examiné la possibilité de valoriser les plantes aquatiques, les macrophytes, qui sont fauchées à la faucardeuse dans le port de Prangins. Une entreprise est en train de développer un projet permettant de transformer ces déchets en pellets. Estimant que cette solution pourrait être intéressante, l'Exécutif a demandé une brève analyse à un bureau en environnement. Il se trouve qu'en l'état actuel de cette technologie et du système de faucardeuse proposé, cette solution n'est économiquement pas viable pour la Commune de Prangins pour l'instant.

Energie & Climat

Prangins - Cité de l'Energie

Grâce à sa démarche globale en faveur du climat, de l'environnement et de notre qualité de vie, la Commune est une Cité de l'énergie. Cette reconnaissance atteste son engagement à diminuer sur le long terme son impact environnemental et les émissions de CO2 de son territoire. Voir la fiche http://prangins.ch/uploads/Divers/Fiche_informative_citedelenergie_prangins.pdf.

Face aux enjeux énergétiques et climatiques, les communes ont un rôle important à jouer, car de nombreux défis se posent au niveau local. Dans cette perspective, la Commune de Prangins a développé un ensemble de mesures concrètes et cohérentes qui, par une gestion plus durable des ressources, visent à consommer moins d'énergie et à promouvoir les énergies renouvelables.

Dans le cadre de l'obtention du label Cité de l'énergie, le programme de politique énergétique et climatique de la Commune a été actualisé pour la période 2015-2019. Ce document officiel constitue le deuxième document cadre fixant les objectifs et outils de mise en œuvre de cette politique énergétique et climatique.

Subventions communales en faveur du climat – « Action agir ensemble pour le climat »

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'énergie et du climat, la Municipalité a souhaité reconduire, pour la nouvelle législature, sa politique de subventions pour les projets privés en faveur du climat. Elle a estimé que le moment était opportun pour passer à l'alimentation du subventionnement par une taxe prélevée sur l'électricité et la création d'un fonds de réserve y relatif, plutôt que par l'intégration dans le budget de fonctionnement communal. Cette manière de procéder permet plus de prévisibilité, de continuité et de stabilité dans l'alimentation du subventionnement et se rapproche de celle généralement utilisée par les communes soutenant les démarches privées en faveur du climat.

A la suite de l'acceptation du préavis No 4/16 « Mise en place d'une taxe et d'un fonds communal pour l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables » en automne 2016, les règlements de la taxe et du fonds ont été approuvés par le Canton, soit la Cheffe du Département du territoire et de l'environnement en janvier 2017, et ont ensuite fait l'objet d'une publication dans la Feuille des Avis Officiels. Aucun recours n'ayant été déposé dans les 20 jours à la Cour constitutionnelle pour contester ces documents, le règlement et le fonds, ainsi que le nouveau programme de subvention, sont entrés en vigueur le 1^{er} mars 2017, avec de nombreuses nouvelles subventions.

Parmi ces nouvelles incitations écologiques, figurent des subsides lors de l'achat d'un scooter électrique, d'un abonnement pour les transports publics locaux ou d'un abonnement Mobility, la possibilité pour les Pranginois de faire appel à un spécialiste des audits énergétiques, ainsi que des subventions lors de l'achat d'appareils électroménagers efficaces ou lors de l'inscription à des cours dans le domaine des économies d'énergie.

Les montants disponibles en 2017, initialement estimés à CHF 155'000.-- et d'un montant final de CHF 164'790.90, ont permis à la Commune de soutenir un grand nombre de projets.

CHF 153'320.20 ont été promis en 2017, dont CHF 81'385.35 versés. En effet, certains projets étaient encore en cours de réalisation à la fin 2017.

Les montants promis étaient les suivants :

- Un montant total de CHF 77'245.95 a été promis à 13 personnes pour un projet de pose de capteurs solaires photovoltaïques
- Un montant total de CHF 28'000.-- a été promis à 4 personnes pour le remplacement de leur chauffage électrique
- Un montant total de CHF 20'000.-- a été promis à 2 personnes pour un projet d'isolation dans le cadre du programme bâtiments
- Un montant total de CHF 11'889.25 a été promis à 11 personnes pour l'audit énergétique des bâtiments
- Un montant total de CHF 2'095.-- a été promis à 9 personnes pour l'audit énergétique électrique
- Un montant total de CHF 11'826.-- a été promis à 27 personnes pour l'achat de vélo électrique
- Un montant total de CHF 944.05 a été promis à 8 personnes pour l'achat de vélo classique
- Un montant total de CHF 784.55 a été promis à 11 personnes pour l'achat d'abonnement pour les transports publics
- Un montant total de CHF 535.40 a été promis à 3 personnes pour l'achat de réfrigérateur ou de congélateur

Courant vert

La Municipalité, en 2017, a continué à acheter de l'électricité d'origine certifiée 100% hydraulique suisse. En choisissant ce courant vert, la Municipalité participe au développement et à la modernisation des installations hydrauliques suisses.

URBANISME

Municipale responsable : Dominique-Ella Christin

Les principales missions du service de l'Urbanisme sont de :

- piloter la planification du territoire communal en préservant l'intérêt public et en renforçant la qualité de vie des habitants ;
- planifier et coordonner l'utilisation du sol, l'implantation des équipements d'utilité publique, l'organisation du bâti et des activités ayant une incidence sur le territoire, notamment par la mise en œuvre et le suivi de différents outils de gestion du territoire (plans de quartier, plan directeur communal, plan général d'affectation...) ;
- aménager et valoriser les espaces publics en favorisant leur rôle de lieu de rencontre et de mixité et renforcer leur harmonie en termes de mobilier urbain et de langage floristique ;
- préserver notre patrimoine bâti, notamment au cœur historique de la commune, et nos sites répertoriés ;
- gérer la police des constructions, soit contrôler les demandes de permis de construire, gérer les procédures de mise à l'enquête et la délivrance des permis de construire, ainsi que l'établissement de diverses statistiques.

Le service de l'Urbanisme a fonctionné sans chef de service pendant près de neuf mois en 2017. Ceci a évidemment impliqué une charge de travail supplémentaire pour la Municipale en charge de ce service, afin de ne pas trop ralentir l'avancement des dossiers en cours. Une cheffe de l'Urbanisme, Isabel Girault, a été engagée pour une entrée en fonction au 1er janvier 2018.

Aménagement du territoire

Planification – Loi sur l'aménagement du territoire et 4^{ème} adaptation du Plan directeur cantonal

Imposée par l'entrée en vigueur en 2014 de la nouvelle Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), la 4^{ème} adaptation du Plan directeur cantonal (4ePDCn) a été adoptée par le Grand Conseil en juin 2017. Ce nouveau cadre de la planification modifie fondamentalement l'approche du développement urbain par un renforcement de la protection des terres agricoles et la limitation contrôlée de la croissance. Ainsi, les zones à bâtir existantes et celles projetées, et leur potentiel d'accueil en nouveaux habitants, ne doivent pas dépasser les possibilités de croissance démographique attribuées pour les quinze prochaines années.

Prangins appartient au périmètre compact de la partie vaudoise de l'agglomération du Grand-Genève et passe ainsi d'une notion de croissance démographique illimitée à celle d'une croissance limitée et définie pour ce périmètre. Celui-ci est composé de neuf communes, à savoir Commugny, Coppet, Eysins, Nyon, Prangins, Vich, Gland, Rolle et Mont-sur-Rolle. La croissance maximale admise, selon le 4^{ème} PDCn, est de 17'220 habitants supplémentaires entre 2015 et 2030. Ainsi, les terrains à bâtir déjà légalisés (qui représentent un chiffre incompressible de réserve d'accueil en nouveaux habitants) additionnés aux projets d'urbanisation non-engagés de ces neuf communes ne doivent pas dépasser ce quota.

Ce changement de paradigme impliqué par la LAT a nécessité deux bilans effectués ces dernières années. En 2014 la Municipalité a commencé par établir, comme toutes les autres communes vaudoises, un bilan des réserves de développement situées en zones à bâtir existantes sur la base des règlements en vigueur (étude intitulée MADR). Ceci a permis de définir le bilan du potentiel d'accueil en habitants supplémentaires liés à la situation existante, soit les réserves déjà légalisées actuellement constructibles. Ce bilan, transmis au SDT fin 2014, a été accepté début 2015. Ensuite, sur la base des projets de plans de quartiers en cours de développement (Entre-deux-Chemins, Au Clos, Centre du village, etc.) et d'une densification modérée des

zones villas (révision du PGA), la Municipalité a initié début 2016 un bilan du potentiel d'habitants supplémentaires liés aux projets de développements futurs (mesures d'urbanisation non-engagées).

Le potentiel d'accueil en habitants supplémentaires des terrains à bâtir déjà légalisés ainsi que les projets des neuf communes étant sensiblement supérieur à la croissance attribuée à l'agglomération à l'horizon 2030, une coordination régionale a été nécessaire. En été 2017, les mesures d'urbanisation non-engagées de la commune de Prangins ont été introduites dans la liste de référence cantonale.

Révision du Plan Général d'Affectation

La Municipalité considère que la révision de son plan général d'affectation (PGA) et de son règlement communal sur les constructions et l'aménagement du territoire (RCCAT) sont des dossiers qu'elle souhaite faire avancer aussi rapidement que possible afin de répondre aux attentes légitimes de nombreux Pranginois. Cette révision porte actuellement uniquement sur les zones à bâtir existantes. Les zones agricoles, ainsi que les zones agricoles et viticoles protégées feront l'objet d'une révision ultérieure. L'avant-projet de révision du PGA et du RCCAT a été envoyé au Canton pour accord préliminaire en juillet 2017, dès que les mesures d'urbanisation non-engagées de la commune de Prangins ont été introduites dans la liste de référence cantonale. La Commune a reçu une réponse positive fin octobre. En décembre, elle a toutefois demandé au Canton de confirmer à nouveau que la densification modérée des zones villas était bien considérée comme une densification de zones existantes et non de la création de nouvelles zones à bâtir.

Schéma directeur de l'agglomération de Nyon (SDAN) et chantier de la Route de desserte urbaine (RDU)

La Municipalité a siégé régulièrement dans les séances réunissant les communes du Schéma directeur de l'agglomération nyonnaise (SDAN). Celui-ci comprend les communes de Crans-près-Céligny, Duillier, Eysins, Grens, Nyon, Prangins, Signy-Avenex et Trélex. Le SDAN vise au développement coordonné de l'urbanisation, des transports et du paysage de ces communes. A la suite de la 4^e révision du PDCn, seules trois des communes du SDAN font partie du nouveau périmètre compact d'agglomération.

Un des grands projets des communes du SDAN est la route de distribution urbaine (RDU) qui est liée au projet de développement des quartiers des sites cantonaux stratégiques situées sur les trois communes concernées territorialement, soit Eysins, Nyon et Prangins. Sur le territoire pranginois, le tracé futur de la RDU s'inscrit au nord de la commune sur des terrains appartenant à la Confédération, et qui sont actuellement exploités par le centre d'Agroscope qui y effectue de la recherche agronomique.

Une convention de partenariat pour la mise en œuvre de la RDU a été signée par les communes du SDAN, la région et l'Etat pour la période 2013-2018. Celle-ci concerne notamment le financement du chargé de projet RDU assuré jusqu'en octobre 2018. La convention indique qu'en fin de cette période les parties feront le bilan des projets et que celle-ci pourrait être prolongée avec l'accord de toutes les parties.

La RDU est une route de distribution urbaine. Elle implique donc une coordination entre la mobilité et l'urbanisation des secteurs qu'elle dessert. La réalisation de la RDU 2^e étape est prévue d'un seul tenant depuis la Route de Saint-Cergue (Nyon) jusqu'au carrefour des Murettes (Prangins) ; cela est essentiel, alors que les secteurs urbanisés peuvent être réalisés par étapes. En effet, la réalisation par étapes de la RDU impliquerait le report de la circulation sur la Route de l'Etraz tant que la RDU ne serait pas complètement terminée. Or, l'un des objectifs de cette route est au contraire de modérer le trafic sur la Route de l'Etraz.

L'année 2017 a été consacrée à l'achèvement de l'étude de faisabilité de la RDU 2^e étape et à l'adaptation du projet de la route suite aux études tests « Nyon (En Oulteret)-Prangins (Etraz nord) réalisées en 2016. La Municipalité de Prangins a validé l'étude de faisabilité de la RDU « 2^e étape » en décembre 2017. Elle a également reconfirmé le tracé (sur territoire nyonnais) de la RDU 2^e étape, choisi dès 2010. La commune de

Nyon ayant souhaité qu'un tracé alternatif qui avait été écarté en 2010, notamment parce qu'il était rejeté par Agroscope, soit à nouveau comparé au tracé de la RDU choisi en 2010, le processus est ralenti en 2018 dans l'attente de la décision de la commune de Nyon.

Divers Plans Partiels d'Affectation

Révision du PPA "centre du village"

Les divergences d'objectifs des propriétaires fonciers concernés par les démarches entreprises dans le secteur « Les Places » et l'absence de cheffe de l'urbanisme n'ont pas permis de faire avancer ce dossier en 2017.

Révision du PQ "Le Coutelet"

Une révision du PQ "Le Coutelet", fixant les règles de planification/développement du site industriel Novartis, a été évoquée par cette entreprise qui a indiqué qu'elle allait relancer les démarches. Divers échanges ont eu lieu en 2017 avec le représentant du site en lien avec des problématiques de permis de construire, de portacabines provisoires et de plan de mobilité.

Nouvelle planification secteur "Entre-Deux-Chemins"

Ce dossier a été suspendu jusqu'à l'adoption de la 4ème révision du PDCn. Dans la deuxième partie de 2017 les démarches entre propriétaires ont pu reprendre avec une première séance en novembre.

Révision du PPA "Au Clos"

La révision du PPA « Au Clos », entièrement pilotée par des propriétaires privés, était aussi restée en suspens jusqu'à l'adoption de la 4^ePDCn. Elle peut à présent reprendre.

Etudes d'implantations

Le service de l'Urbanisme a eu pour mission en 2017 de livrer à la Municipalité deux études d'implantation de nouveaux bâtiments sur des parcelles communales.

La première étude concerne un bâtiment abritant une crèche de 22 places (avec éventuellement un restaurant scolaire pour les 4 à 8 ans). L'étude d'implantation et l'organisation du programme des locaux ont démontré la capacité de la parcelle 831, située à proximité de l'école enfantine/UAPE, à pouvoir accueillir ce bâtiment en respectant le plan de quartier « Les Morettes ». La configuration de la parcelle, son orientation, ainsi que le contexte de la zone village séparée en deux aires offrent différentes possibilités d'implantation illustrées par cinq variantes proposées dans cette étude.

La deuxième étude concerne un bâtiment abritant un EMS disposant de 48-56 lits avec éventuellement des logements protégés à proximité. L'étude d'implantation et l'organisation du programme des locaux, répartis sur deux ou trois niveaux, démontrent la capacité de la parcelle 127 située au nord de la route de l'Etraz, d'accueillir ces bâtiments. L'étude présente quatre variantes d'implantation très détaillées.

Ces deux études ont été acceptées par la Municipalité à la mi-octobre 2017. Dans ce cadre, la Municipalité a également adopté deux fiches de projet définissant leur déroulement et désigné les municipaux impliqués dans les différentes étapes, ces dossiers étant portés par plusieurs directions. Le déroulement de ces projets devrait permettre de mettre en service la future crèche d'ici la fin de la législature et l'EMS lors de la prochaine.

Suite à l'acceptation de ces études d'implantations, les deux projets ont été transmis aux deux services pilotant la suite du dossier, à savoir le service Bâtiments et le service Enfance et Affaires sociales.

Espaces publics

Aménagement du centre du village

Le projet de requalification du cœur de Prangins vise à valoriser et préserver notre patrimoine historique, marquer l'identité villageoise, renforcer le dynamisme touristique, les commerces de proximité, et sauvegarder le lien social du cœur du village en favorisant son rôle de lieu de rencontre et de mixité.

En fin de législature précédente, la Municipalité a renoncé à un espace de rencontre avec vitesse limitée à 20 km/h au centre du village. Ainsi, le cœur de Prangins passera à une vitesse de 30km/h.

Police des constructions

Le volume de travail administratif du service de la police des constructions est stable. La majorité des affaires traitées sont des constructions de peu d'importance pour le territoire communal, ce qui ne signifie pas qu'elles ont occasionné peu de travail. Danielle Rosset, collaboratrice administrative au service de l'urbanisme et police des constructions est l'interlocutrice apte à donner des renseignements sur la procédure de demande de permis de construire.

La Municipalité continue de s'adjoindre l'appui du Service Technique Intercommunal (STI) pour examiner les demandes de permis de construire sous l'angle technique. Danielle Rosset est en charge de la gestion administrative des dossiers depuis 2006. Elle veille au bon déroulement des procédures en coordination avec le STI. En 2017, 31 dossiers ont été ouverts. 7 enquêtes publiques et 24 dispenses d'enquête ont été traitées, 7 autorisations municipales ont été délivrées pour des objets de minime importance.

La pose de panneaux solaires n'est plus soumise à autorisation, ce qui implique tout de même que la Municipalité doit examiner la conformité de telles demandes et « dispenser d'autorisation » le cas échéant (9 dossiers en 2017).

L'année a été marquée par le traitement de plusieurs dossiers litigieux qui ont nécessité l'appui renforcé du conseil juridique de la commune. Les procédures liées à la suite de la mise en vente de la propriété Les Bleuets ont également sollicité plusieurs visites sur place et l'implication de notre mandataire expert.

Par ailleurs, le permis de construire pour le projet « Le Clos » a été délivré. Pour rappel, il s'agit d'un ensemble de 8 immeubles situé sous le château et qui accueillera environ 300 personnes supplémentaires à l'horizon 2019-2020. Comme déjà évoqué, la Municipalité souhaite accompagner cette croissance démographique qui représente près de 10% de notre population, et ceci particulièrement en termes de mobilité. Elle s'assure que la desserte en transports publics du bas du village soit améliorée car actuellement cette zone est très mal desservie. Elle s'assurera également par la mise sur pied en temps voulu d'un véritable stationnement privilégié, afin que des problèmes de stationnement ne surgissent pas au centre de Prangins.

Police des constructions – Mandataire STI

C'est sous l'impulsion des communes du district qu'une association pour un service technique intercommunal (STI) a été créé en 1966. Actuellement 34 communes de la région, dont Prangins, ont signé une convention avec l'association et le STI. Ce bureau de conseils en police des constructions et urbanisme a donc un contrat pour une palette très variée de prestations à fournir. Une commune peut renoncer à travailler avec le STI en dénonçant le contrat pour la fin d'une année avec effet effectif 6 mois plus tard. Afin de s'assurer que ce mandataire correspond toujours aux besoins de notre commune, le service de l'urbanisme souhaitait en 2017 effectuer un comparatif entre les prestations du STI et celles d'un de ses concurrents. Ce dossier n'étant pas prioritaire, du fait que le service a fonctionné sans chef de service durant l'année 2017, il a été jugé préférable de remettre cette comparaison à l'année 2018.

MOBILITÉ

Municipal responsable : Denys Chevalier

La mission principale du secteur mobilité est de planifier et mettre en œuvre une stratégie cohérente de développement des mobilités en matière de transports publics, de mobilité douce et de transports motorisés. Etant transversal, le secteur de la mobilité touche plusieurs directions et municipaux ; il est ainsi traité dans d'autres chapitres du présent rapport.

Ses missions concernent notamment:

- la planification ou requalification de routes ou de cheminements en lien avec l'urbanisme et l'aménagement du territoire ;
- la gestion des transports publics en réponse au développement de la population ;
- une politique active visant au transfert modal (vélos en libre-service, carte journalière,...) ;
- une politique favorisant les plans de mobilité au sein des entreprises et de la commune ;
- une politique de stationnement en lien avec la police.

Transports publics

Perspectives

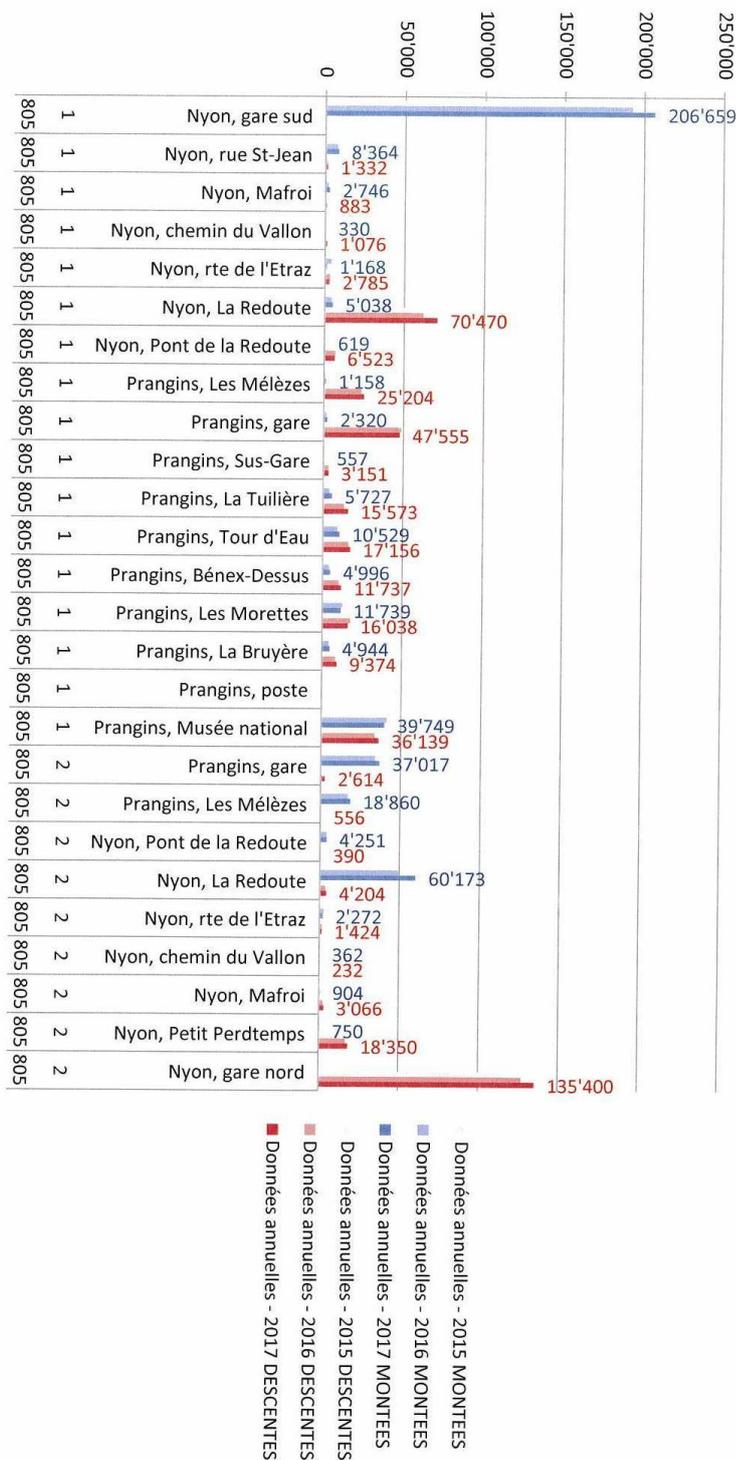
En 2017, la Municipalité a demandé aux Transports publics nyonnais (TPN) d'étudier diverses variantes de tracés pour sa ligne urbaine 805, afin de desservir aussi le sud du village et de proposer une desserte différenciée selon les périodes de la journée, pour pouvoir adapter les transports de sa population à ses besoins réels. Les résultats seront présentés en 2018.



Avec l'aide d'un consultant externe, le Bureau Team-Plus, l'Exécutif analyse toutes les possibilités que pourront offrir les TPN, qui doivent composer avec les attentes de Nyon puisque le trajet allant de la gare à la Redoute est un axe très fréquenté par la population nyonnaise.

Fréquentation

Ligne 805 : +7% (+29'386 voyageurs)

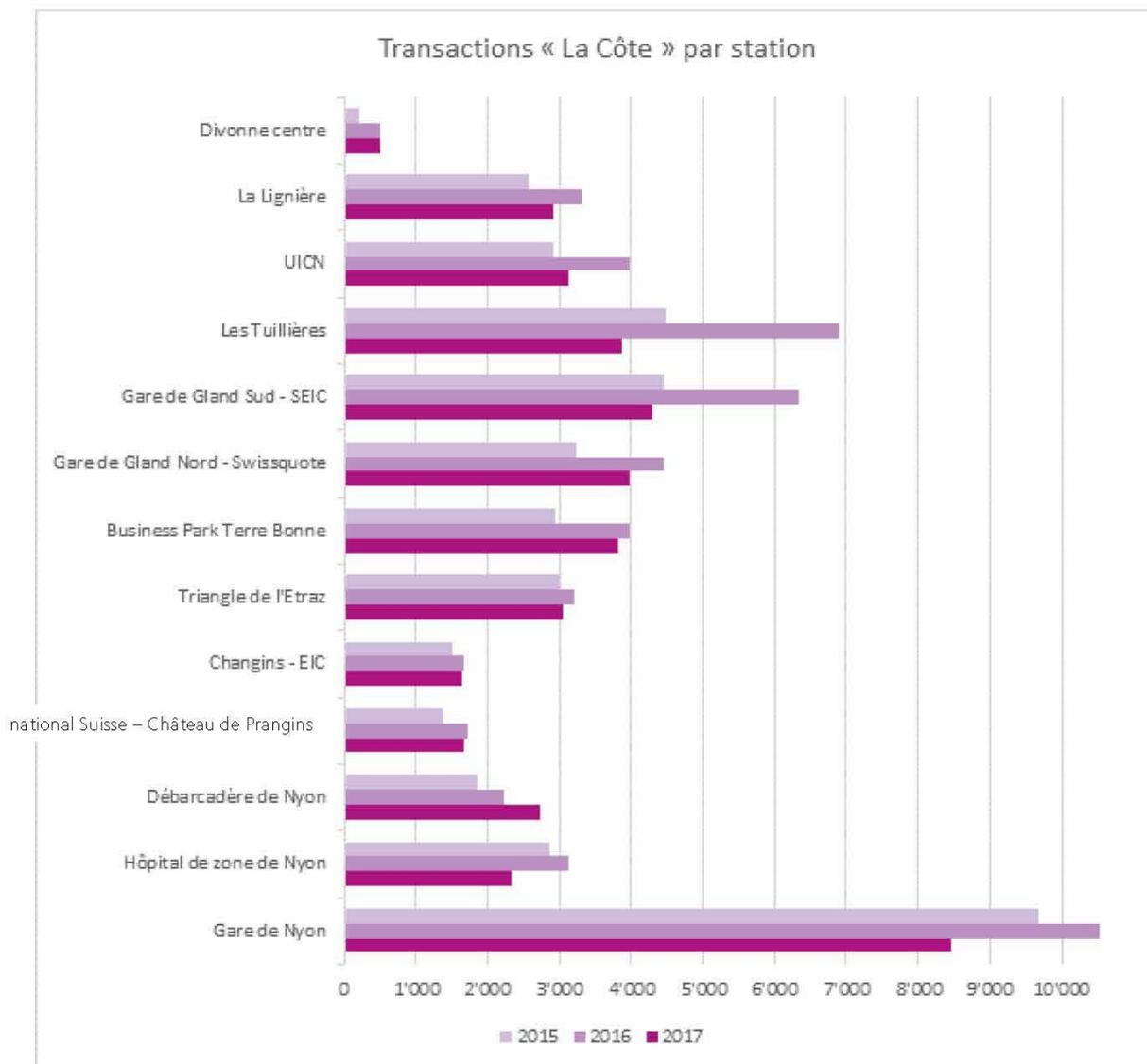


Vélos en libre-service

Cette prestation financée par les communes/respectivement par des entreprises intégrées au pool fait partie des projets en lien avec le Conseil Régional.

C'est toujours la société PubliBike qui gère les vélos ainsi que les diverses bornes mises à disposition.

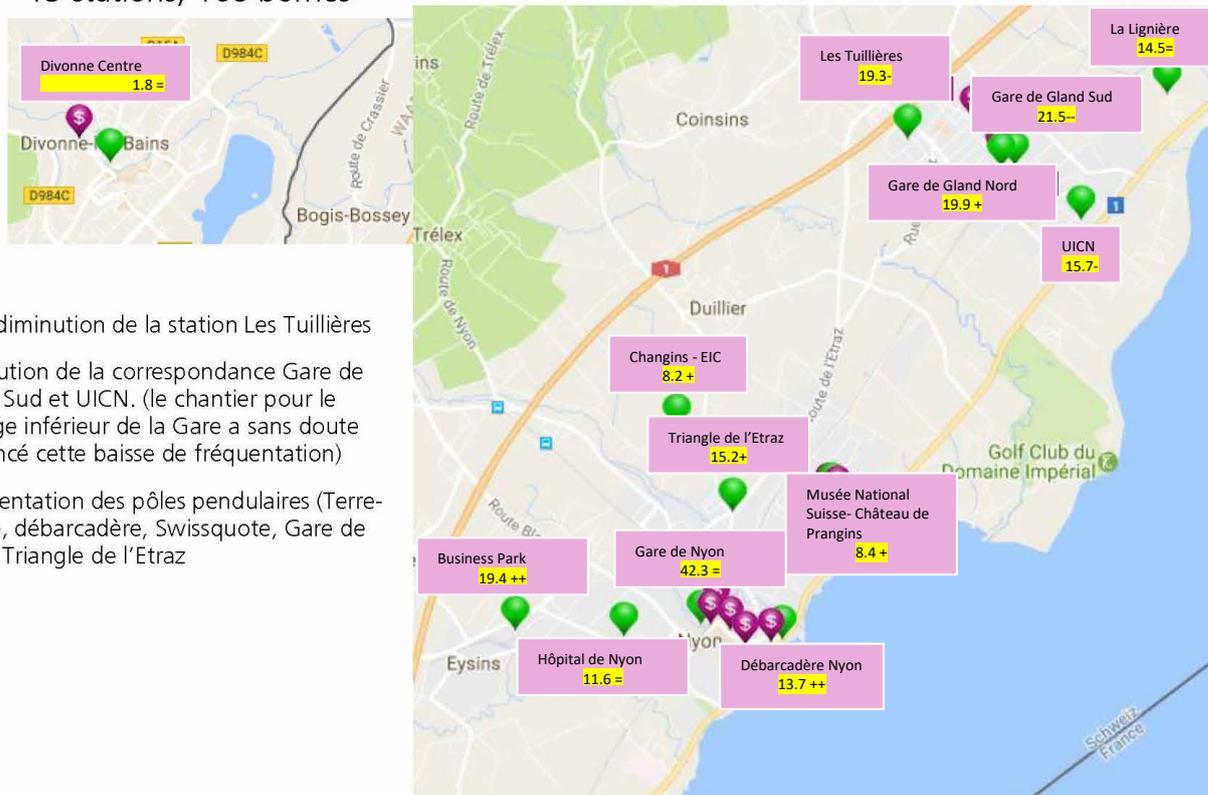
Le réseau VLS « La Côte » 2017



Nombre d'emprunts par jour et station 2017

Stations et vélos

13 stations, 168 bornes



- Forte diminution de la station Les Tuilières
- Diminution de la correspondance Gare de Gland Sud et UICN. (le chantier pour le passage inférieur de la Gare a sans doute influencé cette baisse de fréquentation)
- Augmentation des pôles pendulaires (Terre-Bonne, débarcadère, Swissquote, Gare de Nyon, Triangle de l'Etraz)

Explication:

16.0 = Nombre d'emprunt par jour/station (2017)

Des déprédations conséquentes ont eu lieu sur divers sites en 2016 : 20 e-bikes ont été mis hors service, 35 e-bikes ont dû subir des réparations et 36 bornes ont été endommagées. La perte extraordinaire se chiffre à CHF 80'747.--, dont CHF 56'000.-- pour les vélos. L'assurance n'a pris en charge qu'une infime partie de ces montants.

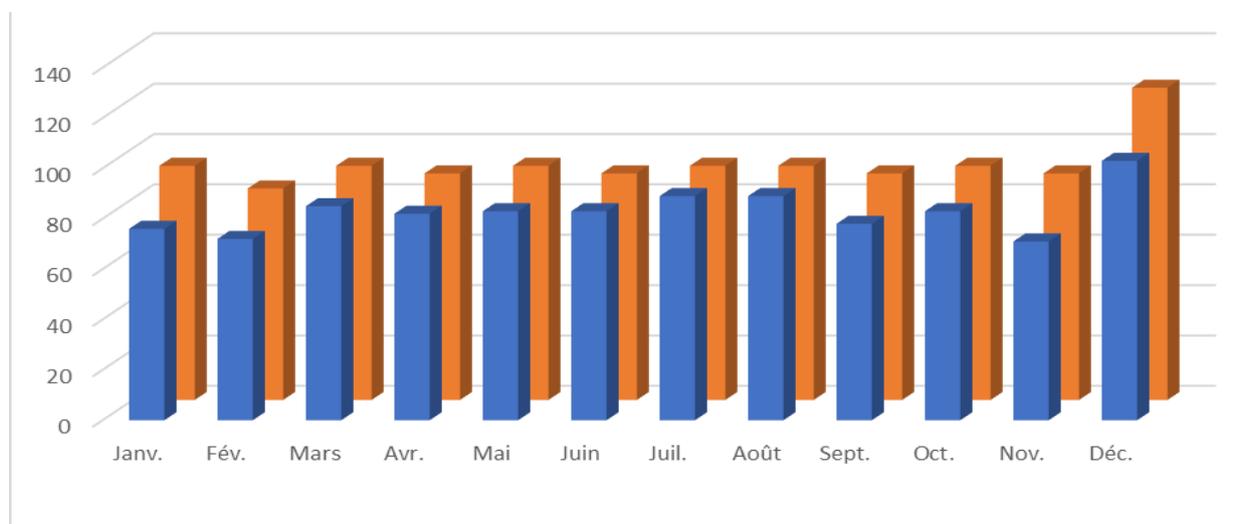
Selon les informations reçues récemment de la société PubliBike, les infrastructures actuelles (stations et bornes) sont en fin de vie. Les pannes sont fréquentes et la fiabilité des installations ne peut plus être garantie. En conséquence, les stations seront remplacées par des infrastructures de nouvelle génération. Le parc de vélos actuel sera également renouvelé, avec 50% de e-Bikes.

Cartes journalières

Sur les 1'126 cartes journalières mises en vente en priorité auprès des Pranginoises et des Pranginois (3 cartes par jour du 1er janvier au 30 novembre et ensuite 4 cartes par jour au mois de décembre), 994 ont été vendues. Le solde, soit 132 cartes journalières, n'a pas trouvé acquéreur et a tout simplement été détruit. En d'autres termes, 88.28% des cartes journalières ont trouvé preneur. En 2017, 956 sésames ont été vendus aux habitants de Prangins et 38 à des personnes extérieures à la commune.

Achetées au prix total de CHF 41'277.-- et revendues pour un montant total de CHF 39'950.--. Cette différence de CHF 1'327.- est prise en charge par la Commune.

Depuis 2012, la possibilité de consulter la disponibilité des cartes journalières a été introduite sur le site internet de la Commune. Cette prestation est très appréciée par la population.



TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE & ESPACES VERTS

Municipal responsable : Denys Chevalier

Les principales missions du secteur Travaux publics, Voirie & Espaces Verts du Service Technique Communal (STC), sont de :

- s'assurer de l'entretien des espaces verts, des terrains de sport, des places de jeux, du cimetière et de la plage de Promenthoux;
- s'assurer de l'entretien des routes, des cheminements, de l'éclairage public et du mobilier urbain;
- gérer la déchetterie et le traitement des déchets;
- réaliser des projets de routes, de ponts, de passerelles, de parkings et de cheminements de mobilité douce;
- gérer les travaux et l'entretien des canalisations des eaux claires et usées.

Voirie et Espaces verts

Plusieurs travaux d'entretien ont été réalisés en 2017 :

- rénovation, comme chaque année, d'une partie des bancs publics de la Commune ;
- réparation de l'arrosage et réfection du terrain en bordure des escaliers à la plage de Promenthoux ;
- remplacement de la pompe d'arrosage sur le terrain des Abériaux ;
- réfection des socles des parasols de la place de jeux du jardin d'enfants la Farandoline ;
- remplacement d'une table de pique-nique à la zone de loisirs aux Abériaux.

Cimetière

Le cimetière a fait l'objet de l'entretien usuel cette année.

Plage de Promenthoux

Un deuxième mûrier platane a été planté au milieu de la zone de verdure et les escaliers ont été sécurisés.



Traitement des déchets

Déchetterie intercommunale "En Messerin"

Pour sa deuxième année complète de fonctionnement, la déchetterie en Messerin a vu passer environ 1'600 tonnes de déchets provenant des Communes de Prangins et de Duillier.

Toiture photovoltaïque

Le cœur de la déchetterie intercommunale se compose d'un couvert en charpente en bois et d'une toiture photovoltaïque.



Michel Perret

Toiture photovoltaïque de 875 m²

La puissance des panneaux solaires installées a été de 146.85 kWc. La production pour 2017 a été de 174'824.991 KWH, donc un bilan carbone de 22.73 tonnes. Cela a rapporté CHF 7'342.50.

Déchets spéciaux ménagers

Depuis le 1er octobre 2017, la déchetterie en Messerin est devenue Centre de collecte pour les déchets spéciaux ménagers (DSM) pour les communes d'Arzier, Bassins, Begnins, Coinsins, Genolier, Givrins, Le Vaud et Vich. Au 4e trimestre 2017, la déchetterie a fait un bénéfice d'environ CHF 780.-- sur les déchets spéciaux ménagers, ce qui diminue les frais de fonctionnement. De plus, Prangins a réalisé une économie de CHF 2456.—, car la Société anonyme pour le traitement des déchets de la Côte (SADEC) ne lui a pas facturé la part qui lui incombait d'habitude du fait du rôle de la commune comme centre de tri.

Papier / carton

254.78 tonnes de papier trié ont été récoltées en 2017, ce qui a rapporté un montant net de CHF 7'239.40 (coûts de transport déduits). Cela équivaut à un bonus d'environ CHF 28.-- la tonne.

Quant au carton, après déduction des frais, son coût se monte à environ CHF 7.-- la tonne.

Cela démontre qu'il est important de trier ces produits.

Appareils électriques (Swico/Sens)

Le tri de ces différents appareils électriques a rapporté la somme de CHF. 7'206.-- à la déchetterie en Messerin pour l'année 2017.

Textile



Texaid a encore pu optimiser davantage la durabilité écologique des collectes et la valorisation des textiles. A ce propos, citons leur engagement dans le projet de recherche « Texcycle » en coopération avec la Haute Ecole de Lucerne et Coop. Celui-ci a pour but de générer une nouvelle matière première issue d'un processus d'« upcycling » et convenant à des vêtements de travail dans plusieurs domaines d'emploi.

L'organisme a poursuivi des objectifs de durabilité sociale en 2017; de plus amples informations, notamment sur des projets financés avec des moyens mis à disposition par Texaid, sont disponibles sur le site www.texaid.ch.

Les versements aux œuvres d'entraide et à de nombreuses organisations locales et nationales d'utilité publique se sont élevés à 7.2 millions de francs. Ceux-ci consacrent ces fonds à un grand nombre de projet en Suisse et à l'étranger.

Ils sont également parvenus à réduire nettement leurs valeurs de gaz à effet de serre grâce à des mesures ciblées. Les données collectées par Swiss Climate montrent que TEXAID produit 22% de CO2 en moins par tonne de textiles usagés collectée (par rapport à l'année de référence 2013).

En 2017, sur tout le territoire communal ainsi qu'à la déchetterie "En Messerin", ce sont 48.514 tonnes de textiles et de chaussures usagés réparties comme suit :

- 37.792 tonnes à la déchetterie En Messerin
- 8.858 tonnes à l'éco-point du Curson
- 1.864 tonnes à l'éco-point des Fossés
- 0 kg en ramassage de rue

Cela représente 218 vidages au total.

Recyclage du verre

Pour l'heure, les chiffres pour la rétrocession du verre en 2017 ne sont pas encore disponibles.

Cependant en 2016, à la déchetterie En Messerin ce sont 157.24 tonnes qui ont été récoltées, ce qui représente un montant de CHF 13'918.65. Cela compense largement les frais de transports.



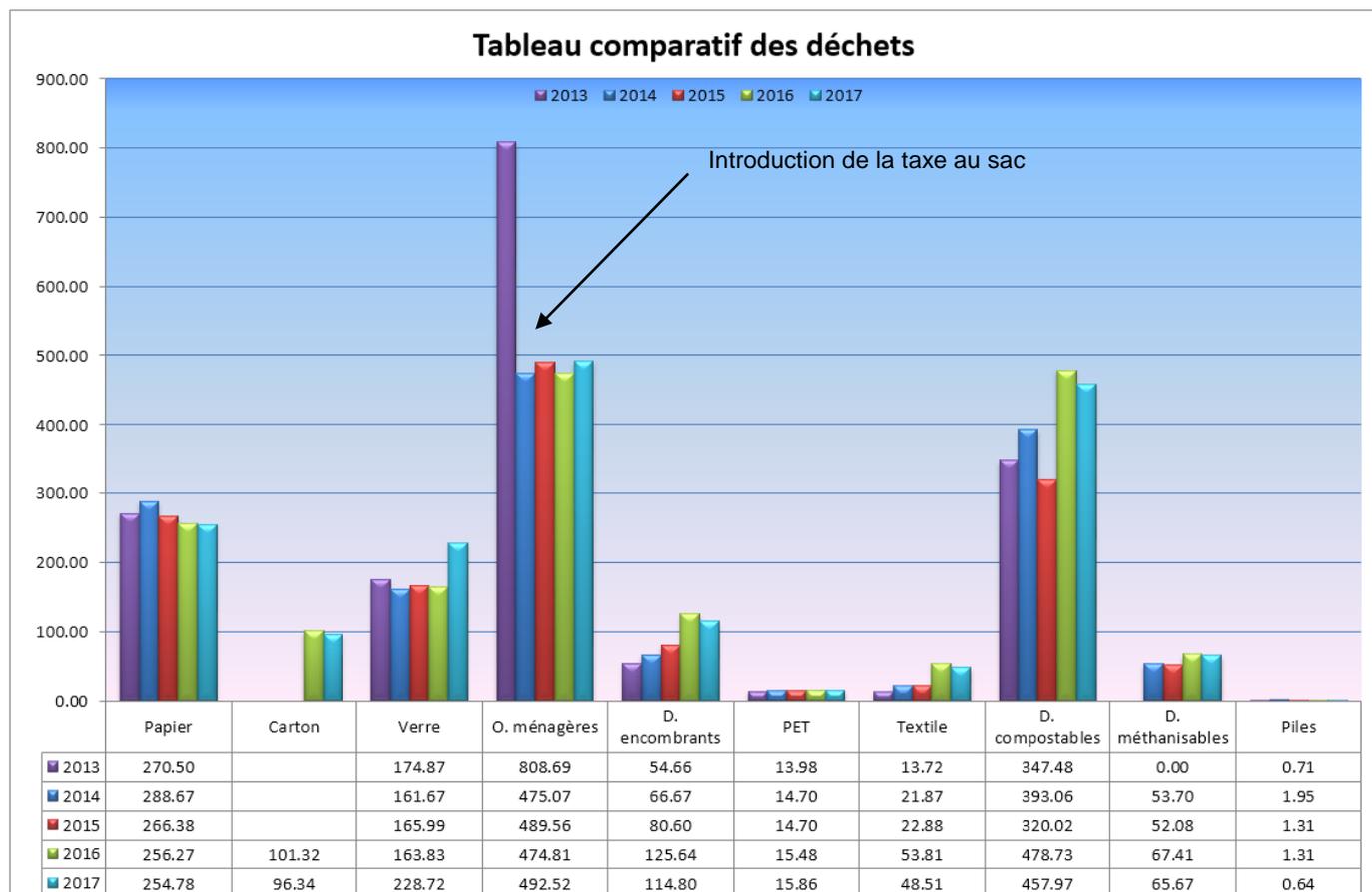
Sur le territoire communal, environ 53 tonnes de verre ont été collectées, ce qui représente un montant de CHF 4'898.53.

Comparaison des déchets 2015 à 2017

PRODUIT	2017 **	Ecart t.	Ecart %	2016 **	Ecart t.	Ecart %	2015
Papier	254.78	- 1.49	-0.58%	256.27	- 10.11	-3.80%	266.38
Par habitant (kg)	62.58	- 1.31	-2.05%	63.89	- 2.37	-3.58%	66.26
Carton	96.34	- 4.98	- 4.98	101.32			
Par habitant (kg)	23.66	- 1.60	-6.32%	25.26			
Verre	228.72	+ 64.89	39.61%	163.83	- 2.16	-1.30%	165.99
Par habitant (kg)	56.18	+ 15.34	37.55%	40.85	- 0.45	-1.08%	41.29
Ordures ménagères	492.52	+ 17.71	3.73%	474.81	- 14.75	-3.01%	489.56
Par habitant (kg)	120.98	+ 2.61	2.20%	118.38	- 3.40	-2.80%	121.78
Déchets encombrants	114.80	- 10.84	-8.63%	125.64	+ 45.04	55.88%	80.60
Par habitant (kg)	28.20	- 3.12	-9.97%	31.32	+ 11.27	56.23%	20.05
PET	15.86	+ 0.38	2.45%	15.48	+ 0.78	5.31%	14.70
Par habitant (kg)	3.90	+ 0.04	0.94%	3.86	+ 0.20	5.54%	3.66
Textile	48.51	- 5.29	-9.84%	53.81	+ 30.93	135.16%	22.88
Par habitant (kg)	11.92	- 1.50	-11.16%	13.41	+ 7.72	135.68%	5.69
Compostables	457.97	- 20.76	-4.34%	478.73	+ 158.71	49.59%	320.02
Par habitant (kg)	112.50	- 6.86	-5.75%	119.35	+ 39.75	49.93%	79.61
Méthanisables	65.67	- 1.74	-2.58%	67.41	+ 15.33	29.44%	52.08
Par habitant (kg)	16.13	- 0.68	-4.02%	16.81	+ 3.85	29.73%	12.96
Piles	0.643	- 0.66	-50.77%	1.31	- 0.00	-0.31%	1.31
Par habitant (kg)	0.16	- 0.17	-51.49%	0.33	- 0.00	-0.08%	0.33
Total	1'775.82	+ 37.22	2.14%	1'738.60	+ 325.08	23.00%	1'413.52
Par habitant (kg)	436.21	+ 2.75	0.64%	433.46	+ 81.84	23.27%	351.62
Population (sous réserve)	4'071			4'011			4'020

** (Déchetterie Messerin + commune)

Poids en tonnes



Ramassage des déchets à domicile

En 2016, la Commune a mis en place un service de ramassage des déchets recyclables à domicile pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer ou ne possédant pas de voiture.

Ce service a été mis en place en collaboration avec l'institution l'Espérance. Avec ce projet, des personnes en situation de handicap viennent en aide à la population. Les personnes utilisant ce service reçoivent une aide précieuse, tandis que les travailleurs des ateliers de l'Espérance font valoir leur utilité économique et sociale et en retirent valorisation, estime de soi, identité et appartenance.

En 2017, environ 36 personnes ont bénéficié de ce service pour un total d'environ 248 ramassages.

Travaux publics – Routes, éclairage, collecteurs

Routes - Travaux de réfection

Divers travaux d'entretien des routes ont été effectués durant l'année 2017 (réfection d'enrobé, de couvercles, etc...).

Le côté Est de la banquette a été renforcé sur la route de l'Aérodrome.

Un nettoyage des fissures à la lance thermique ainsi qu'une application d'une masse bitumeuse élastomère à chaud et sablage ont été réalisés sur 4'500 mètres.

L'enrobé sur le Sentier des Morettes a été refait sur environ 40 mètres.

Plusieurs sondages (carottages et mesures de déflexion) ont été effectués :

- Route de l'Etraz : prélèvement de 17 carottes dans la structure bitumeuse
On observe une usure de surface sur l'entier de la chaussée (fissurations multiples, polissage, réparations). Certaines zones présentent également des défauts structurels importants (fissuration de l'entier de la structure de l'enrobé, début de faïençage).
- Route de Lausanne – RC1 : prélèvement de 7 carottes dans la structure bitumeuse
Le tronçon étudié ne présente aucun défaut structurel. Les quelques dégradations constatées sont des fissures (sur quelques mm) dans la couche de roulement (zone des carottes 1 et 2). Sur tout le tronçon, on constate une usure générale (polissage, arrachement de grains) due au vieillissement normal de la chaussée.

Routes – Dossiers en cours

Route de l'Etraz

Pour répondre aux obligations légales concernant le bruit, la Municipalité a lancé le projet concernant la route de l'Etraz/route de la Gare et route de Bénex. Outre l'aspect phono-absorbant, il comporte des travaux de voirie, un changement des luminaires et la mise en place de bandes pour les vélos. Le préavis initial, présenté en décembre 2017, a été retiré par la Municipalité, afin de tenir compte des remarques concernant principalement les bifurcations. Un nouveau préavis sera présenté en début 2018.

RC1 (Route de Lausanne)

En ce qui concerne la RC1 (route de Lausanne), le projet fait partie des mesures d'agglomération développées à travers le Conseil régional. La Municipalité avait initialement envisagé des travaux ne comportant que le revêtement phono-absorbant ainsi que de petits travaux de voirie, dans la mesure où le projet dans son entier (Coppet-Rolle) était reporté. Finalement, deux variantes sont étudiées : la mise en conformité du tronçon, avec la pose d'un revêtement phono-absorbant, accompagnée de petits travaux, ainsi qu'un projet global qui comprendrait des travaux plus conséquents en lien avec la régionalisation des eaux.

Chemin du Creux-du-Loup

Le projet de création d'un cheminement piétonnier sécurisé pour relier les deux complexes scolaires de La Combe et des Morettes a été préparé par les ingénieurs. Il doit être encore présenté en Municipalité avant le dépôt d'un préavis.

Pont de la Redoute

A l'automne 2017, le projet de remise à neuf du pont de la Redoute a été réinitialisé par la Commune de Nyon, qui a présenté un nouveau financement, partiellement modifié par rapport à la répartition financière proposée il y a quelques années. Cependant, cette nouvelle mouture ne satisfait pas la Municipalité de Prangins. Des discussions doivent avoir lieu en 2018.

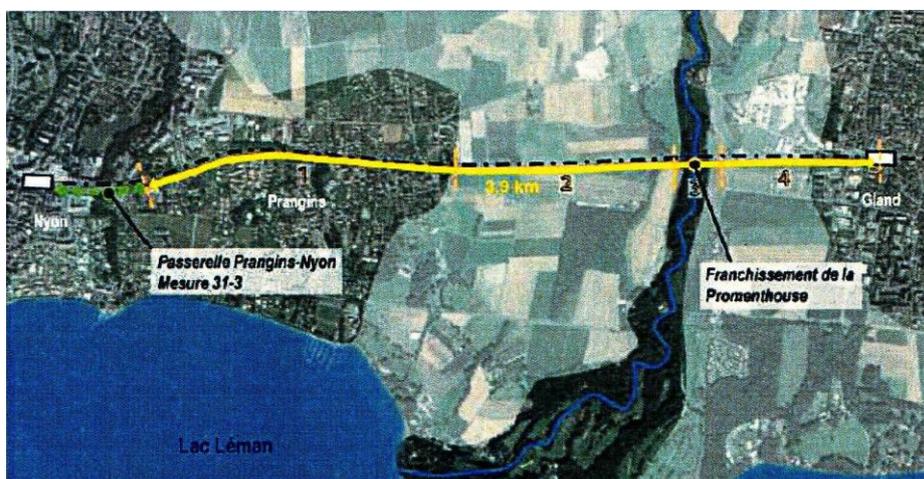
Pour rappel, le projet initial avait suscité des critiques au sein de la commission du Conseil communal chargée d'examiner le préavis No 54/14 « Demande de crédit de CHF 682'000.-- pour la reconstruction du Pont de la Redoute ». Ce dernier n'avait toutefois pas été voté. Lors de la séance du Conseil communal du 14 mai 2014, il a en effet été retiré par la Municipalité de Prangins, le Conseil Communal de Nyon ayant refusé ce projet intercommunal quelques jours plus tôt.

Passerelles Nyon-Prangins et Gland-Prangins

Dans le cadre des mesures d'agglomération placées sous l'égide du Conseil Régional, plusieurs séances ont eu lieu avec les Municipalités de Nyon, Gland et Duillier, dans le cadre des projets de mobilité douce Gland-Prangins (projet de passerelle sur la Promenthouse), respectivement Prangins-Nyon (passerelle Prangins-Nyon à côté de la voie ferrée). La création de ces deux maillons, longs de 3,9 kilomètres, permettra de relier la gare de Nyon à celle de Gland.

Ces projets, de longue haleine, doivent bénéficier de subventions fédérales.

Des groupes de pilotage ont été définis, qui sont en train de travailler sur un mandat d'études parallèles. Une telle démarche fera l'objet de préavis, qui devraient être présentés en 2018 aux Conseils communaux des communes faisant partie du cercle porteur A, ce qui est le cas de Prangins.



Liaison structurante Nyon-Gland

Eclairage public

Début 2017, un chien est décédé à la route du Curson par suite d'une défaillance technique d'un mât. A la suite de cet accident, tous les candélabres de la commune ont été contrôlés par la Société électrique intercommunale de la Côte (SEIC). Cette dernière a confié le contrôle des mâts d'éclairage à une société française, spécialisée dans ce domaine.

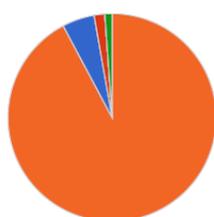
La SEIC a par ailleurs continué de contrôler la statique des candélabres. Trois mâts et lanternes de la rue du Carroz ont été remplacés en LED. A la route de l'Etraz, il a été procédé à la dépose de sept candélabres existants et au raccordement d'un nouvel éclairage public LED.

En chiffres au 31 décembre 2017:

119
opérations

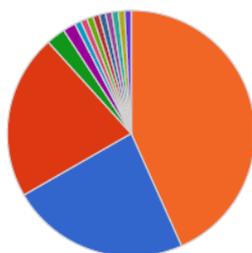
136
objets

Nature des défaillances



■ SOURCES / LAMPES : 92.4% (110)
■ LUMINAIRES : 5.0% (6)
■ CANDELABRES : 1.7% (2)
■ NON RENSEIGNEE : 0.8% (1)

Détail des défaillances



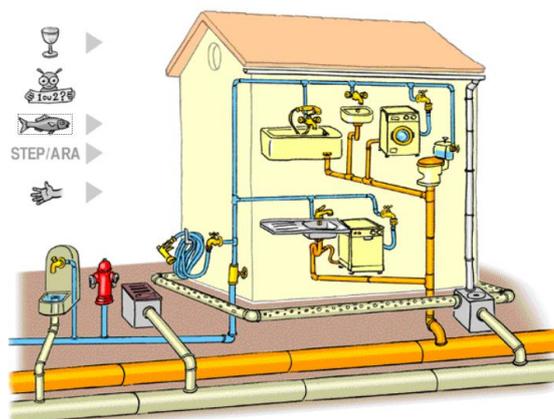
■ N' ECLAIRE PLUS : 43.3% (52)
■ CLIGNOTE ET FONCTIONNE ALEATOIREMENT : 23.3% (28)
■ N'ECLAIRE PLUS : 21.7% (26)
■ LA LAMPE CLIGNOTE : 2.5% (3)
■ REMPLACEMENT LUMINAIRE : 1.7% (2)
■ ECHANGE AVEC UN MODELE LED POUR TEST : 0.8% (1)
■ VASQUE DECROCHEE : 0.8% (1)
■ NON RENSEIGNE : 0.8% (1)
■ PLEXI DECROCHE : 0.8% (1)
■ A ETE TOUCHE, EST PENCHE : 0.8% (1)
■ PANNE SUR LE SECTEUR COMPLET, PAS D'ALLUMAGE : 0.8% (1)
■ PORTILLON DU MAT : 0.8% (1)
■ POSE PRISE ETANCHE : 0.8% (1)
■ FONTIONNE 1 JOUR SUR 2 : 0.8% (1)

Collecteurs

De nombreuses interventions ont eu lieu en 2017, découlant de la procédure de travaux après contrôle (TAC). Elles ont porté sur des inspections complémentaires par caméra, des modifications de chambres doubles, des contrôles de l'exactitude des branchements sur les collecteurs, des réparations par chemisage de défauts (fissures, joints défectueux, élimination de racines obstruant les conduites).

En 2017, 52 bâtiments sur 40 parcelles ont été contrôlés. Sur ce total, 12 sont des contrôles après travaux de mise en conformité et 2 sont des nouvelles constructions.

Sur ces 52 bâtiments, 40 étaient conformes et 11 sont non conformes. Dans le dernier cas, le contrôle était incomplet.



Divers travaux, comme des modifications de chambres, couvercles, grilles et enrobé, ont eu lieu en 2017.

De plus, des importants travaux de chemisage des collecteurs communaux d'eaux usées au bord du lac, depuis le regard RU172 jusqu'à l'entrée de la STEP ont été effectués.

ENFANCE

Municipale responsable : Alice Durgnat Levi

Le service de l'enfance (ainsi que celui des affaires sociales et en partie celui de la population et de la police) est chapeauté par Donatella Orzan, engagée à 50%. D'une part, ce service s'assure de la coordination avec l'école et d'autre part gère les activités préscolaires et parascolaires ainsi que la coordination avec l'Etat de Vaud pour les activités périscolaires.

Ecoles¹

Prangins et Nyon font partie de la même « zone de recrutement » scolaire et sont liées par une convention de collaboration intercommunale, signée en 2011. Ce texte fixe les modalités de collaboration entre les deux communes sur le plan financier et pour l'organisation du Conseil d'établissement. Depuis 2016, les élèves du secondaire sont tous regroupés à Nyon Marens.

Des séances de directeurs ont lieu mensuellement (9 dans l'année) avec les directeurs, chefs de service et municipaux des deux communes, afin d'échanger et régler les problématiques en cours. A signaler les discussions portant sur l'aire de recrutement des établissements et le nom des établissements primaires suite à la réorganisation qui prendra effet en 2018. Les autres points traitent de questions :

- de bâtiments ou de matériel comme les tableaux interactifs ;
- d'organisation d'évènements ou de manifestations ;
- de fonctionnement par exemple du restaurant scolaire ;
- de coordination avec les structures parascolaires, des sports facultatifs ou de subventionnement des camps, des éventuelles incivilités, de planification scolaire et des en-classements.

Par ailleurs, Prangins a signé un document annexe à la Convention conclue en 2010 entre la Ville de Nyon et l'Etat de Vaud, au sujet des prestations communales exécutées par l'administration des écoles. Cette annexe décrit les tâches déléguées aux écoles pour le compte des communes et évalue le temps nécessaire à les effectuer (par exemple le suivi des factures des camps pour la secrétaire ou le suivi des chantiers pour le directeur). Cette annexe peut être révisée annuellement, en fonction du temps variable d'une année à l'autre qu'un Directeur doit accorder à ces tâches communales. Cette révision avait eu lieu en 2016 mais pas en 2017.

Etablissement secondaire de Nyon-Marens

L'année 2017 fut l'année de la stabilisation. En effet, la réorganisation scolaire des écoles de la zone de recrutement de Nyon et Prangins ayant été bouclée en 2016, Nyon-Marens construit une nouvelle école. Ainsi, au 31 décembre 2017, l'établissement comporte 792 élèves dont 145 Pranginois. Ces élèves sont répartis dans 43 classes.

L'année 2017 a été marquée par l'inauguration d'un magnifique nouveau bâtiment scolaire. Le 25 mars, en présence des Autorités cantonales et communales, une cérémonie s'est tenue dans le préau après avoir permis aux nombreux visiteurs de déambuler dans les classes où diverses activités pédagogiques étaient présentées.

En juillet 2017, l'établissement a organisé sa première kermesse de fin d'année. Parallèlement aux cérémonies des promotions (3 cérémonies), le préau scolaire offrait aux parents, aux élèves, aux visiteurs

¹ Les directeurs Gérard Produit et Philippe Guillod sont remerciés pour leur contribution à ce rapport

des activités ludiques et des concerts. Des stands de nourriture et de boissons permettaient également à tous de se sustenter. Cette première édition a été un succès et le projet sera reconduit.

Direction

Sandrine Breitenmoser, enseignante chevronnée (21 ans de service), a été nommée doyenne. Elle a donc rejoint l'équipe de direction de Nyon-Marens le 1er août. Elle est en charge de la pédagogie compensatoire et des classes de développement.

La composition du Conseil de direction au 31 décembre 2017 est donc la suivante :

- Directeur : Gérard Produit
- Doyenne des classes de développement : Sandrine Breitenmoser
- Doyen des classes de 9e : Michaël Ferrari
- Doyen des classes de 10e : Alexandre Hoeldrich
- Doyenne des classes de 11e : Anne-Marie Garcia
- Doyenne des classes de 12e : Annick Merat, sous-directrice

Administration

Au niveau de l'administration, l'équipe s'est renforcée avec l'accueil d'un premier stagiaire. En effet, Monsieur Jurg Bär a rejoint le secrétariat pour une période d'un an, afin d'obtenir sa maturité professionnelle.

L'équipe administrative se compose dorénavant ainsi :

- Patrizia Maas (86%), assistante de Direction, responsable du secrétariat
- Laure Neynaber (80%) et Ariane Hediger (75%), secrétaires
- Jurg Bär (100%), stagiaire administratif.

Camps – Courses

Grâce aux subsides communaux les classes de 9ème (225 élèves) ont profité d'une semaine de ski alpin du 30 janvier au 3 février. 4 lieux ont été retenus : Ovronnaz, Leysin, Villars et les Diablerets.

Les 10^e (228 élèves) ont également bénéficié de camps de ski alpin. Ce sont les derniers, la conférence des maîtres ayant décidé de proposer à l'avenir des camps multidisciplinaires. Les chalets retenus pour les camps de 9^e sont aussi ceux qui ont accueilli les camps de 10^e, qui se sont tenus du 9 au 13 janvier.

Toutes les classes de 11^e (191 élèves) ont bénéficié d'un voyage d'étude qui s'est organisé durant la semaine précédant les vacances pascales, soit du 3 au 7 avril. Destinations : Lac des Quatre-Cantons, Remoulins, Marseille, Florence, Alsace et Ile de Ré.

Enseignants

96 maîtres travaillent à Nyon-Marens depuis le 1er août. Trois sont partis en retraite durant l'année. Une nouvelle enseignante a intégré l'équipe pédagogique en août pour la nouvelle année scolaire.

Bibliothèque

Les bibliothèques scolaires poursuivent leur mission d'accueil à travers des animations de qualité et une ouverture en adéquation pour les heures parascolaires.

Le fond primaire de Nyon-Prangins a été réparti en trois, Roche-Combe, futur Cossy et le dernier rejoignant la nouvelle bibliothèque scolaire de Prangins.



Thomas Jantscher

La nouvelle bibliothèque scolaire de la Combe

Ecole primaire de Roche-Combe

Organisation générale

Le développement du site de Prangins a été marqué par l'ouverture du complexe comprenant la bibliothèque scolaire, les locaux PPLS, le restaurant scolaire, un local d'accueil parascolaire et des locaux convertibles en salles de classe (construits en prévision de l'évolution démographique).

L'établissement de Nyon Roche-Combe a entamé, le 1^{er} août 2017, sa dernière année scolaire sous la configuration qu'il connaît actuellement, avec sa direction principale située sur le site du Rocher, à Nyon.

Au 1^{er} août 2017, les effectifs étaient les suivants pour l'entier de l'établissement :

- doyens : 5
- enseignants : 92 dont 31 à Prangins
- élèves : 840 dont 360 à Prangins
- classes : 45 dont 18 à Prangins²

² Les bâtiments scolaires disposent de 24 salles de classes dont 18 occupées par des classes, une servant de classe d'appui, celles restant inoccupées étant disponibles pour des projets

Informations/contacts avec les parents

Les parents des élèves de Roche-Combe ont été régulièrement informés des changements liés à la réorganisation. Parallèlement, ils ont été invités à assister à des soirées d'information en classe ou avec la Direction :

- au printemps concernant l'entrée en 1P ;
- au printemps concernant l'orientation en 8P ;
- pour tous les degrés en automne, au sujet de l'année scolaire en cours (2017-2018).

Activités organisées par l'établissement avec le soutien de la Commune

- Camps sportifs : ski nordique en 7P (Les Cluds), 1 semaine. Ski alpin pour une classe de 6P à Leysin, en collaboration avec une classe de 6P de Nyon, à l'initiative des enseignants.
- Camps « verts » : camps scolaires de durée et destination variable (2 à 4 jours), lieux choisis en fonction de l'âge des élèves. A la demande des enseignants.
- Courses d'écoles (1 par classe) : destinations variées.
- Journées sportives : en raison des conditions météorologiques, la journée de ski alpin ou nordique prévue dans le massif de la Dôle (8P) n'a pu être réalisée en 2017.
- Visites culturelles, artistiques et pédagogiques : expositions historiques, sorties dans le cadre des cours.
- En raison des conditions météorologiques, les activités marquant la fin de l'année scolaire se sont déroulées à l'intérieur des bâtiments scolaires.

Un nouveau projet a été initié en 2017 : les carrés didactiques. Disposés à proximité des salles de classes, les jardins scolaires sont considérés avec un intérêt grandissant comme un moyen d'enseignement pertinent pour approcher les sciences naturelles et comme un support possible pour d'autres disciplines scolaires. Prangins n'a pas failli à la mise en place des jardins pédagogiques, sur l'impulsion de certains maîtres et maîtresses.

La terre a été offerte par l'entreprise Denogent et la Commune a participé à l'achat des outils et du petit matériel. L'initiative a été appréciée des élèves et des enseignants, en espérant qu'elle puisse perdurer.

Les coûts assumés par les parents lors des sorties, camps et courses d'écoles en 2017 est de CHF 20'817.80, à savoir au maximum CHF 150.-- par enfant pour un camp de ski et CHF 180.-- pour un camp d'été, le solde étant assuré par une contribution communale ou par les recettes de ventes de pâtisseries organisées.

Devoirs surveillés

Sur trois jours (les lundis, mardis et jeudis), 66 enfants de 4P à 6P et 17 enfants de 7P et 8P sont inscrits pour une aide aux devoirs avec des enseignants. Cette prestation est gratuite pour les familles, prise en charge par la Commune.

Projets liés à la prévention

Prévention routière (y.c. jardin de circulation), dentiste, prophylaxie dentaire, Profa, Brigade des mineurs, diverses activités de prévention santé (Senso 5) menées par les enseignants, y.c. ravitaillement des joutes sportives.

Un projet de prévention lié à l'alimentation nommé « Vital Pop » a été mis sur pied pour les élèves de 1P à 6P, avec le concours du Conseil d'établissement, grâce à l'aide de nombreux bénévoles et sous la conduite de la déléguée à la prévention santé de l'établissement scolaire.

Manifestations

Concours artistique (prestations d'élèves talentueux), concert du chœur des élèves de Prangins.

Bibliothèque scolaire

L'ouverture des locaux sur le site permet le développement d'activités de proximité avec les classes et les élèves, réduisant ainsi les frais de transport (bus pour se rendre à Nyon).

Sports scolaires facultatifs

111 élèves pranginois sont inscrits aux sports scolaires facultatifs et suivent des cours à Prangins et à l'Établissement secondaire (ES) de Nyon-Marens. Ces activités sont financées par l'Etat, avec un supplément assuré par les Communes. Les cours à Prangins sont les suivants :

- 2x3 badminton à « Combe gym » (enseignant)
- 1x Danse à « Combe rythmique » (enseignant)
- 2x Handball à « Morettes »
- 1x Relaxation à « Combe rythmique »
- 2x Unihockey à « Combe gym » (enseignant)
- 2x Voile à « Nautique de Prangins »

Autres prestations scolaires

Un cours particulier est proposé aux enfants à haut potentiel pour lesquels cette disposition représente un défi autant qu'un atout.

A midi, les élèves peuvent également se rendre au chœur des enfants ou au cours de théâtre.

Conseil d'établissement

Cette entité commune à Nyon et Prangins, composée de 40 membres, se veut un lieu d'échanges d'informations et de propositions, réunissant en quatre quarts égaux les Autorités communales, les parents d'élèves, les professionnels des établissements scolaires et des représentants des organisations ou milieux concernés par la vie de l'école. Après trois ans de vie, une partie du Quart parents a été renouvelé lors de l'assemblée générale annuelle.

Le Conseil d'établissement s'est réuni à trois reprises en séances plénières en février, mai et novembre. Les cinq commissions (Infrastructures scolaires, Intégration, Prévention, Activités culturelles et intergénérationnelle et Commission des élèves) ont la possibilité de se voir entre les plénières selon les projets en cours.

- La commission Activités culturelles et intergénérationnelle, en collaboration avec Pro-Senectute et l'établissement primaire de Nyon, a réalisé un second projet intergénérationnel sur le thème « Qui es-tu, que lis-tu ? », qui fait suite au projet « Qui es-tu, que fais-tu ? ». Plusieurs classes ont associé des aînés à leur projet de lecture.
- La Commission Infrastructure poursuit ses visites des chantiers scolaires.
- La Commission Intégration a participé à la semaine contre le racisme avec l'organisation de courts métrages suivis d'une table ronde.
- La Commission Prévention a développé le projet Vitalpop : distribution de fruits et légumes tous les vendredis d'avril à juillet à la récréation dans les deux écoles primaires de Prangins.

³ Les cours « 2x » veulent dire que c'est un seul cours, mais qui dure toute l'année avec un changement des élèves au semestre

Accueil parascolaire

Accueil à la pause de midi

En 2017, la salle des Morettes a continué à accueillir les élèves de la 5P à la 8P (8 à 12 ans) pour le repas et la pause de midi et ceci jusqu'aux vacances d'octobre. Le nombre d'enfants inscrits reste stable en moyenne d'une année scolaire à l'autre (maximum 80 le jeudi, en moyenne 70). 125 enfants sont inscrits au total.

Dès la rentrée d'automne, les enfants ont pu prendre possession des nouveaux locaux qui leur étaient destinés pour l'accueil de midi, soit un restaurant scolaire, une salle d'animation et une bibliothèque.

Une fois le repas terminé, les élèves ont la possibilité de se rendre soit à la salle d'animation sise dans le même bâtiment, soit dans la bibliothèque scolaire sise dans l'Ancienne Administration communale.

La salle d'animation dispose d'un coin lecture et repos, d'un espace bricolage et jeux, et d'un espace plus animé (baby-foot). Par beau temps, les surveillants sortent dans la cour d'école avec les enfants qui le souhaitent. Une salle de sport est aussi mise à disposition des enfants lorsque le temps n'est pas propice aux sorties.

A la bibliothèque, les enfants peuvent emprunter ou rendre un livre, lire ou travailler. Une activité est proposée une fois par semaine.



Le nouveau restaurant scolaire du site de la Combe

Un accent particulier a été mis sur l'établissement de règles de vie et leur respect, afin qu'adultes et enfants puissent « vivre ensemble » dans les meilleures conditions possibles. L'équipe des surveillants de la cantine apporte régulièrement des améliorations pour accueillir les enfants.

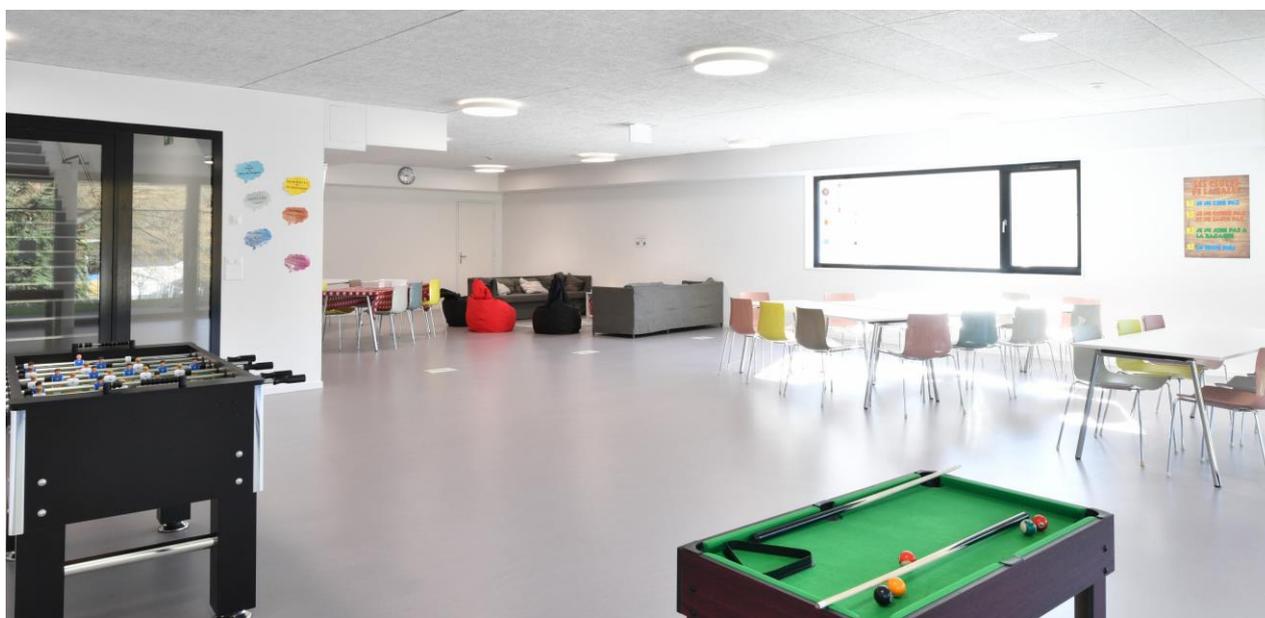
Pour ces nouveaux espaces, ont été engagées deux auxiliaires supplémentaires, Esther Wenning, animatrice socio-éducative et Antoinette Bartoli, aide-bibliothécaire.

L'équipe du restaurant s'est agrandie en nombre de personnes (6), si ce n'est en nombre de postes (5) avec une nouvelle surveillante de repas, Inma Girard, ceci pour permettre un tournus aux membres de l'équipe qui le souhaitent. Le "pool" de remplaçants s'est également étoffé et permet de renforcer l'équipe en place, et/ou laisser plus de souplesse pour des journées de formation ou parer à des absences maladies.

A la suite du sondage de satisfaction qui avait été réalisé à fin 2016 et des mesures d'ajustements prises, une séance d'information a été organisée à laquelle une vingtaine de parents se sont rendus. Cela a été également l'occasion de présenter notre partenaire qui livre les repas, Compass, dont la branche Scolarest est spécialisée dans la restauration scolaire.

Parmi ces mesures, le tournus entre le travail en salle et en cuisine démontre sa pertinence : le personnel apprécie de pouvoir agir sur ces deux activités ce qui permet la variété, la polyvalence et la meilleure compréhension des problématiques de chaque poste. L'équipe fonctionne depuis cette année sur le principe de l'auto-gestion sans responsable direct, pour encourager la responsabilisation de chacun des membres au sein de l'équipe. Les principes du mode de fonctionnement ayant été discutés et établis, la supervision directe a été déléguée à Donatella Orzan, cheffe du service Affaires sociales, Sécurité, Enfance. Des ajustements sont opérés continuellement.

Le tarif de l'accueil parascolaire à midi englobe le repas et la surveillance et se porte à CHF 10.--



Michel Perret

La salle de jeux

Unité d'accueil pour écoliers La Fourmilière (UAPE)

La Fourmilière est intégrée au Réseau d'accueil des Toblerones (RAT, lire le chapitre Gestion intercommunale). La capacité d'accueil de cette Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) est de 60 places. 125 enfants y sont inscrits au total, 60 en moyenne à midi sauf le mercredi. Très peu d'enfants sont inscrits sur une liste d'attente (et uniquement des enfants dont au moins un des deux parents ne travaille pas).

L'équipe de la Fourmilière est composée de 2 responsables administratives à 60% et 70%, d'une responsable pédagogique à 100%, d'une adjointe de la responsable pédagogique à 80%, de deux éducatrices diplômées ASE (une à 80% et une à 60%), de 2 auxiliaires (une à 50% et une à 70%), d'une intendante à 60%, de deux apprenties de 1ère et 3ème années et d'un stagiaire à 80%.

La priorité s'est portée sur la mise à jour du projet pédagogique, des cahiers de charges, des différentes procédures ainsi que de la mise en place d'un système de remplaçantes qui fonctionne bien.

Les programmes de vacances continuent à être appréciés des parents et des enfants grâce aux thèmes, aux sorties et aux activités diversifiés. Deux fêtes annuelles, en été et à Noël, permettent aux parents de mieux se familiariser avec la structure et l'équipe.

Conseil de Fondation

Le 1er mars 2017, l'autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale mettait fin à plusieurs mois d'incertitudes autour du litige opposant la Municipalité de Prangins et l'ancien conseil de Fondation de la petite enfance de Prangins, au sujet de la révision de ses statuts, en refusant d'entériner lesdites modifications statutaires.

Le 23 mars 2017, le nouveau Conseil de fondation était inscrit officiellement au registre du commerce.

Le Conseil de fondation a siégé 7 fois dès janvier 2017, a discuté et approuvé les comptes et bilans (avril), s'est penché sur la question du règlement, sur celle de la forme de la structure (association, fondation ou structure communale ?), et a principalement traité de questions de ressources humaines (engagement, formation, organisation des vacances, salaires, primes et promotions).

Lors de ces séances, des rencontres avec la direction pédagogique ont eu lieu, afin d'en avoir une restitution et établir une relation de confiance avec le personnel. Un repas de fin d'année a permis de conclure cela dans un climat positif et plus serein.

Par ailleurs, les représentants des Autorités communales au sein du Conseil de fondation ont entrepris un travail d'analyse rétrospective des comptes de la fondation. Ce travail est en cours.

Accueil préscolaire

Jardin d'enfants "La Farandoline"

La Farandoline est une structure privée dont le but est de favoriser la socialisation des enfants. La Commune soutient toujours "La Farandoline" par un loyer très mesuré et une petite subvention.

Projet de crèche

Afin de poser les premières bases de ce projet, d'évaluer les besoins pranginois et de s'inspirer de bonnes pratiques, des entretiens se sont tenus avec des membres du réseau et des visites de récentes constructions alentour se sont déroulées.

AFFAIRES SOCIALES

Municipale responsable : Alice Durgnat Levi

Les affaires sociales consistent dans les relations avec certaines populations cibles, la jeunesse, les aînés, les étrangers, les nouveaux arrivants, les personnes défavorisées, la paroisse.

Relations paroisse⁴ et cultes

Les relations entre la Commune et la paroisse se poursuivent de manière harmonieuse avec deux rencontres formelles annuelles qui permettent de régler les questions d'intendance. La fin de l'année 2017 a vu le départ d'Albert Brossy, sacristain, après 17 années de bons et loyaux services. Une verrée d'adieu lui a été organisée le 10 décembre. Urs Bertschinger assume donc maintenant seul la charge de sacristain à Prangins.

Trois ministres exercent au sein de la paroisse, Kevin Bonzon, Jean-Michel Keller, Martine Sarasin. Le premier est plus officiellement attaché à Prangins, mais chacun est amené à y officier.

Après la réouverture du Temple de Nyon fin décembre 2016, les cultes ont repris dans les trois lieux, avec un culte paroissial unique « Autre » proposé une fois par mois.

Des cultes ont lieu à Prangins environ deux fois par mois, à 9h00 : 21 sur 2017.

Des cultes et événements particuliers ont également lieu tout au long de l'année. A Prangins en décembre, a eu lieu un culte « Autre », la Cantate de Buxtehude par le chœur Anacrouse.

Notons trois rencontres en mai et juin organisées par la Région autour de l'avenir de la région, de l'Eglise et des collaborations « ministres et laïcs ».

Statistique d'occupation du temple en 2017 :

- Services funèbres : 2
- Mariage : -
- Baptêmes : 2
- bénédictions d'enfants : -

Outre son utilisation lors des cultes, l'orgue a été utilisé gratuitement 5 fois en 2017 pour des concerts ou célébrations et deux fois par des organistes pour des répétitions.

Ce sont trois paroissiennes de Prangins qui se relaient pour assurer bénévolement la décoration florale du Temple. Que ces fées des jardins soient chaleureusement remerciées.

3e âge

La Municipalité a eu le plaisir de fêter 25 octogénaires, 12 personnes qui ont atteint 85 ans, 4 personnes leurs nonante ans et 2 Pranginois qui ont fêté 95 ans. La doyenne pranginoise est décédée et le nouveau doyen est âgé de 99 ans.

⁴ Tiré du rapport du Conseil paroissial 2016 délivré lors de l'Assemblée paroissiale du 5 avril 2017.

Le 7 décembre 2017, a eu lieu le dîner de Noël des aînés, offert comme chaque année par la Commune aux habitants de 70 ans et plus. 367 invitations ont été envoyées aux Pranginois concernés. 154 personnes ont répondu à l'invitation et dégusté le repas préparé par Simona Bobriuc de la Cheminée dorée, entourée d'une équipe de bénévoles fort stylés. La salle était aménagée de manière innovante et magnifiquement décorée avec les créations de l'Atelier d'activités manuelles et créatrices.

Les sœurs Grobety ont enchanté l'assistance par leurs numéros de claquettes. Ces jeunes filles plusieurs fois médaillées et qui ont remporté un championnat du monde ont suscité plaisir et admiration au sein de nos aînés.

L'après-midi a été agrémentée d'une tombola dont les lots avaient été offerts par nos commerçants. Chacun est rentré chez soi fatigué et content.



Dîner de Noël des aînés, 7 décembre 2017

Jeunesse

La loi sur le soutien aux activités de la jeunesse (LSAJ) préconise aux communes d'encourager les activités de la jeunesse en leur sein. Par ailleurs, le programme de législature de la Municipalité 2016-2021 comporte un point sur le même thème.

La Commune de Prangins dispose à travers l'Espace Prévention La Côte (lire ci-dessous) d'une travailleuse sociale de proximité (TSP) qui couvre le district de La Côte. Cette TSP sillonne la région avec son bus prévention dans le but d'initier le dialogue avec les jeunes, notamment à proximité des écoles, et de prévenir les comportements à risque. Elle accompagne ou soutient des jeunes entre 12 ans et 25 ans, que ce soit dans le cadre de questionnements ou problématiques en lien avec les dépendances, des violences et maltraitements, ou la recherche d'apprentissages ou d'emplois.

Approchée, Laura Zeller, TSP, a accepté de consacrer du temps à Prangins, où elle avait eu moins d'occasion de venir jusqu'alors, vu que nos jeunes élèves dès 12 ans partent à Nyon.

Elle s'est montrée prête à aider la Commune à établir un dialogue avec sa jeunesse et soutenir celle-ci dans la formulation de projets. Pour commencer, elle a proposé de recourir à un jeune pour créer le flyer destiné à promouvoir l'appel à projet à la jeunesse de Prangins.



Ce flyer a été distribué fin décembre dans toutes les boîtes aux lettres et nous voyons déjà qu'il a suscité quelques vocations qui, nous l'espérons, pourront aboutir en 2018. Ainsi, des étudiants pranginois ont fait la demande de disposer d'une salle pour réviser leurs examens. Ce premier projet a été accepté et sera effectif au printemps 2018.

La Fondation La Côte

La Fondation La Côte pour l'aide et les soins à domicile et la prévention est chargée de mettre en œuvre, sur le district de Nyon et une partie du district de Morges, la politique d'aide et de soins à domicile et de déployer des mesures en matière de promotion de la santé et de prévention découlant de la Loi sur l'Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile (LAVASAD).

Elle gère neuf centres médico-sociaux (CMS), un centre de moyens auxiliaires, un bureau de coordination des transports pour les personnes à mobilité réduite et Espace Prévention sur la région de La Côte.

Espace Prévention La Côte assure au niveau régional la coordination, l'information et la mise en œuvre des activités et des actions de prévention primaire et de promotion de la santé, sur mandat de l'Etat de Vaud et des communes des districts de Nyon et de Morges. C'est un centre de compétences régional œuvrant dans les secteurs de :

- la petite enfance (visites à domicile de sage-femme au moment des naissances, jusqu'à 56 jours) ;
- la jeunesse (travailleur social de proximité) ;
- les adultes jusqu'aux plus âgés (cours, ateliers).

Les communes participent au financement de l'aide à domicile. Quelques séances ont eu lieu en 2017 afin de mieux connaître les prestations de cet organisme ainsi que les liens avec la commune.

Manifestations

Fête des voisins

La Fête des voisins s'est déroulée le vendredi 19 mai 2017. Pour parer à une participation toujours moindre, la Municipalité a décidé d'offrir aux organisateurs un sac rempli de victuailles de nos commerçants pranginois : du vin de la Commune, de la confiture de notre épicier, des bricelets de la cheminée dorée et des flûtes de notre boulanger.

Les organisateurs ont été plus nombreux qu'en 2016 et ont apprécié le sac de produits locaux.

Autres manifestations

- Juin : tournoi de football / Desti'Lac
- Juillet : Fête des enfants
- Août : Fête nationale
- Septembre : Fête au village / Déjeuner sur l'herbe (château) / Journée du patrimoine (château)
- Décembre : Téléthon / Fête de Noël

Commission sociale

La Commission sociale s'est réunie à deux reprises en 2016 et a défini ses vocations et angles d'action, qui ont été expliqués dans le PrangInfo :

- aide ponctuelle, visites à domicile
- fertilisant de lien social, création de projets solidaires

Afin de stimuler la participation des résidents dans leur ensemble, un appel à projet a été fait dans Prangins Info du mois de décembre 2017, en proposant le soutien de la commission sociale. Nous espérons que cet appel portera ses fruits en 2018 déjà.

Logements

Logements adaptés

La commune de Prangins dispose de 12 appartements adaptés pour des personnes à mobilité réduite, à la route de Bénex-Dessus, dans la résidence "Les Papillons" dans le quartier de la "Charrette". Ils sont destinés à des personnes handicapées, au bénéfice de l'AVS, deux appartements restant libres, ceci dans l'idée d'encourager la mixité.

Les appartements sont tous occupés. Une annonce sur le site Internet et dans le journal local est faite lorsqu'un appartement se libère. Une liste d'attente permet aux Pranginois de s'inscrire.

Il y a eu une réattribution de logement en 2017 dans les logements protégés « les Papillons ».

Logements subventionnés

La Coopérative Des Plantaz est propriétaire et gère les logements des trois immeubles l'Ancienne Poste, la Forge et la Passade, sur lesquels la Commune dispose d'un droit de superficie.

Les Pranginois (depuis au moins trois ans) ou personne/s dont la famille proche réside à Prangins peuvent bénéficier en priorité d'un accès à ces logements subventionnés. Le subventionnement est à la charge de la commune et du canton, en proportion égale, pendant 15 ans.

Par ailleurs, la Commune de Prangins est propriétaire de l'immeuble "Très-le Châtel" à la route de Bénex 6, lequel comporte 17 appartements dont les loyers sont subventionnés. Ceux-ci sont gérés par la Régie Burnier, à Nyon.

Les critères d'admission pour une aide au logement dépendent à la fois du revenu (AVS, fortune) sur la base de la déclaration d'impôts et du nombre d'occupants.

En 2017, il y a eu trois réattributions dans la coopérative de logements subventionnés des Plantaz.

POPULATION

Municipale responsable : Alice Durnat Levi

Contrôle des habitants

Le Contrôle des habitants (CH) a pour but de fournir aux autorités et aux administrations publiques les renseignements dont elles ont besoin, y compris à des fins statistiques, au sujet des personnes établies dans sa commune. Le CH consiste essentiellement à localiser la population résidente, non pas tant pour des raisons de police, que pour permettre à l'Etat et aux communes d'accomplir nombre de leurs tâches. Le Cdh ne sert pas seulement à tenir le rôle des contribuables ou le registre civique, mais est indispensable pour répartir entre les communes certaines charges publiques qui se fondent sur le critère de la population résidente. C'est en outre au CH qu'il incombe de fournir les bases statistiques permettant d'établir une planification convenable. Le CH met aussi à disposition du public des renseignements qui, sans porter atteinte à la protection de la sphère privée, peuvent faciliter les relations entre les particuliers.

L'attribution de l'EGID (identifiant bâtiment) permet de géo référencer (rattacher localement) les données de personnes. L'attribution de l'EWID (identifiant logement) garantit que les Contrôles des habitants regroupent tous les habitants dans leur commune sous forme de ménages statistiques, c'est-à-dire de personnes vivant dans un même logement.

Ginette Lamon, employée au CH, a augmenté son taux de travail et est passée d'un 60% à 80%. Elle travaille désormais également les mardis après-midis.

Vanessa Preti, préposée, continue sa formation de cadre en administration communale et a terminé le module intitulé « droit des communes » en décembre 2017.

Evolution de la population

	2017				2016			
	Hommes	Femmes	Garçons - de 16 ans	Filles - de 16 ans	Hommes	Femmes	Garçons - de 16 ans	Filles - de 16 ans
Suisses	1079	1270	262	255	1066	1258	260	246
Etrangers	452	437	123	115	466	474	124	122
Fonctionnaires internationaux	15	27	8	8	18	29	8	8
Personnes en séjour	10	10	0	0	9	10	1	2

Les données de la population résidente permanente des communes au 31.12.2017 correspondent à l'état du Registre cantonal des personnes (RCPers) au 31.12.2017. La population résidente permanente comprend la population suisse établie et la population étrangère bénéficiant d'un permis de séjour d'au moins un an. A la suite de la décision du Conseil d'Etat du 14 décembre 2017, à des fins d'harmonisation avec l'Office fédéral de la statistique, deux catégories de personnes sont ajoutées à la population résidente permanente étrangère : les fonctionnaires d'organisations internationales et la population du domaine de l'asile résidant en Suisse depuis une année au moins.

Ménages

Habitants par ménage	Nombre de ménages		Nombre d'habitants	
	2016	2017	2016	2017
1	509	517	509	517
2	518	501	1036	1002
3	276	287	828	861
4	284	290	1136	1160
5	84	86	420	430
6	14	15	84	90
7	3	2	21	14
8	0	0	0	0
9	1	0	9	0
Total	1689	1698	4043	4074

Nombre de ménages	de	Nombre d'habitants	Moyenne
1'698		4'074	2.40

Moyenne d'âge

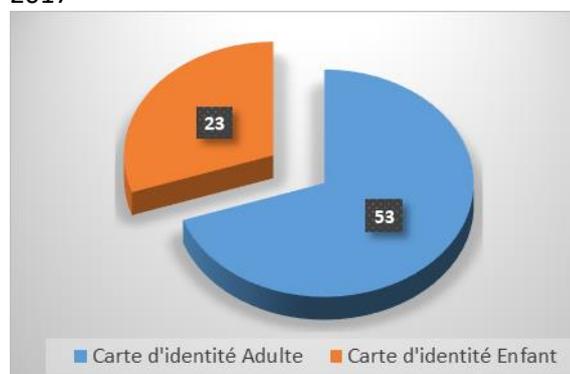
2016 : 41 ans et 5 mois 2017 : 41 ans

Nationalités

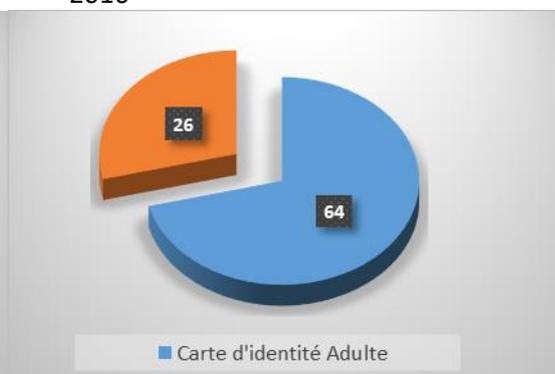
Les étrangers résidant sur sol pranginois représentent 66 nationalités, dont les plus représentées sont : la France (239), le Portugal (181) et l'Italie (137).

Demandes de cartes d'identité

2017



2016



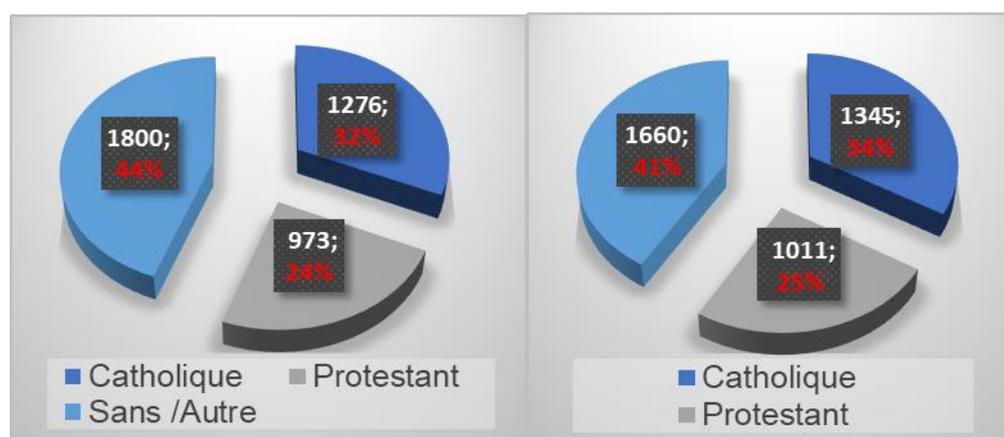
Mutations enregistrées

	2016	2017
Arrivées	424	328
Départs	367	369
Changements d'adresse	109	93
Changements de nom	14	11
Changement de papier permis	426	442
Corrections diverses	105	110
Echanges de clés (dès 2016)	206	108
Décès	13	16
Séparations	14	8
Divorces	12	15
Partenariats enregistrés	0	2
Mariages	19	14
Naissances	21	31
Naturalisations	26	52
Tutelles/curatelles	0	4
Adresses postales (dès 2016)	109	98
Total des mutations	1'865	1701

Confessions

2017

2016



Evaluation de l'outil informatique

Les collaboratrices du Contrôle des Habitants (CH) ont alerté la Municipalité sur les difficultés que leur cause le logiciel informatique Comwave d'Infolog. Afin de cerner le problème et le formuler de manière explicite et argumentée, un rapport a été produit, avec des pièces annexes faisant la démonstration de ce qui était énoncé dans le rapport. Des séances avec Infolog ont eu lieu afin de leur donner un droit de réponse et de trouver des solutions immédiates aux dysfonctionnements identifiés. A long terme, il est souhaitable que le CH dispose d'un logiciel flexible, spécialement adapté aux communes et qui puisse répondre aisément aux évolutions permanentes du métier.

Accueil des nouveaux habitants

L'accueil des nouveaux habitants a eu lieu le samedi 2 septembre 2017, en prélude à la Fête au village. 216 invitations ont été envoyées, 75 personnes ont répondu présents, dont 25 enfants. Au programme une présentation audiovisuelle du village, de ses Autorités et de ses sociétés, agrémentée par la participation de Prangins en Chœur.

Comme les précédentes années, les invités ont pu s'entretenir avec les sociétés locales présentes, à leurs stands, afin d'une part, de favoriser leur intégration à travers ces sociétés et de l'autre, permettre à celles-ci de renouveler leurs membres et membres actifs.

Outre les sociétés locales chapeautées par l'Union des sociétés locales (USL), d'autres acteurs importants de la vie du village étaient présents : des représentants des forces de sécurité (Police, Service de défense incendie et de secours), des partenaires culturels (Château, Amis du Château), les Eglises (protestante et catholique), l'accueil de jour (UAPE la Fourmilière, La Farandoline, Accueil familial de jour), des Sociétés et clubs de sports, des sociétés bénévoles qui s'occupent d'aînés (Atout-cœur, Prangyms).

Nouveaux citoyens

49 jeunes ayant eu 18 ans en 2017 et 34 personnes ayant obtenu la naturalisation suisse ont été invités à assister à une présentation sur leurs droits civiques et à déguster avec les Autorités la traditionnelle fondue au Café des Alpes, à Prangins.

17 jeunes et 11 nouveaux bourgeois ont participé à cette soirée qui a eu lieu le 14 décembre 2017.

Naturalisations

33 demandes de naturalisations ont été déposées durant l'année 2017 provenant de ressortissants originaires de : Afrique du Sud (5), Allemagne (2), Belgique (2), Brésil (1), Canada (4), Chine (1), Congo (1), Espagne (4), France (5), Grande-Bretagne (3), Hongrie (8), Italie (5), Kirghizistan (1), Kosovo (4), Maroc (1), Mexique (1), Pays-Bas (3), Pologne (1), Portugal (5), Suède (1) et Ukraine (1).

36 personnes ont obtenu la naturalisation suisse durant cette année et ont prêté serment devant le Conseil d'Etat lors des cérémonies d'assermentation qui se sont déroulées à Lausanne. Celles-ci sont originaires de : Australie (2), Belgique (1), Cuba (1), Danemark (1), Equateur (1), Espagne (4), France (9), Grande-Bretagne (6), Italie (5), Kosovo (1), Pologne (4), Portugal (1), Russie (1) et Suède (1).

En 2017, la Commission consultative de naturalisations a siégé à sept reprises, soit quatre fois du 1er janvier au 30 juin et trois fois du 1er juillet au 31 décembre 2017. Lors de ces entretiens, elle a donné des préavis favorables à 19 candidats et candidates et 3 personnes ont été reçues pour une deuxième audition.

ORDRE PUBLIC

Municipale responsable : Alice Durgnat Levi

La Constitution vaudoise (Cst-VD) du 14 avril 2003 prévoit que l'Etat détient, dans les limites de ses compétences, le monopole de la force publique et qu'il assure, avec les communes, l'ordre public et la sécurité des personnes et des biens (art.44). Ainsi coexistent la police cantonale et des polices communales (et intercommunales).

La Commune de Prangins a délégué sa gestion de la sécurité à différentes associations intercommunales (lire le chapitre sur la gestion intercommunale). Cependant elle continue à gérer directement certaines tâches. Elle donne ou refuse les autorisations de manifestation, d'affichage, de commerce, tout ce qui a trait à l'usage accru sur le domaine public, à l'instar de la politique de stationnement.

Politique de stationnement

La mise en œuvre de la politique de stationnement se fait en étroite collaboration avec le Service de la mobilité pour le marquage et la signalisation. Par ailleurs, la vente et l'attribution des macarons sont assurés par le Service technique communal (STC).

Fin Janvier 2017, une mesure d'urgence a été mise en place dans les Parkings des Fossés et des Morettes (limitation de la durée de stationnement avec des panneaux 3h00) pour répondre à une situation de crise dans les parkings de Prangins, devenus très attractifs pour les pendulaires du fait de la gratuité et de la durée non limitée du stationnement. Ceci, avec la mise en place d'un système de macarons pour les résidents et travailleurs du centre du village, a permis de résoudre le problème de pénurie de places pour les résidents.

Ces autorisations spéciales de parcage ont été distribuées, sur demande et gratuitement, à tous les Pranginois résidents, détenteurs d'un véhicule, ainsi qu'aux employés et entreprises du centre du village. Une séance d'information à la population s'est tenue au préalable.

Les mesures d'urgence ayant déployé leurs effets, elles ont été étendues dès la rentrée de septembre aux rues avoisinantes afin d'empêcher un report indésirable. Les cas spéciaux et la question des visiteurs au-delà des trois heures autorisées ont été traitées dans des dispositions réglementaires municipales, en attendant un règlement spécifique sur le stationnement consécutif au nouveau règlement intercommunal de police. En tout, 633 macarons ont ainsi été remis après l'extension des mesures.

Par ailleurs, le stationnement sauvage, toujours par des pendulaires, sur la bande herbeuse le long de la route de l'Etraz, a été résolu par la pose de piquets en bois.

Gens du voyage

La question de l'accueil des Yéniches suisses s'est à nouveau posée, en septembre 2017, avec l'occupation pendant trois jours du parking des Abériaux, côté voirie, par un convoi de 4 voitures.

La recherche d'aires de transit, servant de séjour de courte durée allant jusqu'à un mois pendant les déplacements des mois d'été, est une problématique récurrente, qui tient plus au temps consacré à trouver une solution qu'à des soucis relationnels ou d'endroits laissés en mauvais état. En effet, tous les rapports des communes de la région qui ont accueilli des gens du voyage sont favorables tant qu'il s'agit de communautés du voyage suisses.

La Ville de Nyon accueille les gens du voyage hors saison estivale. La Commune de Vich a mis à disposition une petite parcelle pouvant accueillir un convoi de 5 caravanes. Un règlement fixe les modalités de location de la parcelle.

L'article 17 de la loi fédérale sur l'encouragement de la culture (RS 442.1) prévoit que « la Confédération peut prendre des mesures pour permettre aux gens du voyage de mener la vie qui correspond à leur culture ». Pour rappel, en automne 2016, des démarches avaient été entreprises concernant une parcelle d'environ 2000 m² de la commune de Prangins appartenant à la Confédération : cette parcelle a été mise à disposition de l'ORPCi et tant cette association régionale de protection civile, la Confédération que la Commune avait préavisé favorablement le projet d'en faire une place de passage. Hélas, cette parcelle étant située en zone agricole, le Service du développement territorial n'a pas voulu entrer en matière.

Patrouilleurs

L'effectif des patrouilleurs se compose de sept femmes et de deux hommes. Les policiers de la PNR appuient ponctuellement les patrouilleurs.

Aux termes de l'article 67, alinéa 3, de l'Ordonnance sur la signalisation routière (OSR), les usagers de la route sont tenus de se conformer aux signes et aux instructions donnés par les patrouilleurs scolaires, le personnel des entreprises et les cadets chargés de régler la circulation lorsqu'ils portent les insignes de leur fonction.

GESTION INTERCOMMUNALE

Police Nyon Région

L'Association de communes est active sur le territoire des trois communes de Crans-près-Céligny, Nyon et Prangins depuis le 1er janvier 2014.

Les éléments rapportés ci-dessous constituent un extrait du rapport de gestion de l'Association de communes "Police de la Région de Nyon" (PNR), à disposition sur le site Internet de la PNR (www.police-nyon-region.ch).



Organes de la PNR

Sont en place :

- un conseil intercommunal, formé de conseillers communaux délégués des communes membres, en fonction du nombre d'habitants
- un comité de direction composé d'un conseiller municipal par commune membre
- une commission de gestion composée d'un membre par commune issu du conseil intercommunal

Comité de direction

Durant l'année, le Comité de direction a formellement pris nonante décisions qui ont porté, dans une large mesure, sur des questions relatives aux ressources humaines. Il a étudié et proposé la revalorisation salariale du personnel policier ainsi que l'acquisition d'un nouveau système d'aide à l'engagement, les deux déployant leurs effets en 2018.

Les autres dossiers sur lesquels s'est portée l'attention du Comité de direction ont été, toujours afin d'améliorer les conditions de travail du personnel de l'association, la formation, le déménagement d'une partie des activités de la PNR du site de la Place du Château à celui de Champ-Colin et la mise à disposition adéquate de matériel, véhicules et outils.

Outre ces séances mensuelles, des réunions dites de proximité se tiennent dans chaque commune, sur un plan plus opérationnel et de façon régulière.

La Commission de gestion et des finances de l'Association est en charge de la vérification de la gestion de l'Association, tâche qui fait également l'objet de comptes rendus publics sur Internet, à l'adresse susmentionnée.

Conseil intercommunal

Le Conseil intercommunal s'est réuni pour 3 séances ordinaires :

- en mai : sur les comptes, la gestion et un crédit extrabudgétaire de CHF 51'300.- pour la location de locaux à Champ-Colin ainsi qu'un crédit d'investissement de CHF 125'821.- pour l'aménagement des locaux
- en juin : séance ordinaire à vocation informative - crédit d'investissement de CHF 84'700.- et crédit de fonctionnement supplémentaire de CHF 161'809.- pour l'acquisition d'un nouveau système d'aide à l'engagement (SAE) dans le cadre du projet SAGA décentralisé (présentation par le Comité de direction et élection de la commission ad-hoc)
- en septembre : crédit d'investissement de CHF 84'700.- et crédit de fonctionnement supplémentaire de CHF 161'809.- pour l'acquisition d'un nouveau système d'aide à l'engagement (SAE) dans le cadre du projet SAGA décentralisé, budget 2018 amendé, demande d'un ETP supplémentaire, revalorisation salariale du personnel policier.

Tous les préavis ont été acceptés à l'unanimité des membres présents.

Effectifs de la PNR

Au 31 décembre 2016, l'effectif de la PNR, était de 75 collaborateurs dont 5 officiers, 54 policiers, 4 assistants de sécurité publique et 12 civils.

Deux chefs de service, un secrétaire général et un commandant de police, se partagent la conduite organisationnelle et opérationnelle de la PNR. Ces derniers, leur remplaçant respectif, les chefs de division et la responsable des ressources humaines constituent la direction de la PNR.

Règlement intercommunal de police

Un projet de règlement intercommunal s'appuyant sur des modèles existants et éprouvés a été soumis au CoDir en mai 2017. Le projet remis a tenu compte des règlements communaux existants (général de police, stationnement, vidéo surveillance ou autres textes spécifiques).

Les règlements communaux et intercommunal seront complémentaires, celui de la PNR étant la base minimale commune. Le règlement de la Commune peut être plus restrictif. Si des articles ne sont pas compatibles voire antinomiques, le règlement intercommunal prévaut et les articles du règlement communal incriminés sont abrogés automatiquement.

Certains chapitres ne sont pas repris car restent de compétence communale (ou peuvent être abrogés car existent à d'autres niveaux): police du commerce, établissements publics, mœurs, bains, feux, eaux, bâtiments, salubrité, hygiène, propreté, inhumations, police rurale.

Chaque Municipalité a eu l'opportunité de prendre connaissance du projet de règlement et d'y apporter ses commentaires ou demandes de modifications. La Municipalité de Prangins a également réuni une commission consultative qui a passé en revue tous les articles.

Le temps politique de concertation est long : certaines questions, en particulier celle des compétences, méritent d'être analysées en profondeur.

Activités de la PNR

Après avoir absorbé les ressources humaines en 2016, la PNR gère depuis 2017 l'entier de ses finances.

L'organisation est aujourd'hui relativement autonome, professionnelle et dotée des moyens nécessaires à l'accomplissement de la mission qui lui est confiée : assurer la sécurité des citoyens des habitants des communes de Nyon, Prangins et Crans-près-Céligny.

La PNR est rentrée dans une phase de consolidation, qui l'aura vu opérer un changement d'envergure en s'élargissant sur un second site d'activité. A l'étroit dans ses locaux de la Place du Château à Nyon depuis qu'elle s'est régionalisée, la PNR se devait de trouver une solution alternative en attendant son nouvel hôtel de police, prévu à l'horizon 2020. La PNR a déménagé sur le site de Champ-Colin une partie importante de ses activités administratives : le Secrétariat général, la Police administrative, la Commission de police, la Chancellerie et les Finances.

Cette réorganisation a permis de réaménager les locaux de police-secours ainsi que de dédier un local spécifique à l'aide aux victimes d'infractions (LAVI), répondant ainsi de manière plus adaptée aux besoins, notamment dans les interventions traitant de violences domestiques.

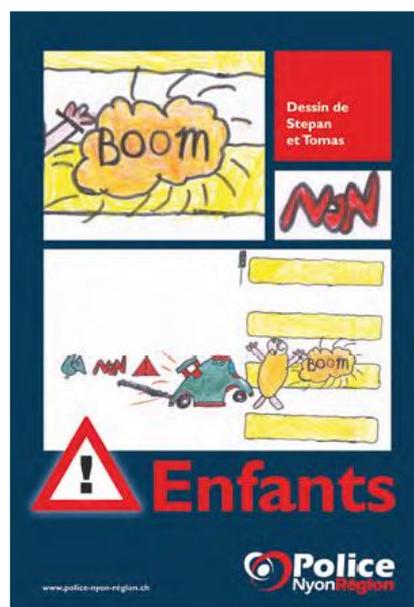
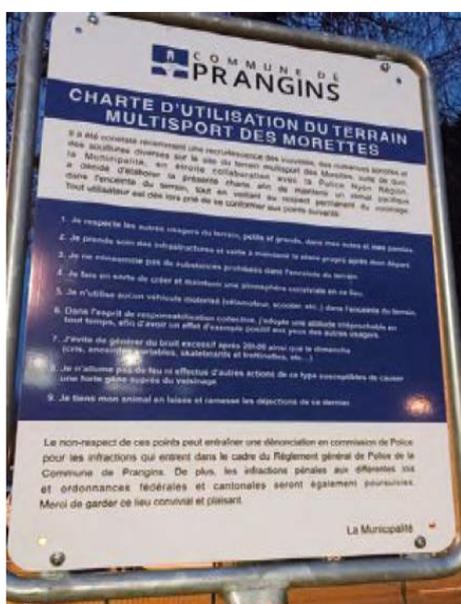
Police Secours patrouille 24 h sur 24 h dans tout le périmètre couvert par la PNR. 6 brigades couvrent le territoire et chacune, au-delà des missions liées au socle de base, couvre un secteur défini pour y faire de la proximité et de la prévention, en développant des concepts sous forme d'opérations planifiées, dont certaines ont pour but de renforcer les liens avec la population.

A Prangins

Sur Prangins, c'est l'Opération « Moretto » qui s'est déployée en Juin 2017. Il s'agissait d'analyser les nuisances autour du site terrain multisport de Prangins construit en 2016, qui, du fait de son attractivité, a pu provoquer pour la population environnante un changement d'environnement sonore. L'unité en charge a alors proposé la mise en place d'une charte d'utilisation, en collaboration avec l'autorité communale, afin de sensibiliser les utilisateurs de ce site. Des améliorations ont été relevées par les riverains.

Prévention et proximité

Sur les plans de la prévention & proximité, la PNR a mené un certain nombre de campagnes et d'actions ciblées : ainsi, la PNR et la direction des établissements scolaires de Crans-près-Céligny, Nyon et Prangins ont joué la carte du partenariat pour la campagne «Rentrée scolaire». 270 élèves de 4ème année, armés de leurs crayons, ont ainsi participé à la conception de cette campagne de prévention routière. Dix dessins ont été retenus en fonction du message, du visuel et du soin apporté, puis ont été affichés en format mondial aux abords des routes.



10 campagnes de prévention routière (affichage) et 9 campagnes de prévention criminalité (affichage), des patrouilles quotidiennes de proximité en plus des patrouilles de police-secours et 34 services de proximité (nuit de week-end) ont eu lieu.

Poste de police

L'ilotier est présent en général tous les matins, sur le terrain principalement. Il peut être réquisitionné pour des actions hors commune. Cependant, une présence fixe au poste dans la semaine est assurée, sur deux plages de temps, l'une le matin et l'autre en fin de journée.

Prangins :

Intégrité corporelle	Lésions corporelles simples	Voies de fait	Mise en danger	Participation rixe / agression
2017	0	5	1	2
2016	1	9	0	0
2015	2	5	0	3
2014	0	8	0	0

Patrimoine	Abus de confiance	Vols (sans vol de véhicules)	Vols de véhicule	Domages à la propriété
2017	0	17	8	38
2016	1	38	3	33
2015	1	73	8	60
2014	0	121	11	131

Liberté	Violation de domicile (sans vol)	Violation de domicile (lors de vol)
2017	1	11
2016	0	11
2015	0	33
2014	0	87

Stupéfiants	Amende d'ordre ¹	Rapport de dénonciation ¹
2017	17	21
2016	5	11
2015	8	12
2014	11	8

1) Jusqu'en 2016, l'Hôpital psychiatrique de Prangins traitait quelques cas qu'il transmet désormais à la PNR

Violences domestiques	
2017	4
2016	6
2015	4
2014	6

Divers	Incendie intentionnel ²	Violence/menace contre autorités/ fonctionnaires
2017	2	0
2016	0	1
2015	0	0
2014	0	1

2) Comprend les feux de poubelles

Divers	Nuisances sonores	Appréhension/ arrestation	Infraction LEtr
2017	39	22	7
2016	23	21	1
2015	45	24	9

3. Naturalisations

Amendes d'ordre	Examens de dossiers
Crans-près-Céligny	14
Nyon	195
Prangins	33

4. Contrôles de vitesse

RADAR MOBILE

	Contrôles effectués	Véhicules contrôlés	Véhicules en infraction	%
Crans-près-Céligny	42	11'154	350	3.14
Nyon	172	52'152	4'269	8.18
Prangins	119	36'238	4'412	12.18

SURVEILLANCE AUTOMATIQUE DU TRAFIC (SAT)

	Contrôles effectués	Véhicules contrôlés	Véhicules en infraction	%
Crans-près-Céligny	36	542'586	10'172	1.87
Nyon	50	5'395'446	12'268	0.23

5. Chancellerie

Amendes d'ordre	Examens de dossiers
Crans-près-Céligny	10'329
Nyon	38'237
Prangins	5'661

6. Commission de police

Ordonnances pénales	Amendes d'ordre impayées ou contestées	Infractions au Règlement général de police	Stationnement sur une parcelle privée (violation d'une mise à ban)	Infractions au Règlement général sur les déchets
Crans-près-Céligny	431	6	0	1
Nyon	2'462	220	828	81
Prangins	226	7	10	2

7. Ressources humaines

Trois conventions de départ ont été conclues, ce mode de procéder ayant été privilégié dans les cas d'espèce.

8. Divers

Courant 2017, 2'110 commandements de payer ont été notifiés sur l'ensemble des trois communes.

Service de Défense Incendie et de Secours Nyon-Dôle (SDIS Nyon-Dôle)



Depuis le 1er janvier 2014, le SDIS regroupe 18 communes réparties sur les 4 sites opérationnels de Nyon (effectif de 136), St-Cergue (51), Genolier (43) et Bonmont (39).

Ensemble, ce sont plus de 250 hommes et femmes qui assurent 24h/24h les différentes missions d'intervention et de secours auprès de la population d'un secteur qui s'étend de Nyon jusqu'à la Dôle. Incendies, désincarcérations, sauvetage de personnes et d'animaux, pollutions hydrocarbures et chimiques, inondations font partie du quotidien de ces sapeurs-pompiers volontaires.

Le rapport d'activité complet est disponible sur www.sdis-nyon-dole.ch.

Points saillants

- Nouveau tonne-pompe, dernière génération avec lance perforante COBRA (site de Nyon)
- Nombre d'interventions stable. Plus d'incendies et d'inondations. Moins d'alarmes automatiques et moins besoin de mobiliser les groupes de miliciens
- Bon recrutement qui permet de maintenir des effectifs stables. Soirée d'information du 2 novembre dans les quatre casernes et matinée de sélection le 2 décembre avec plusieurs épreuves théoriques et pratiques (27 recrues et 23 départs)
- Effectifs : 261 personnes au 1er janvier 2017 ; 265 personnes au 1er janvier 2018.

Interventions

Du 1er janvier au 31 décembre 2017, les groupes d'intervention des 4 sites opérationnels du SDIS Nyon-Dôle ont été alarmés à 449 reprises (dont 369 dans le secteur des 18 communes et 80 hors secteur), soit 4 interventions de plus que l'année précédente.

Les chiffres restent donc stables mais légèrement au-dessus de la moyenne des 4 années de fonctionnement du SDIS. Les interventions ont mobilisé les intervenants pendant 5500 heures, en augmentation de 10%.

41 interventions ont eu lieu à Prangins.

Faits marquants à Prangins :

- Feu de transformateur sur le site GSK/NOVARTIS le 3 juin
- Intervention chimique sur le site GSK/NOVARTIS le 6 septembre



Interventions par catégorie	2016	2017
Incendies	91	105
Accidents de la circulation	10	13
Sauvetages personnes, animaux, aide au portage	47	35
Ascenseurs	16	16
Pollutions par hydrocarbures	72	74
Interventions chimiques	13	8
Inondations	57	79
Alarmes automatiques	111	81
Divers	28	38
TOTAL	445	449

Organisation régionale de la protection civile

Association de 47 communes

8 employés (7,6 équivalents plein temps), 880 astreints pour assumer les tâches que génèrent plus de 6'395 jours de service (en augmentation de 31,5% par rapport à l'année précédente).



Le rapport d'activité complet de l'Organisation régionale de la protection civile (ORPC) est disponible sur www.orpc-nyon.ch

- Missions d'assistance aux personnes sinistrées
- Protection des biens culturels
- Appui aux organisations partenaires (police, sapeurs-pompiers, services de la santé publique et services techniques, pour des interventions de ravitaillement, battue ou gestion de la circulation)
- Aide à la conduite et à la logistique
- Remise en état
- Interventions en faveur de la collectivité lors d'événements sportifs, culturels ou autres
- Mise à disposition des moyens permettant la transmission de l'alarme à la population lors de catastrophes

L'année 2017 a été particulièrement chargée. Parallèlement aux activités habituelles des cours et des interventions, les travaux de rénovation du site ont continué bon train.

Interventions

La première intervention de l'année, la visite d'état du Président de la République de Chine, a été le plus gros engagement jamais vécu dans le District : il a occupé près de 250 hommes dans des conditions climatiques difficiles.

A noter parmi les nombreuses interventions d'urgence ou au profit de tiers en cours d'année l'évacuation, le ravitaillement et l'hébergement des sinistrés d'un feu dans un appartement au 11ème étage à Gland (mai), la visite du Président Macron pour la candidature des JO à Paris en 2024 (OPALE – juillet), l'acheminement de soixante tonnes d'eau des 3 camions remorque situés devant le Chalet de la Dôle au réservoir situé au-dessus du chalet de La Vuillette (juillet - ALPA2, Dôle), la gestion du trafic routier en cas d'accident (octobre Camion Denner couché sur l'A1), lors du Paléo 2017 (160 astreints - 17 véhicules), du Mondial de fondue à Tartegnin.

Instruction

L'instruction demeure la priorité n°1 et elle est associée à des travaux pour la collectivité ou à la rénovation des bâtiments et de ses équipements. En 2017, chaque soldat incorporé à l'ORPC Nyon a reçu une convocation pour 3 jours de cours de répétition au minimum, conformément à la loi.

Les cours suivants ont eu lieu en 2017 :

- Compagnie 1 FIR : 13 au 17 mars
- Compagnie 2 FAR Etat-Major : Supprimée fin 2016
- Compagnie 3 FAR Appui & Assistance : 09 au 13 octobre
- Compagnie 4 FAR Appui & Assistance : 07 au 13 septembre
- Compagnie 5 FAR Appui & Assistance : 12 au 16 juin
- Compagnie 6 FAR Appui & Assistance : 08 au 12 mai
- Compagnie 7 FAR Appui & Assistance : 12 au 14 juillet



Démontage des antennes

Réseau d'accueil des Toblerones

Le Réseau d'accueil des Toblerones (RAT) est une Association Intercommunale qui regroupe les structures d'accueil pour les enfants de 2 mois à 12 ans dans 16 communes.

La Commune de Prangins a adhéré au RAT en 2009.



Le réseau propose trois types d'accueil :

- l'accueil collectif préscolaire (nurseries et garderies)
- l'accueil collectif parascolaire (UAPE)
- l'Accueil Familial de Jour (AFJ).

Le RAT fait appliquer la politique tarifaire et le règlement, les conditions d'admission.

Les structures fonctionnent de manière autonome en ce qui concerne leur gestion et engagement du personnel.

Rapport d'activité complet sur www.reseautoblerones.ch/

Quelques chiffres :

- Le volume d'affaires du RAT oscille autour des CHF 21 millions. La situation financière du RAT demeure très stable, les résultats en fin 2017 de l'administration du RAT ainsi que de l'AJF sont positifs. Les résultats des structures d'accueil du RAT se présentent, sous réserve de leur bouclage, dans leur ensemble, également réjouissants
- En 2017, la moyenne des revenus des parents a augmenté. La contribution communale s'est installée en moyenne autour des 31%
- Le RAT a adapté son rabais fratrie aux conditions-cadre fixées par la FAJE. Dès lors, un rabais fratrie de 20% minimal sera garanti à toutes les fratries dès le 1^{er} janvier 2018
- L'exercice 2017 a été marqué par une progression régulière de la fréquentation, moins prononcée toutefois qu'en 2016. Le nombre d'heures facturées atteint 1'716'245 (augmentation globale de 5%)
- Au mois de novembre 2017, quelque 1900 enfants étaient accueillis au sein du RAT
- Le nombre d'AMF (accueillantes en milieu familial) enregistrées est de 109 (14 à Prangins). Il n'y a pas eu de changement parmi les accueillantes de Prangins depuis 2015, ce qui démontre une grande stabilité. 9 sont accueillantes pour le Réseau d'Accueil des Toblerones depuis 7 ans et 2 ont été félicitées pour leur 5 ans d'activité
- Les AMF s'occupent dans tous le réseau de quelques 670 enfants (106 à Prangins). Les heures en AFJ augmentent de 8% pour un total de 622'157 heures, dont 83'713 à Prangins (66'645 pour l'accueil préscolaire et 17'068 pour le parascolaire), soit 13.5% du total
- 33 visites au domicile des accueillantes ont eu lieu, que ce soit pour des évaluations, des rencontres de soutien ou de surveillance
- Un spectacle organisé pour les enfants de l'Accueil Familial de Jour a eu lieu à Prangins le mercredi 29 novembre 2017.
- 34 enfants pranginois fréquentent des crèches du réseau, 5 fréquentent l'inter-réseau
- Les logiciels salaire et comptabilité seront remplacés par des modules de l'ERP ABACUS, un investissement important financé directement par les fonds du RAT, pour accroître l'efficacité administrative du réseau
- Un nouveau bail à loyer a été signé pour des locaux plus grands et plus adaptés, également afin d'améliorer la confidentialité des entretiens
- La faculté de développement du RAT réside largement dans sa capacité de maîtriser les coûts, essentiellement des structures d'accueil, ainsi que l'augmentation coordonnée des places d'accueil.

Association régionale pour l'action sociale du district de Nyon⁵



L'Association Régionale pour l'Action Sociale du district de Nyon (ARAS), dont le siège est à Nyon, comprend les 47 communes du district.

L'ARAS a deux buts principaux :

- l'application de la loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) du 2 décembre 2003, par l'intermédiaire du Centre social régional (CSR) ;
- l'application du Règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'assurances sociales (RAAS), par l'intermédiaire des agences d'assurances sociales (AAS).

Le Centre social régional (CSR)

Le CSR octroie les prestations du Revenu d'insertion. Le nombre de dossiers actifs reste stable, autour des 800 mensuellement, 1189 sur l'année (39 à Prangins) avec une légère baisse en 2017 (1%).

Les Agences d'assurances sociales (AAS)

Les AAS renseignent la population sur les droits et obligations en matière d'AVS/AI/APG/LVLAMal et contrôlent les demandes de subsides à déposer auprès de l'Office vaudois de l'assurance-maladie (OVAM). Il y a deux agences à Nyon et à Gland pour couvrir les communes du district.

Un centre régional de décision (CRD) au sein de l'AAS de Nyon traite les dossiers en matière de PC Familles, qui donne un coup de pouce aux familles ayant un revenu insuffisant pour couvrir leurs charges.

L'ARAS emploie 56 collaborateurs (45.36 EPT). Le financement est assuré par les communes, avec des subventions cantonales du Service de Prévoyance et d'aide sociales (SPAS) selon le nombre de dossiers traités, du Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH) et, pour les tâches relatives aux activités AVS, de la caisse cantonale de compensation (CCA VS). L'excédent de l'exercice est redistribué aux communes.

⁵ Tiré du rapport d'activités 2017

Conseil Régional



Le Conseil régional est l'association de communes du district de Nyon qui représente actuellement 42 communes. Il coordonne la planification régionale autour des thématiques interdépendantes que sont le territoire, la mobilité, l'environnement, le contexte socio-économique, la culture, le tourisme et le sport. Le Conseil régional émane des communes qui définissent les orientations stratégiques et les priorités du développement régional.

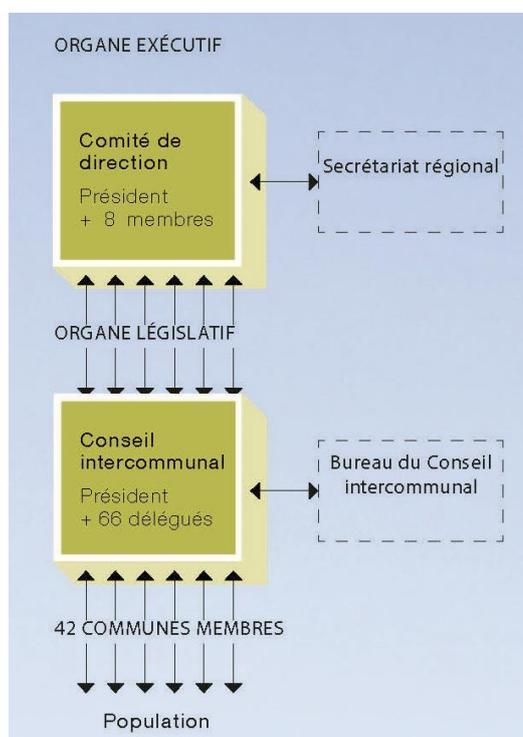
Le Comité de direction

En tant qu'organe exécutif, le Comité de direction (CODIR), dirige le Conseil régional. Il est composé de neuf représentants politiques issus des différentes sous-régions du district. Ils sont élus à cet organe exécutif par le Conseil intercommunal du Conseil Régional qui représente toutes les communes membres.

Le CODIR définit les domaines d'action du Conseil régional et assure leur mise en œuvre. Il est appuyé dans ses tâches par une équipe de professionnels, le secrétariat régional.

Madame Dominique-Ella Christin a été élue par le Conseil intercommunal du Conseil Régional au CODIR. Elle y siège depuis le 1er juillet 2016 pour la législature 2016-2021. Elle est en charge de la communication et des relations publiques. Elle représente les intérêts de toutes les communes membres.

Pour cadrer son action et s'assurer de sa représentativité, le comité de direction est entouré de commissions consultatives permanentes regroupant des représentants politiques de toute la région. Une quarantaine de groupes de travail sont également actifs chaque année au sein du Conseil régional. Composés à la fois de politiques et de professionnels, ils se réunissent régulièrement pour réfléchir aux actions à mener dans le cadre des différents projets menés par le Conseil régional.



Le système de fonctionnement du Conseil régional

Le Conseil intercommunal

Le Conseil intercommunal est constitué d'une soixantaine de représentants des communes membres du Conseil régional. Cet organe législatif a pour mission d'examiner et de valider les actions du Comité de direction.

La Commune de Prangins dispose de six voix. Monsieur Igor Diakoff siège au sein du Conseil intercommunal avec trois voix. Il y représente la Municipalité. Pour leur part, Yvan Bucciol, André Fischer et Serge Juzgado sont les délégués du Conseil communal au Conseil intercommunal avec les trois autres voix.

Bilan d'activité complet sur www.regionyon.ch/doc/references/

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Prangins

vu le préavis municipal No 25/18 concernant le rapport de gestion 2017,

lu le rapport de la Commission de gestion,

ouï les conclusions du rapport de la Commission de gestion,

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1/ d'adopter le préavis municipal No 25/18 concernant le rapport de gestion 2017, tel que présenté,

2/ de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2017.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 30 avril 2018 pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

François Bryand

Laure Pingoud